

Les dossiers

EC ONO MIA



ibenhannou

**VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE
HOMME-FEMME ?**

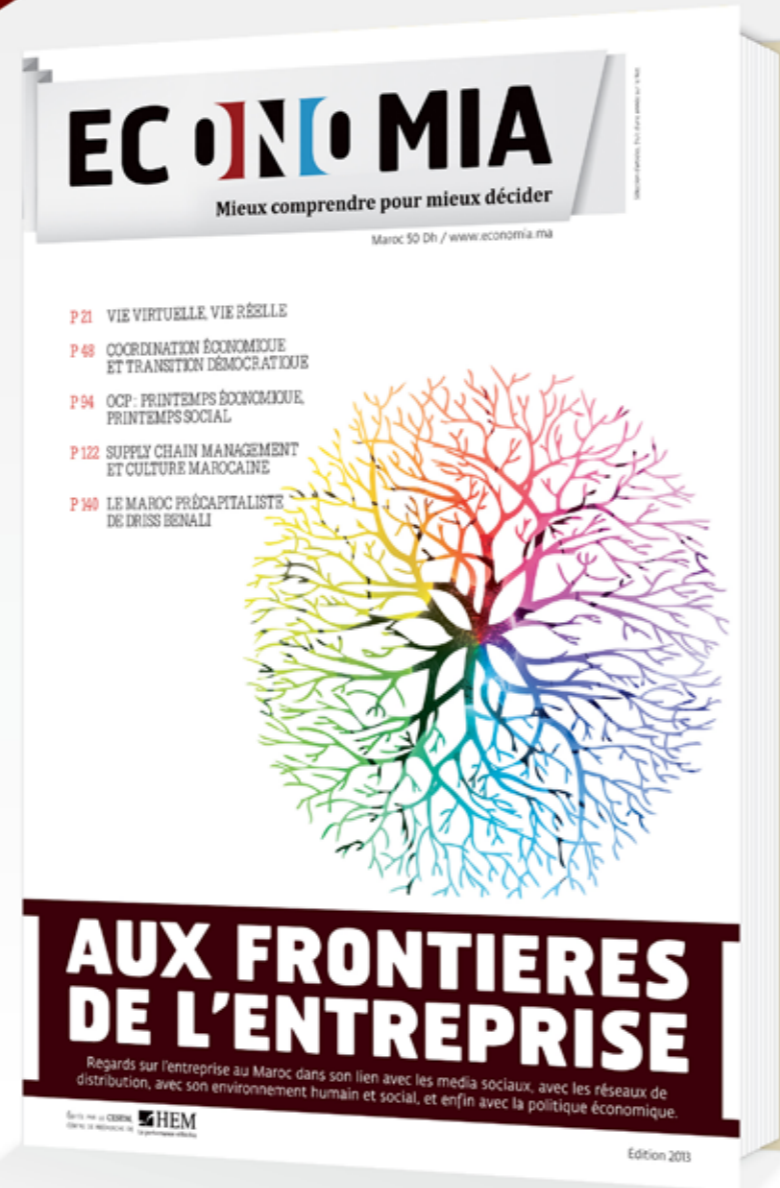
NOUVEAU

Le **1^{er}** numéro de l'édition annuelle d'Economia du

Cesem

CENTRE DE RECHERCHE DE HEM

est disponible dans les points de vente suivants :



Rabat

- Librairie Agdal, Av. de France
- Librairie Tahiri, Agdal, Qais
- Papeterie Journaux Basta, Agdal
- Papeterie Ibn Yassine, Agdal
- Papeterie Michlifien, Agdal
- Papeterie Man Ray, Mahaj Ryad

Casablanca

- Librairie Papeterie Khalis, rue Moussa Ibn Noussair
- Librairie Porte d'Anfa, Anfa

Tanger

- Librairie des colonnes
- Librairie Page et plume
- Librairie Papeterie Moumou, Bd Med V
- Papeterie Normandie, Bd Med V
- Papeterie Luxembourg, Bd Med V

WWW.

ECONOMIA

.MA

Mieux comprendre pour mieux décider

Les hommes et leur dette d'égalité

Par Driss Ksikes

J
ÉDITO

Je n'aime pas trop quand les hommes parlent d'égalité et marinent leur discours de termes biologiques, sociétaux, masquant à peine leur sentiment phalocratique de supériorité. Je n'aime pas non plus quand l'égalité est évoquée de manière condescendante comme une norme juridique extérieure à laquelle il faut se conformer, ou une nécessité économique, permettant d'équilibrer les comptes avant tout. Je préfère de loin quand les hommes prennent conscience que l'inégalité est une vieille injustice dont ils portent en premier la responsabilité et que la défense de l'égalité est un dû, une dette humaine, sans laquelle ils seraient rationnellement et émotionnellement débiteurs, des sous-hommes, bouffis de prétention et d'arrogance.

L'origine de la dette est ancienne, et il va falloir remonter la pente de l'histoire de sa banalisation pour mieux s'en acquitter. Cela commence par l'exclusion

du féminin de l'univers du sacré, attribuant à Dieu la masculinité et laissant de côté tout un héritage de représentations où la perfection était matérialisée par l'androgynie des divinités. Le masculin et le féminin réunis constituaient la complétude de l'être en symbiose avec la cosmogonie des astres. Par ce déni, les monothéismes ont autorisé une conception machiste du monde. Et l'islam, malgré ces velléités égalitaires de l'époque, ne déroge pas à la règle. Il a occulté les fondements féminins de sa civilisation. Qui se rappelle encore que la pierre noire (sacrée) de la kaâba était une représentation de la vulve de la femme, comme matrice originelle de la création ?

Plus tard, des siècles durant, les seigneurs du monde ont exclu les femmes de la production de valeur reconnue et quantifiée et, par là même, de la participation politique. Il a fallu que la machine économique se mette en branle, que les autonomies féminines se concrétisent, pour que l'égalité s'impose comme horizon. Dans des sociétés, comme la nôtre, où l'économie est encore rentière, entre les mains de privilégiés, et la démocratie, loin d'être établie, encore moins ancrée culturellement, le premier biais qui se perpétue est cette inégalité socio-économique entre hommes et femmes. Le pire est lorsque celle-ci est entérinée au nom d'une morale machiste dominante.

Pour scander l'égalité, la société des nations a longtemps défendu une approche légaliste, par les droits et les devoirs prescrits. Il est temps que, dans des sociétés de peu de droits comme la nôtre, cela soit conforté par une approche culturelle qui reconnaisse le poids de cette dette et s'attelle à y remédier dans l'école, les médias, les lieux de socialisation, les espaces de création et de débat, les lieux de production économique et de décision politique. Sans une telle inversion de l'ordre symbolique dominant, nous aurons du mal à payer les arriérés de siècles d'arriération ■

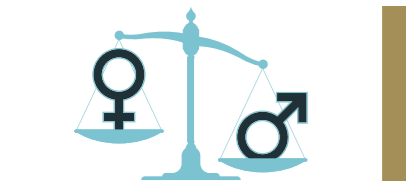
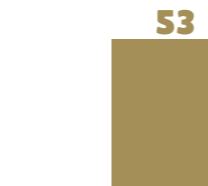
EN BREF

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE HOMME-FEMME ?



L'HISTOIRE DU TRAVAIL DES FEMMES AU MAROC

par Meriem Rodary



Étude

ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE AU MAROC : UN SIMPLE MIRAGE !

par Lahcen Achy & Aïcha Belarbi



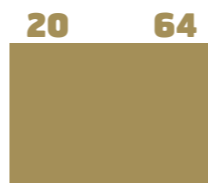
TRAVAIL, DISCRIMINATIONS SELON LE SEXE ET LE DROIT

par Houria Alami Mchichi



GENRE ET FINANCES : UNE AFFAIRE DE BUDGET ?

par Merieme Yafout



TERRES COLLECTIVES ET INÉGALITÉS : LE COMBAT DES SOULALIYATES

Par Yasmine Berriane & Fadma Ait Mous,



LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LE SECTEUR INFORMEL

Par Rajaa Mejjati Alami



Entretien avec NOUZA GUESSOUS

Code de la Famille dix ans après : les limites d'une promesse

par Bachir Znagui



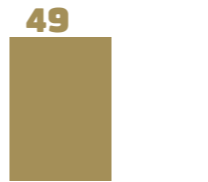
L'ARGENT DU COUPLE ET LA RECOMPOSITION DU FOYER

par Leila Bouasria



ESPACE PUBLIC ET OUVRIÈRES MAROCAINES DU TEXTILE : L'ACCÈS SOUS CONTRAINTES

Par Gaëlle Gillot



LES OUVRIÈRES DU TEXTILE : UNE PROTECTION SOCIALE EN PANNE

par Kamal Mellakh



FEMMES ENTREPRENEURS AU MAROC : UNE SITUATION CONTRASTÉE

par Caroline Minialai



TÉLÉVISION ET EMPOWERMENT DES FEMMES

par Hasna Hussein



MÉDIAS ET PUBLICITÉS DISCRIMINATOIRES : AUX SOURCES D'UNE INÉGALITÉ PAR L'IMAGE

par Aïcha Barkaoui



L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE EN TUNISIE

Par Houda Laâroussi



TRAVAIL ET SERVICE DOMESTIQUE AU MAROC

Par Nassima Moujoud



LE « SORTIR » OU LES TRANSACTIONS INTIMES COMME VECTEUR DE MOBILITÉ SOCIALE ?

Par Mériam Cheikh



AL-QIWAMAHLÉGITIME-T-ELLE LA DOMINATION MASCULINE ?

par Asma Lamrabet



Entretien avec LEILA RHWI

« De nombreux progrès encore à faire en termes d'égalité des sexes ».

par Bachir Znagui



CHRONIQUE

L'INSOUTENABLE CHANGEMENT DES ÊTRES

Bachir Znagui

VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE HOMMES-FEMMES ?

EN BREF

Coordination
scientifique
Leila Bouasria

Coordination
éditoriale
Bachir Znagui

Il y a eu, à l'origine de ce dossier, le travail mené dans le cadre du Cesem par Lahcen Achy et Aicha Belarbi, qui mettent en évidence la baisse du pourcentage de participation des femmes à l'activité économique et leur prédominance dans des secteurs féminisés peu rémunérateurs et dévalorisants. La socio-économiste Rajaa Mejjati nous dresse un panorama de ces formes de travail précaires qui maintiennent les femmes dans l'invisibilité (p. 32).

En retraçant les origines de l'apparition du travail domestique au Maroc, jusqu'aux mutations liées à la colonisation, Nassima Moujoud tente de déconstruire l'association entre modernité et émancipation de la condition féminine (p. 79). Le même constat est réitéré par Mériem Rodary qui montre que le processus d'invisibilisation du travail des femmes est derrière l'idée courante qui l'associe au contact avec l'Occident (p. 7). Ainsi, les articles de Leila Bouasria, Kamal Mellakh et Gaele Gillot, ayant comme objet d'étude commun les ouvrières marocaines, montrent que les salaires féminins sont loin d'être des revenus d'appoint, mais tendent à devenir de plus en plus la principale ressource du ménage (p. 45-56).

Plusieurs facteurs sont ainsi responsables de la persistance de telles représentations. L'article d'Aicha Barkaoui (p. 64) donne l'exemple des publicités marocaines qui continuent de reproduire des conceptions machistes. L'article d'Asma Lamrabet pointe du doigt les interprétations religieuses et démontre la manière dans laquelle le concept de la *Qiwamah* est souvent évoqué pour justifier le pouvoir et l'autorité masculine en tant que repères normatifs incontestables (p. 83).

L'article de Yasmine Berriane et Fadma ait Mouss (p. 28), à travers le cas des *Soulaliyates*, rend hommage à la mobilisation de ces dernières en faveur de l'obtention du droit d'exploitation des terres collectives dans un milieu empreint de rivalités. Mériam Cheikh appréhende les transactions sexuelles en tant que stratégie de réponse à une situation de précarisation (p. 79). Houda Laâroussi, à travers l'exemple de la mobilisation des femmes dans le milieu associatif en Tunisie, confirme l'émergence de nouveaux espaces d'expression individuels féminins (p. 75).

Malgré les réformes entreprises, fruits d'efforts consentis par la société civile et le mouvement féminin (dont le parcours est tracé à travers les précieux témoignages de Leila Rhiwi (p. 87) et Nouzha Guessous (p. 38), le décalage entre le principe de l'égalité et les pratiques demeure une réalité. Ceci est confirmé par Houria Alami M'chichi qui énumère les différents aspects de cet écart (p. 20), et aussi par Merieme Yafout (p. 24) qui aborde les politiques sensibles au genre adoptées par certains ministères tout en faisant allusion à l'absence d'une conscience qui rend nécessaire leur application ■

L'HISTOIRE DU TRAVAIL DES FEMMES AU MAROC



BEARBOZ

Les activités de *Neggâfat* et *Neqqâshat* sont des activités féminines rémunératrices au Maroc pratiquées par des femmes des classes populaires au moins depuis le XIX^e siècle, peut-être même avant. Les femmes des classes populaires ont toujours travaillé ; cela n'a jamais empêché leur oppression et l'appropriation des bénéfices de leur travail.

Par Meriem Rodary
Sociologue, chargée de cours, Université Paris 8

De la sociologie coloniale aux publications récentes, constamment associé à la colonisation ou au contact avec la « modernité », le travail des femmes au Maroc est souvent envisagé comme un phénomène récent, et son analyse est presque systématiquement introduite par une réflexion sur ce « nouveau phénomène » et ses conséquences sur le statut des femmes et sur la société en général. Or, en 1950 déjà, Robert Montagne¹ estimait que 50% des femmes en milieu prolétarien travaillaient, bien qu'il ne prenne en compte que le travail salarié. Plus de six décennies plus tard, même si l'on exclut toutes les femmes travaillant hors du circuit salarié, parler du travail des femmes en termes de *nouveauté* est pour le moins problématique.

Si l'on s'intéresse à la période contemporaine, dans la littérature scientifique sur le Maroc, les activités féminines informelles ont été longtemps ignorées ou minimisées, alors même qu'elles occupent une part importante, sinon majoritaire, de la population féminine.

Pour comprendre l'invisibilisation/dévalorisation – les deux étant fortement imbriquées – du travail des femmes dans la période précoloniale et des activités féminines informelles aujourd'hui, il faut la replacer dans un processus plus général d'invisibilisation du travail des femmes, processus qui n'est pas propre au Maroc et qui est un outil de la domination masculine. En effet, dans la vision dominante du travail, androcentrique, l'activité économique est définie et pensée à partir de la population masculine.

En 1950 déjà, Robert Montagne estimait que 50% des femmes en milieu prolétarien travaillaient, bien qu'il ne prenne en compte que le travail salarié

Cependant, dans le cas d'un pays comme le Maroc, cette invisibilisation prend une forme particulière, qui ne peut être pleinement appréhendée qu'à travers une analyse des effets discursifs de la « rencontre coloniale ». La reproduction des catégories de pensée issues de l'orientalisme (Said E. (1994). *L'Orient créé par l'Occident*) a en effet renforcé l'invisibilisation du travail des femmes, et particulièrement du travail des femmes populaires au Maroc.

Les rapports sociaux de sexe ont été très présents, voire centraux, dans le discours colonial, au Maroc comme ailleurs. Les inégalités en termes de rapports sociaux de sexe ont été utilisées pour légitimer la supériorité de la société du colonisateur et donc la domination coloniale.

Par ailleurs, au Maroc comme dans tous les pays dits « musulmans », le discours colonial a largement associé la « question des femmes » à l'islam. Dans ce cadre, la « réclusion » des femmes, associée à l'islam et/ou la « tradition », a été (et continue à être) souvent posée comme caractéristique de ces sociétés. On la retrouve notamment dans les thèmes du voile et du harem.

Omniprésent dans la littérature coloniale, le thème du harem est, bien entendu, associé au fantasme d'une sexualité exotique ; sa construction discursive va donc dans le sens d'une *réification* des femmes colonisées qui deviennent des objets sexuels à la disposition du colonisateur. Mais, qu'il soit décrit comme un paradis – *des hommes* – sur terre, ou comme la manifestation d'une oppression « sauvage » des femmes, il faut également remarquer que le discours colonial sur le harem véhicule *toujours* l'image de femmes *enfermées et inactives*.

Le voile a, quant à lui, symbolisé, dans le discours colonial, l'obstacle à la connaissance et à la (pleine) conquête coloniale de la société indigène, particulièrement dans le cas de l'Algérie où il a symbolisé la résistance à – ou au contraire – l'acceptation de la domination coloniale².

Même si cet intérêt est relativement récent dans l'histoire des sciences sociales, on peut dire aujourd'hui que ces thèmes et la question de la réification des femmes indigènes par le discours colonial ont été assez largement analysés, notamment par les *postcolonial studies* (les études postcoloniales). Pourtant, malgré cet intérêt, on a rarement fait le lien avec la question du travail des femmes. En effet, ces deux images d'Épinal – la femme voilée et la femme « enfermée » dans un harem – véhiculent l'image de femmes *inactives*.

Dans les harems, elles sont censées être « oisives » et leur « lascivité orientale » est posée comme caractéristique et fantasmée par les hommes occidentaux. La focalisation sur le harem empêchait donc – et continue à empêcher – l'Occident de voir les femmes de ces pays comme *travailleuses*.

Quant au voile, on peut dire qu'il véhicule l'idée d'inactivité à l'extérieur du foyer au moins : c'est en effet un vêtement relativement inadapté au travail⁴. De fait, les différentes formes de voile existant dans la région étaient plutôt le fait des femmes riches et urbaines, il s'agissait même d'un marqueur de statut social, et ce, dans toutes les sociétés « orientalisées ». Dire que les femmes marocaines ou « orientales » étaient « voilées » revient donc à assimiler toutes les femmes de ces régions à une petite élite urbaine qui, effectivement, ne travaillaient généralement pas à l'extérieur de leur foyer.

Globalement, les femmes des sociétés « orientalisées », quelles que soient leur classe, leur origine « ethnique » ou régionale, sont perçues comme recluses dans leurs foyers, voire enfermées et non productives économiquement parlant. Or, ce discours se retrouve aujourd'hui, à travers ce que Mervat Hatem a appelé le « discours de la modernisation »³, qui reprend les catégories de pensée issues du discours colonial et est encore très présent – explicitement ou non – dans beaucoup d'études sur les rapports sociaux de sexe au Maroc.

L'invisibilisation du travail des femmes, processus qui n'est pas propre au Maroc, est un outil de la domination masculine

Dans ce discours, la modernité est toujours associée à une amélioration de la condition des femmes, tandis que la seule cause des inégalités de sexe serait « la tradition » – qu'elle soit perçue comme méditerranéenne, moyen-orientale ou musulmane. Cette vision se retrouve aussi bien dans les médias et dans les discours publics que dans le « sens commun » et beaucoup d'écrits scientifiques. Non seulement cette approche repose sur la construction d'un ordre « traditionnel/islamique », niant la diversité, la complexité et l'histoire de ces sociétés, mais elle assume la modernité comme seule source extérieure et toujours progressiste.

C'est pourquoi le travail des femmes, qui est perçu comme facteur d'amélioration de leur condition, est toujours placé du côté de la modernité. Il est ainsi toujours perçu comme conséquence d'un changement dans la société, et l'idée que « traditionnellement » – dans les sociétés précoloniales ou dans les classes populaires aujourd'hui – elles ne travaillaient et ne travaillent toujours pas se reproduit, y compris dans les études sur ou qui prennent en compte le travail des femmes.

Cette approche empêche de voir la *continuité* de la domination masculine, qui est basée, dans toutes les sociétés connues dans le temps et l'espace, sur l'appropriation du travail des femmes, qui est l'un des outils de leur oppression globale⁴.

Mais elle occulte également les mécanismes de domination qui existent *dans et par la modernité* dans les sociétés coloniales et dans les sociétés postcoloniales contemporaines.

Finalement, ce discours orientaliste masque les *différences de classe* dans l'histoire du travail des femmes au Maroc. Les femmes de la grande bourgeoisie des villes impériales, prises comme référence par l'ethnographie coloniale, pouvaient peut-être, du fait de leur rang, se permettre une certaine « oisiveté », à nuancer cependant puisque la direction de ces grandes maisons représentait sans doute une charge importante. Mais derrière ces femmes privilégiées, il faut imaginer les esclaves, servantes et autres domestiques nécessaires au bon fonctionnement de ces grandes maisons, y compris dans le cas des « harems », quand ils existaient. Le cas des *neqqâshat* et des *neqqâshat* est un exemple parmi d'autres des activités exercées par ces femmes. Sans parler des paysannes, majoritaires jusqu'à une période avancée du xx^e siècle. Or, toutes ces femmes restent quasi invisibles dans l'histoire des femmes au Maroc.

Continuité du travail des femmes et de leur exploitation dans l'histoire du Maroc

À l'opposé de ces discours qui invisibilisent et dévalorisent le travail des femmes des classes populaires, le quotidien de ces femmes est marqué, dans toute l'Afrique du Nord, par une « activité inlassable »⁵, et ce, dans les sociétés précoloniales comme dans les sociétés contemporaines.

Dans les sociétés rurales particulièrement, les observateurs des sociétés maghrébines s'accordent à décrire la vie des femmes dans ces sociétés comme un labeur incessant, et ce, depuis le début de la colonisation française. Malgré le peu de sources disponibles, il n'y a pas de raison de penser que le quotidien des femmes citadines était très différent, concernant particulièrement les femmes pauvres.

Les femmes participaient, tout d'abord, à une forme d'*économie familiale*, mode de production qui prédominait jusqu'à une époque avancée du xx^e siècle au Maghreb alors en majorité rural.

Partout, elles participaient aux travaux agricoles, ce qui est attesté dès la période romaine⁶. Au xvi^e siècle, Ibn 'Ardoun notait qu'« [à] la campagne (...) les femmes sortent sans voile et vont travailler à la forêt, aux pâturages, dans les champs (...) »⁷. Dans certaines régions, comme l'Aurès, les femmes participaient également à la moisson⁸.

Un traité de jurisprudence compilé au xvii^e siècle au Maroc nous révèle également qu'« aider » son mari dans les travaux agricoles et pastoraux était conçu par la coutume rurale comme une condition d'obligation dans la vie conjugale.

Les femmes effectuaient – et effectuent toujours – également un certain nombre d'activités liées à l'agriculture ou aux travaux dans les champs : la corvée de bois leur était presque partout attribuée, ou encore la cueillette des fruits.

Ce sont encore les femmes qui transformaient les produits issus de l'agriculture, de l'élevage ou de la cueillette : elles fabriquaient l'huile d'arganier ou l'huile d'olive, selon les régions, préparaient la laine, broyaient le blé pour en faire de la farine, etc. Il faut ajouter toutes les tâches de transformation des produits de l'agriculture en nourriture consommable.



Le cas des *neqqâfat* et des *neqqâshat* est un exemple parmi d'autres des activités exercées par ces femmes.

Dans les harems, les femmes sont censées être « oisives » et leur « lascivité orientale » est posée comme caractéristique et fantasmée par les hommes occidentaux

Finalement, elles avaient également un rôle prépondérant dans l'artisanat (toutes les tâches liées au tissage, confection de vêtements, de sacs, couvertures, sacs de transport des grains, poterie pour la cuisine, etc.). Remarquons que « sans ces produits, fruit du labeur féminin, le clan ne pouvait pas survivre ». Mais au-delà de leur contribution à une économie de subsistance, au moins une partie de la production artisanale des femmes pouvait faire l'objet d'échanges dans la communauté, voire être commercialisée.

Les femmes exerçaient en effet un certain nombre d'activités qui faisaient partie d'une économie marchande. Remarquons d'emblée *l'importance, la variété et l'ancienneté de ces activités*.

Dans les sociétés maghrébines précoloniales, les femmes exerçaient notamment un certain nombre d'activités de service, secteur dans lequel elles auraient toujours joué un rôle significatif. Pour se faire une idée de la diversité de ces activités, on peut se reporter à la longue liste établie par Prosper Ricard des métiers « autorisés aux femmes » ou « spécifiques aux femmes » à Fès⁹. Certaines de ces activités étaient même regroupées en corporations : c'était le cas des *neqqâfat*, des *shikhât* (chanteuses-danseuses) et des cuisinières¹⁰.

Il est vrai que, pour le Maroc, l'essentiel des sources disponibles se réfère à des contextes urbains, et plus particulièrement à Fès où l'importance des activités des services était certainement liée à celle de la bourgeoisie locale. Mais il existait également des activités féminines rémunérées dans les zones rurales, comme les tatoueuses, figures importantes du Maroc rural du début du xx^e siècle jouissant d'un certain prestige¹¹.

Un autre secteur dans lequel les femmes maghrébines ont probablement toujours eu un rôle prépondérant est l'artisanat, notamment dans l'industrie textile, rôle attesté déjà dans les sociétés antiques du Proche-Orient et de la Méditerranée. Or, cette industrie artisanale pouvait donner lieu à des bénéfices. En général, les biens étaient commercialisés par les maris qui en retiraient donc les bénéfices, mais le produit de cette « industrie rurale à domicile » (nattes, tapis, étoffes) pouvait aussi donner lieu à un salaire, (production pour un marchand).

À partir de plusieurs exemples localisés, Nadira Barkallil démontre que :

« D'une part le tissage n'était pas uniquement destiné à satisfaire les besoins familiaux, et ce, déjà au xvi^e siècle ; d'autre part, la production féminine pouvait être commandée par des marchands (...) et, enfin, le marché n'était pas strictement local mais il pouvait, pour certaines belles productions, dépasser l'espace régional voire national »¹².

« Aider » son mari dans les travaux agricoles et pastoraux était conçu par la coutume rurale comme une condition d'obligation dans la vie conjugale

Finalement, les femmes étaient également commerçantes, comme le montre l'existence de galeries réservées aux femmes dans certains marchés. Dans le nord du pays¹³, de même que dans le Souss, on trouvait des « souq de femmes », marchés ruraux réservés aux femmes.

Les femmes étaient donc bien *actives* dans ces sociétés, majoritairement rurales, du Maghreb précolonial. La profondeur historique de leur travail (sous ses différentes formes) va à l'encontre du discours orientaliste analysé ci-dessus.

Ce constat ne doit cependant pas nous mener à une idéalisation de la situation des femmes dans les sociétés précoloniales. En réponse au mythe colonial de la colonisation comme facteur de « libération des femmes », certains auteurs ont en effet avancé l'idée que les sociétés précapitalistes au Maghreb étaient égalitaires en matière de rapports sociaux de sexe et que ce serait la destruction des structures sociales, provoquée par la colonisation et/ou le capitalisme, qui aurait engendré l'oppression des femmes.

Or, d'après les sources dont on dispose, dans le Maroc précolonial, la division sexuelle du travail reposait sur une *hiérarchie sexuée* dans ces sociétés, situation qui est par ailleurs attestée « pour toutes les sociétés connues, dans le temps et dans l'espace ». Ici comme ailleurs, le travail des femmes s'inscrivait donc dans le cadre général de l'oppression des femmes, dont une des caractéristiques est l'appropriation de leur travail.

Au vu de ces quelques réflexions, il me semble que les recherches sur le travail des femmes, et plus globalement sur le genre, gagneraient à explorer les *différentes modalités* que prend l'oppression des femmes et l'appropriation de leur travail, en fonction des *contextes sociaux, historiques et politiques*, ainsi que les différentes *stratégies de résistance* que leur opposent les femmes ■

1. 1952, *Naissance du prolétariat marocain, enquête collective exécutée de 1948 à 1950*. Peyronnet, Paris.
2. M. Yegenoglu (1998). "Veiled fantasies": cultural and sexual difference in the discourse of Orientalism. In : Lewis R., Mills S. (éd.), *Feminist postcolonial theory: a reader*. Edinburgh University Press, Edinburgh, 542-566.
3. Hatem M. (1993). Toward the development of post-islamist and post-nationalist feminist discourses in the Middle East. In : Tucker J. (éd.) *Arab Women: Old Boundaries, New Frontiers*. Indiana University Press, Bloomington, 120-121.
4. P. Tabet P. (1998). *La construction sociale des inégalités des sexes. Des outils et des corps*. L'Harmattan, Paris.
5. Bourdieu P. (1958/2001). *Sociologie de l'Algérie*. PUF, Coll. « Que-Sais-Je ? », Paris, 27.
6. Benseddik N. (1999). Être femme dans le Maghreb ancien. *Awal*, 20 : 141.
7. Houbbaïda M. (1995). Les femmes rurales dans le Maroc précolonia. In : Monkachi M. (coord.), *Pour une histoire des femmes au Maroc*. Actes du colloque de Kénitra, 4-5 avril, Kénitra. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Kénitra / CEDREF : 120.
8. Gaudry (1929/1998). *La femme chaouïa de l'Aurès*. Chihab/Awal (réédition), Alger, 154-155. Ce qui est attesté également pour certaines parties du Haut Atlas par des témoins locaux (Tassadit Yacine, communication personnelle).
9. P. Ricard P. (1924). Les métiers manuels à Fès. *Hespéris*, tome. IV, 2^e semestre : 211.
10. Le Tourneau R. (1949). *Fès avant le Protectorat : étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*. Publications de l'Institut des Hautes Études Marocaines, Casablanca, tome XIV : 295, n° 1 : 562.
11. Herbert J. (1948). Tatoueuses marocaines. *Hespéris*, tome 25, 3-4 : 296.
12. Barkallil N. (1990). *La naissance et le développement du prolétariat féminin urbain*. Thèse de doctorat, Université Mohamed, Rabat, 26.
13. Hajjarabi F. (1987). *Les souks féminins du Rif centra.*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.

Étude

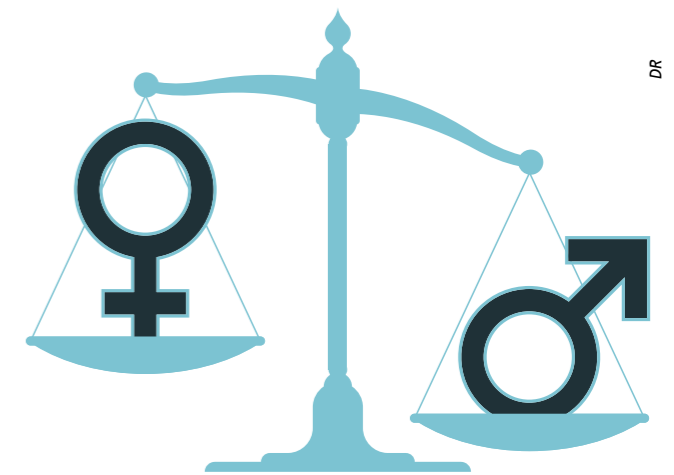
ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE AU MAROC : UN SIMPLE MIRAGE !

Cette étude menée par le Cesem, centre de recherche de HEM, et Carnegie Middle East Center montre que le Maroc n'a pas réussi à refaire son retard sur le chapitre de l'égalité économique de genre. Entre 1999 et 2012, le pourcentage de participation féminine à l'activité économique a baissé de 30% à moins de 25%.

Par Lahcen Achy, économiste, INSEA, Rabat
Aïcha Belarbi, sociologue

La question de l'égalité économique entre hommes et femmes est, au-delà des principes édictés et valeurs énoncées dans les discours de l'État ou de l'élite, le critère principal qui permet de prendre la réelle mesure de l'égalité au sein de la société. Elle permet de vérifier si les engagements politiques, les lois et autres dispositions formelles dont se prévaut un pays, sont véritablement traduites en actes tangibles ayant une incidence sur la vie des gens.

Que remarquons-nous dans le cas du Maroc ? Un fossé et un recul notoires. Ainsi, entre 1999 et 2012, le pourcentage de participation féminine à l'activité



Le pourcentage de participation féminine à l'activité économique a baissé de 30% à moins de 25%.

économique a baissé de 30% à moins de 25%. Au niveau urbain, le taux est même l'un des plus faibles au monde, selon l'Indice international de l'écart genre, puisque à peine 18% des femmes en ville sont sur le marché du travail. Au-delà des concepts statistiques, la division sexuelle du travail au Maroc fait que les hommes choisissent entre travail rémunéré et les « loisirs », alors que les femmes cumulent, dans la plupart des cas, travail non rémunéré et travail domestique.

La réalité de l'emploi dans le rural et dans l'urbain n'est pas comparable. Si, dans les chiffres, les femmes sont doublement plus actives dans la campagne qu'en ville, il est important de noter que dans le rural, elles sont majoritairement aides familiales, analphabètes, employées à un âge précoce et, par conséquent, très minoritairement autonomisées par l'accès au travail.

Dans l'espace urbain, l'accès des femmes au travail est fortement limité par les opportunités d'emploi, par le mariage, par l'État qui n'a pas de politique publique volontariste pour combler le fossé dans des secteurs fortement masculinisés et par la nature volatile et déclinante de certains secteurs privés fortement féminisés (textile-habillement et agro-alimentaire).

En cherchant les facteurs qui expliquent ce phénomène d'inégalité persistante, nous avons énuméré cinq raisons majeures :

1. l'absence d'un monitoring efficace pour traduire les engagements de principe et les lois existantes en politiques réelles ;
2. la faiblesse des politiques publiques entreprises, avec soit un côté purement techniciste, partiel, comme le budget genre, ou la non-prise en compte des besoins réels, comme celui de l'économie informelle ou la garde d'enfants des femmes précaires ;
3. la focalisation sur des politiques d'intégration économique par le bas ;

4. le féminisme d'État, qui a repris le flambeau depuis l'année 2000, et qui est partiellement utile au niveau institutionnel mais inopérant comme locomotive du changement socio-économique et, enfin,
5. le conformisme au niveau socioculturel qui s'est accentué, avec un faisceau de critères, allant des manuels scolaires aux comportements machistes dans le lieu de travail, en passant par plusieurs aspects culturels, liés aux médias, aux conditions d'alphabétisation et à la violence.

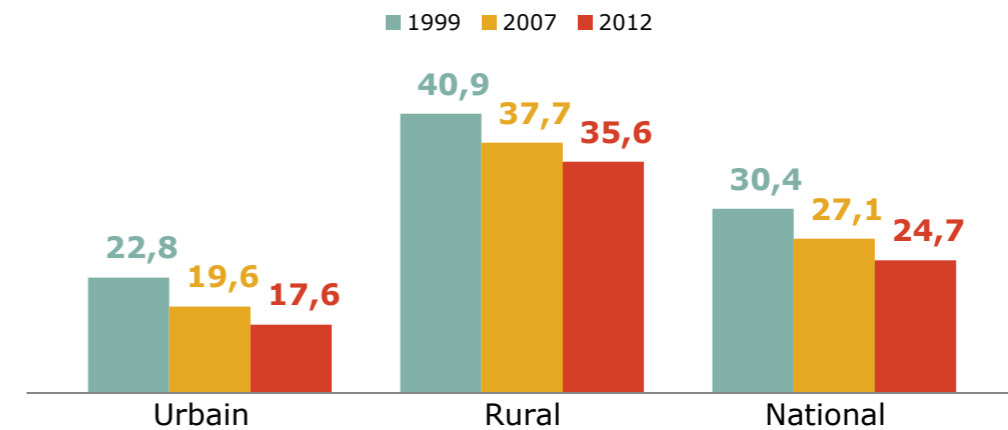
Un recul notoire du taux de participation des femmes

Le degré d'intégration économique des femmes, mesurée par leur présence sur le marché du travail et, partant de là, leur propension à l'autonomie, l'émancipation et la négociation de leurs droits, s'est nettement détériorée sur la dernière décennie. Le taux de participation des femmes au marché du travail a dégringolé de 30% en 1999 à 25% en 2012, et ce, en dépit de deux facteurs qui auraient pu laisser croire à une tendance inverse : l'amélioration de la scolarisation des filles et la baisse notoire de la fécondité.

Ces performances situent le Maroc, selon l'Indice d'écart de genre du Forum Économique Mondial (FEM) de 2012, au 128^e rang sur 135 pays sur le plan de la participation économique des femmes et le relègue à la 12^e place sur les 15 pays de la région MENA couverts, devançant à peine l'Arabie saoudite, la Syrie et le Yémen. À titre comparatif, notons que la moyenne mondiale de l'activité féminine est de 51%.

Ces performances situent le Maroc, selon l'Indice d'écart de genre du Forum Économique Mondial (FEM) de 2012, au 128^e rang sur 135

Graphe 1 : Taux de participation des femmes



Source : HCP

Si le taux de participation économique des femmes qui est de 25% est déjà assez alarmant, il est nécessaire de le décomposer, selon plusieurs critères sociodémographiques, pour mieux éclairer les zones d'ombre qu'il masque à peine.

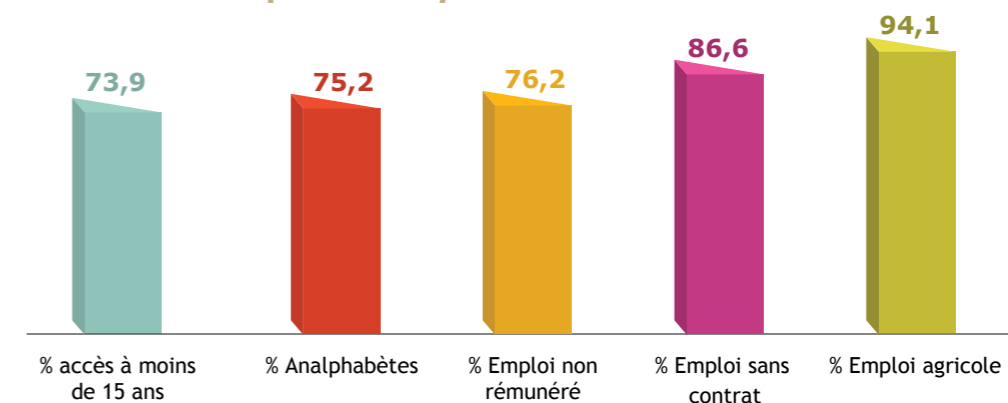
Alors qu'elles représentent à peine 18% de la population féminine en âge d'activité dans le milieu urbain (l'un des pourcentages les plus bas dans le monde), les femmes participent économiquement à hauteur de 36% dans le rural. Il est d'ailleurs important de noter que six femmes sur dix recensées en activité au niveau national sont dans le secteur agricole. Or, seules 10,6% de ces femmes sont exploitantes agricoles, donc susceptibles d'avoir une certaine autonomie (Graphe 1). Si le but est d'appréhender à quel point l'accès à l'emploi est émancipateur et non aliénant, pour les femmes au Maroc, il est clair que des chiffres aussi globaux peuvent être trompeurs. Regardons de plus près ce que

ces taux clivés referment comme logiques distinctes.

Le rural, une logique à part

Dans les zones rurales, presque les trois quarts des femmes ont eu accès au marché du travail à moins de 15 ans. Elles ont travaillé à un âge précoce qui les a privées de leur scolarité (trois quarts des femmes actives en milieu rural sont analphabètes). Ce type d'activité « forcée » (ces femmes ont-elles vraiment le choix ?) très fortement concentrée dans les activités agricoles (94% des cas) est effectué dans 87% des cas sans aucun contrat et dans 76% des cas sans aucune rémunération (Graphe 2). L'activité des femmes dans ce contexte ne peut pas traduire une forme d'émancipation. C'est au contraire un facteur qui participe à les maintenir dans une situation de vulnérabilité et de faiblesse vis-à-vis de leurs parents et dans leurs rapports à leurs époux.

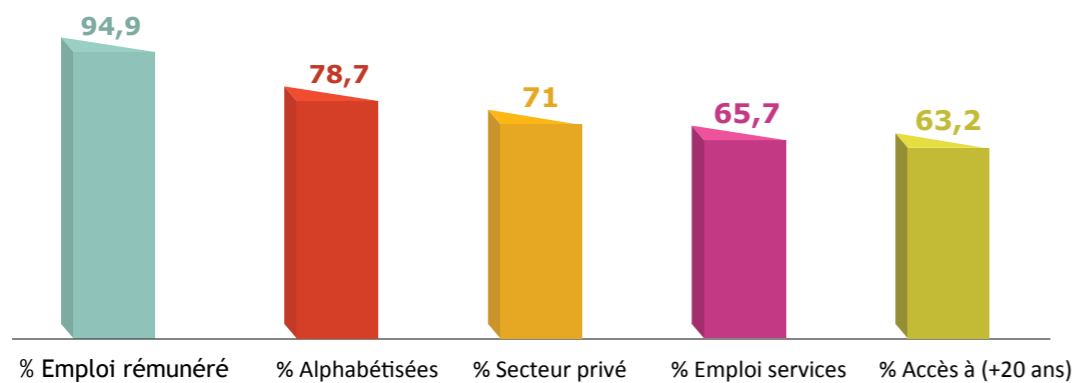
Graphe 2 : Emploi des femmes rurales



Source : HCP

Contrairement au milieu rural, où les femmes sont appelées très tôt à travailler, où l'enjeu majeur est le développement de la scolarisation des filles et la lutte contre la précarité, en ville, seules 5% des femmes ont des emplois non rémunérés. Par ailleurs, 63% des femmes urbaines ne commencent à exercer une activité professionnelle qu'après l'âge de 20 ans (Graphe 3).

Graphe 3 : Emploi des femmes urbaines



Source : HCP reconstitué par les auteurs

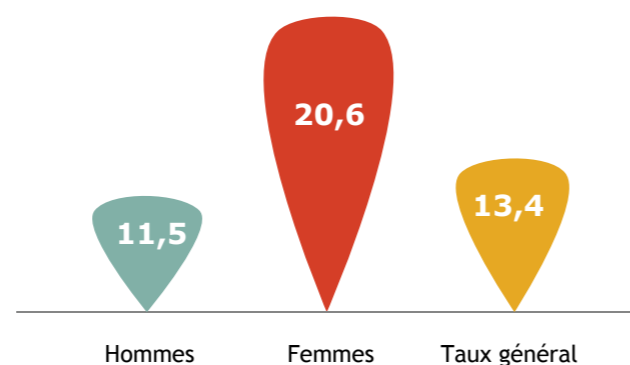
Chômage, effet de mariage et écarts de rémunération

Ainsi, au-delà des taux d'activité, une attention particulière doit être accordée aux conditions d'exercice de l'emploi féminin et les circonstances d'insertion des femmes dans le marché de travail. À ce niveau, plusieurs faits majeurs méritent d'être pointés du doigt.

Dans l'espace urbain, l'accès des femmes au travail est fortement limité par les opportunités d'emploi disponibles. Le taux de chômage est deux fois plus élevé par rapport à celui des hommes. Cet accès semble également être influencé par le mariage. Les femmes divorcées et célibataires ont beaucoup plus tendance à exercer une activité professionnelle par rapport à celles qui sont mariées (Graphe 4). Nuance, les veuves travaillent moins que les femmes divorcées, soit que le veuvage intervient à un âge avancé, soit que les veuves sont prises en charge par leurs enfants ou à travers un héritage qui leur permet de subvenir à leurs besoins sans devoir travailler.

En gros, statistiquement, les femmes employées en ville sont essentiellement alphabétisées. Elles occupent des emplois rémunérés, principalement dans les activités de services et plutôt dans le secteur privé. Concentrons-nous donc sur cette réalité urbaine complexe, que les chiffres officiels pris au niveau national peinent à décrire de manière fiable.

Graphe 4 : Taux de chômage en milieu urbain 2012



Source : HCP

Concernant l'effet visiblement dissuasif du mariage sur l'activité économique des femmes, il est important de corréliser cela aux données sur la structure des ménages. Or, le HCP ne publie pas des statistiques détaillées sur les taux d'activités selon la composition des familles et leurs membres. Est-ce que les femmes qui sont dans l'inactivité

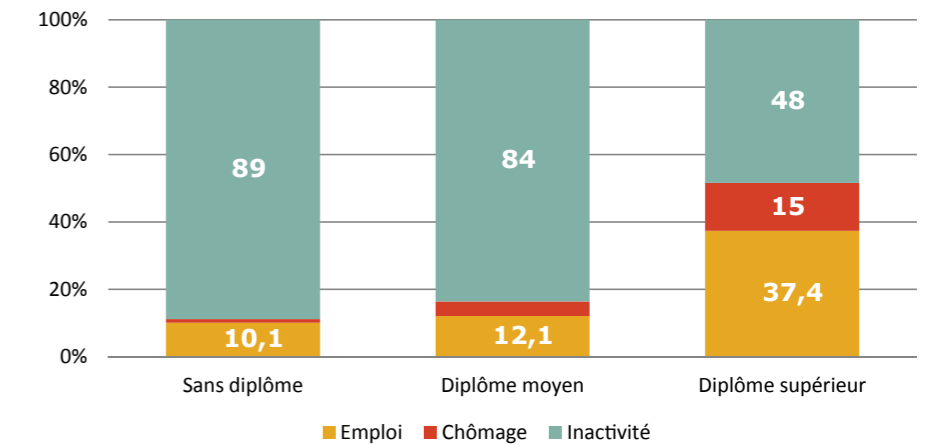
ont des enfants en bas âge ou pas ? Est-ce que les taux d'activité des femmes augmentent lorsque les enfants grandissent ?

Par contre, des enquêtes de terrain montrent que ce sont davantage les maris et les patrons, machistes, que les enfants, qui retiennent les femmes mariées à la maison. Sur ce côté plus intime du cycle de vie des femmes, il est clair que la tension entre le travail et la vie familiale est subie par les femmes et non gérée au niveau du ménage. Ce qui amène parfois des femmes, déclarées inactives, et ne pouvant se payer le luxe de s'arrêter de travailler, à faire chez elles un travail faiblement rémunéré pour survivre. Or, cette domestication du travail, assez répandue selon les enquêtes sociologiques menées à Casablanca, passe, hélas, entre les mailles des gros filets des approches de mesure des enquêtes statistiques nationales. En matière de rémunération, à postes égaux, les femmes urbaines touchent, selon les estimations des Cahiers du Plan, 27% de moins que leurs homologues masculins, voire 36% de moins selon les chiffres de 2012 de l'Indice d'écart de genre du Forum Économique Mondial.

Le diplôme : affranchissement ou frein ?

Le diplôme est de toute évidence un marqueur social différenciateur. Or, là aussi, les chiffres sont alarmants. Ainsi, les sans-diplôme comptent pour 55% des femmes actives urbaines. Mais, dans cette catégorie, elles sont dans 9 cas sur 10 femmes au foyer. Celles qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur, par contre, ne représentent que 13% des femmes actives et se mettent dans environ 5 cas sur 10 (51,6%) sur le marché du travail. Néanmoins, 37% seulement d'entre elles arrivent à décrocher un emploi, alors que 15% restent en chômage.

Graphe 5 : Emploi, chômage et inactivité des femmes urbaines (2012)



Source : Calculs à partir des données du HCP

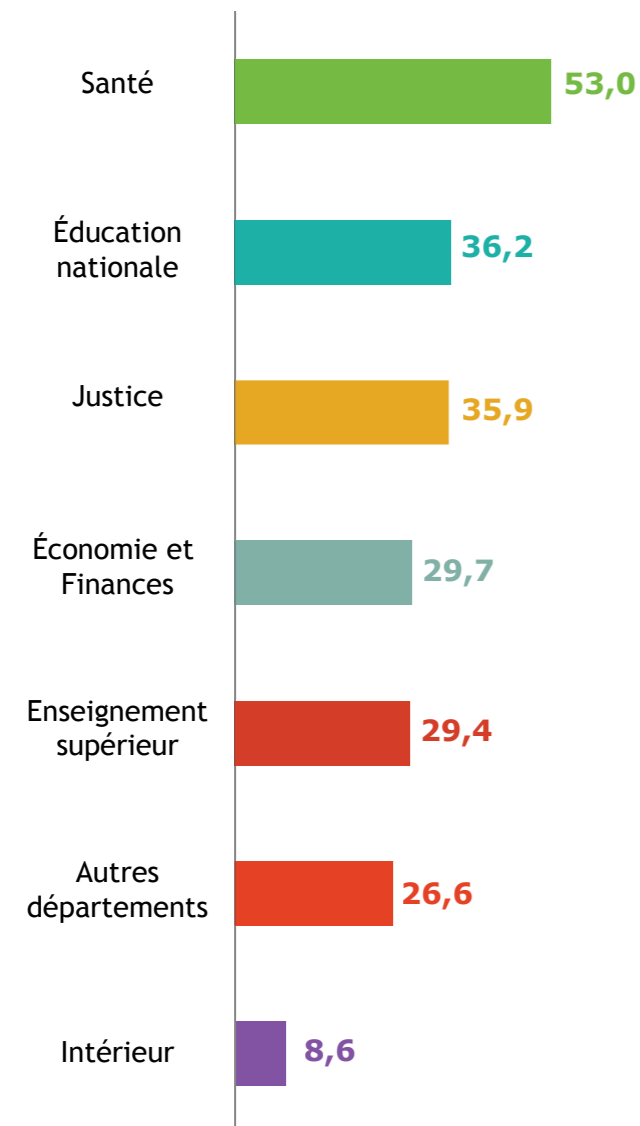
Il est clair que le fait de poursuivre des études supérieures est plus émancipateur, mais le taux des femmes qui y parviennent est encore très faible. Et même si les femmes hautement diplômées ont plus de chances de s'en sortir, elles butent sur un taux de chômage parmi leur catégorie, largement plus élevé (27,6% contre 14% pour les hommes). À l'arrivée, les données structurelles révèlent un faible degré d'autonomie des femmes par l'économique, puisque, globalement, au niveau urbain, 7 femmes sur 10 sont peu ou pas qualifiées, 3 femmes actives sur 4 sont sans diplôme, 80% de celles qui travaillent sont salariées, 15% sont indépendantes et seules 9000 entreprises sont gérées par des femmes, soit à peine 10% (Graphe 5). Notons, au passage, que la plupart d'entre elles y parviennent essentiellement à travers la sphère familiale et que la proportion des femmes qui ont accédé à de telles positions par leur effort personnel reste très limitée.

Les enquêtes montrent que ce sont davantage les maris, les patrons, machistes, qui retiennent les femmes mariées à la maison

Secteurs d'activité des femmes : liens entre féminisation et précarisation

Pour nuancer davantage le tableau et affiner le diagnostic, il est important de zoomer sur les secteurs d'activité. Cela permet de confirmer davantage le constat de faible autonomisation par le travail. Le taux de féminisation de la fonction publique civile, dans sa globalité, est de 31% en 2012. Ce taux a très peu évolué puisqu'il était de 29% en 2003. Cela prouve que l'État, même si engagé formellement dans une politique de « genre », ne donne pas le bon exemple et reste très timide dans sa politique de recrutement des femmes.

Graph 6 : Taux de féminisation de la fonction publique civile (2012)



Source : Ministère de l'Économie et des Finances

Le taux de féminisation le plus élevé se trouve dans le département de santé avec 53%

Le taux de féminisation le plus élevé se trouve dans le département de santé avec 53% (ce qui exprime une présence des femmes légèrement plus élevée que celle des hommes). Ce même taux baisse à 36% dans l'Éducation nationale, 35% dans le département de la Justice et 29% dans l'Enseignement supérieur. Les femmes restent par contre très peu représentées dans le département de l'Intérieur (synonyme d'autorité) avec un taux de 8,6% (Graph 6).

Une circulaire du Premier ministre datée de janvier 2001 a mis l'accent sur la promotion des femmes aux postes de responsabilité. Toutefois, aucun monitoring n'est mis en place pour s'assurer de l'application de cette règle et même quand des femmes y accèdent, l'accès aux primes, aux déplacements et à l'intérim leur est souvent contesté et refusé par la concurrence masculine, largement dominante. En gros, le taux de féminisation des professions (élus, hautes fonctions et directeurs) au Maroc est de 13%, ce qui le classe à la 98^e place mondiale d'après l'Indice d'écart de genre du FEM.

En guise de conclusion

Ce diagnostic montre que le Maroc n'a pas réussi à refaire son retard sur le chapitre de l'égalité économique de genre. Les femmes restent concentrées dans des activités peu valorisantes sur le marché de travail. Elles sont victimes de la discrimination salariale. Celles qui ont reçu une éducation sont plus

exposées au chômage. Les entreprises privées respectent très faiblement les engagements contenus dans le Code de Travail. La fonction publique reste très peu féminisée et l'accès des femmes aux postes de décision très limité. Or, avant de présenter des recommandations et orientations permettant de combler ou du moins amenuiser l'écart de genre qui se creuse, il est important de pointer les différents coins aveugles qui expliquent cette situation.

Pour sortir d'un débat stérile sur les lois et les principes, il est nécessaire de regarder concrètement du côté des politiques publiques susceptibles de transformer la donne de l'égalité économique dans les faits. Sur ce point, il est clair que l'appréhension de la question de l'égalité est biaisée à deux niveaux.

Financièrement, elle est traduite à travers le budget genre sous forme de mesures procédurières, partielles et parcellaires, sans incidence réelle sur le rééquilibrage des ressources humaines. Dans les faits, hormis le fait de créer techniquement une colonne de plus dans les critères de calcul intra-administratifs, cette approche n'a produit aucun effet tangible sur les indicateurs clés du marché de travail, y compris au sein de la fonction publique.

Administrativement, la conciliation entre vie professionnelle et familiale n'est aucunement prise en charge par les politiques publiques, alors qu'elle fait l'objet au niveau international de mesures incitatives multiples. La garde des enfants, soit dans des structures publiques, privées ou à domicile est subventionnée et encouragée. Or, en l'absence de modes de garde des enfants en bas âge accessibles et de bonne qualité, de nombreuses mamans n'arrivent pas à concilier entre le travail et la vie de famille. Politiquement, les structures de formation et d'insertion professionnelle n'intègrent aucun critère « genre » pour agir en amont sur les inégalités et pouvoir les pallier par des politiques volontaristes. Par exemple, les politiques actives de l'emploi (via l'ANAPEC) ne prennent pas en compte la dimension genre, alors que, nous l'avons

vu, le chômage des femmes urbaines est de loin supérieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.

Que faire ? Comment rattraper le retard ? Quelle priorisation faire entre les actions à mener ? Et quelle stratégie adopter pour donner une cohérence à l'ensemble ?

De manière opérationnelle, il incombe à l'État de mettre en place une stratégie nationale de l'emploi inclusif de toutes les catégories sociales, avec une politique volontariste en faveur de l'égalité économique hommes-femmes. Cela peut se traduire par des incitations fiscales pour le privé, des quotas de formation et d'auto-emploi, ou encore une politique adaptée en matière de prise en charge de la famille de la garde des enfants.

La conciliation entre vie professionnelle et familiale n'est aucunement prise en charge par les politiques publiques

Le gouvernement, en concertation avec les associations professionnelles, peut mettre en place un « label genre ». La prise en compte de la dimension genre est en effet une dimension importante de la responsabilité sociale des entreprises. Le label genre, s'il donne droit à une facilité d'accès aux marchés publics ou à un traitement fiscal ou administratif favorable, peut avoir un effet significatif sur la politique de recrutement, de rémunération et de promotion au sein des entreprises.

Enfin, si l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination (APALD) est appelée à faire preuve de créativité et travailler pour concrétiser l'égalité économique homme-femme reconnue aujourd'hui dans la Constitution, celle-ci ne pourrait se substituer à un lobbying sociétal fort et insistant, doté de données fiables dans le but d'influencer la décision politique ■

TRAVAIL, DISCRIMINATIONS SELON LE SEXE ET LE DROIT

Depuis la fin des années 90, les luttes au Maroc contre les discriminations sont plus explicites. Malgré les avancées, le décalage entre les textes et les pratiques est une réalité à tous les niveaux ; l'emploi féminin reste majoritairement marqué par la ségrégation et la précarité.

Par Houria Alami Mchichi
Professeure en science politique

L'objectif de cette contribution est de rendre compte des mesures de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans le monde du travail. Le Code du Travail au Maroc, comme dans un grand nombre de pays, a longtemps reposé sur une définition formelle de l'égalité qui ne tenait pas compte des discriminations spécifiques subies par les femmes. Durant toute cette période, cette conception a induit une tolérance à l'égard des inégalités.

Aujourd'hui, les choses tendent à se transformer et les tentatives d'orientation vers une égalité plus substantielle se multiplient tant au niveau du secteur public que du secteur privé. Depuis la fin des années 90, en effet, les luttes contre les discriminations sont plus explicites. Dans ce processus, la pression des règles internationales favorables à l'égalité



L'emploi féminin reste majoritairement marqué par la ségrégation et la précarité.

commence à produire ses effets. Le Code du Travail est révisé, la fonction publique se modernise, adopte des politiques d'institutionnalisation de l'égalité des sexes et des politiques de sensibilisation à l'égalité sont élaborées pour conscientiser les entreprises. En même temps, les actions internes conduisent à l'adoption de normes importantes comme en témoigne l'insertion dans la Constitution du principe de l'égalité dans tous les secteurs et le rejet de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

L'objectif principal de ces mesures est de réduire les inégalités et discriminations subies par les femmes, objectif consacré par plusieurs instruments juridiques.

Une dynamique nouvelle se met en place

Pourtant, malgré les progrès, le passage d'une égalité formelle à une égalité substantielle en matière d'emploi et d'activités économiques se révèle difficile à réaliser. L'emploi féminin reste majoritairement marqué par la ségrégation, la précarité, des rémunérations inférieures à celles des hommes et des problèmes d'atteinte à la dignité. Dans ce domaine, on observe en effet un décalage important entre un cadre juridique général qui intègre de plus en plus le principe de l'égalité et les pratiques de l'administration publique et surtout des entreprises.

Le Maroc a ratifié un grand nombre de conventions concernant le travail dont les conventions du BIT (Bureau international du Travail). Il a aussi adhéré à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) qui insiste sur la reconnaissance du droit au travail comme droit fondamental et sur la nécessité de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'égalité dans ce domaine. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) comportent également des orientations pour autonomiser les femmes (Objectif 3) et réduire les inégalités entre les sexes dans l'emploi.

Suite à ces engagements, plusieurs obligations contenues dans ces textes ont été transposées dans la législation interne et les politiques publiques. Le droit social est ainsi appelé à contribuer à plus d'égalité des chances et de traitement.

La réforme du Code du Travail a été adoptée en 2003. D'un point de vue genre, elle a notamment introduit l'interdiction de toute discrimination salariale fondée sur le sexe.

Dans la fonction publique, de nombreux ministères ont adopté des politiques sensibles au genre, et un Comité interministériel pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été mis en place avec l'objectif de faire des propositions de mesures institutionnelles pour promouvoir un meilleur accès des femmes aux responsabilités et d'intégration de l'égalité des sexes dans le processus de recrutement, sélection, nomination, mobilité, promotion, formation professionnelle et évaluation rendement

Des écarts entre le droit et les pratiques

Malgré les avancées, le décalage entre les textes et les pratiques est une réalité à tous les niveaux à partir du recrutement, en termes d'écarts de salaires, de lutte contre le harcèlement sexuel... Ces écarts existent dans le secteur public, mais sont plus forts dans le secteur privé :

1. Il faut noter tout d'abord que les femmes non couvertes par la législation sont très nombreuses parce qu'elles travaillent majoritairement dans les secteurs non protégés, qui ne demandent pas de qualification.
2. La loi ne prend pas non plus en considération les femmes actives sans rémunération qui représentent près du tiers de l'ensemble de la population féminine dont la majorité est rurale. Le fait est que ce travail d'aides familiales couvre des activités productives qui ne sont pas rémunérées bien qu'elles aient une

valeur marchande. Cette situation ne peut être sans conséquence sur le positionnement dépendant des femmes vis-à-vis du conjoint, de la famille et de la société en général. C'est ainsi que les aides familiales, les domestiques de maison et les femmes travaillant dans le secteur traditionnel ne bénéficient ni des droits contenus dans le Code du Travail ni d'aucune protection sociale ou médicale.

3. Si l'on ne prend en considération que le secteur protégé, on constate là encore que, malgré les lois, les infractions au Code du Travail sont nombreuses. Bien que les données sur les infractions au Code du Travail, qu'elles soient globales ou sexo-spécifiques, ne soient pas disponibles, on sait que, si dans les grandes entreprises, les règles du droit du travail sont généralement appliquées, il n'en est pas de même pour toutes les petites et moyennes entreprises. Parmi ces dernières, celles qui emploient essentiellement une main-d'œuvre féminine ne déclarent pas toujours toutes les employées, imposent des horaires de travail excessifs avec des salaires inférieurs au salaire minimum, licencient les salariées enceintes, etc.
4. En outre, en dépit de la sanction et de l'incrimination du harcèlement sexuel sur les lieux du travail, peu de femmes dénoncent ces pratiques souvent par ignorance de leurs droits, par crainte de perdre leur emploi et/ou de heurter les valeurs de leur famille, de leur entourage et de l'ensemble de la société et de se trouver confrontées à des situations difficiles à supporter.
5. Ces difficultés sont aggravées par la faible syndicalisation des femmes et la crainte de sanctions disciplinaires ou de licenciement en cas de protestation. L'adhésion des femmes à un syndicat qui pourrait les accompagner dans la revendication reste en effet très faible dans tous les secteurs, public

et privé, et est un phénomène exclusivement urbain. Ceci dénote non seulement l'exclusion des femmes travailleuses dans le monde agricole et l'ignorance des lois qui les protègent mais aussi une inertie face aux discriminations supportées comme une fatalité.

6. Le système de protection sociale au Maroc repose globalement sur le postulat de la prédominance de l'homme chef de ménage et du salariat. En conséquence, certains emplois sont exclus de ses avantages comme tout le secteur de l'informel dont une bonne partie a recours à la main-d'œuvre féminine. Bien que le régime de sécurité sociale ait été étendu aux travailleurs des exploitations agricoles, forestiers et de leurs dépendances en 1981, et que le régime d'Assurance Maladie Obligatoire ait été instauré en mars 2006, seule une minorité d'actifs est affiliée à un système de couverture médicale dont un taux faible de femmes.
7. Dans les faits, l'accès des femmes au salariat défie les répartitions traditionnelles des rôles et bouleverse les certitudes sur lesquelles vit la société. Ceci explique pourquoi l'activité rémunérée des femmes est aujourd'hui encore vécue socialement dans l'ambivalence et en tant que « mal nécessaire » qui n'est accepté ou toléré que dans les cas de besoins.

Les femmes non couvertes par la législation sont très nombreuses parce qu'elles travaillent majoritairement dans les secteurs non protégés



Peu de femmes dénoncent le harcèlement, souvent par ignorance de leurs droits.

Des stéréotypes qui résistent encore

En fonction des rôles attribués à chaque sexe, toutes les sociétés fabriquent en effet des représentations, qui sont aussi à l'œuvre en matière d'emploi. Le droit du travail participe à des distinctions fondées sur la responsabilité de l'homme comme pourvoyeur de revenu et le caractère subsidiaire du travail des femmes. Au Maroc, malgré les législations adoptées en faveur de l'égalité dans le travail, ces représentations continuent à être actives.

C'est ainsi que, malgré la reconnaissance de l'accès des femmes au travail, les attitudes négatives à l'égard du travail des femmes perdurent, et ce, parce que, dans les représentations collectives, la rentabilité au travail, indispensable tant dans le secteur privé que public, est associée au travail des hommes, lesquels occupent de fait majoritairement les emplois les plus valorisants en haut de la hiérarchie sociale.

Toutes les études réalisées font apparaître que, dans l'argumentation, les femmes, qui occupent surtout des postes subalternes, seraient moins productives, moins battantes et moins motivées par le travail professionnel. Leurs absences « fréquentes », justifiées par leur rôle de mères, sont considérées comme perturbatrices du bon fonctionnement des services et comme une confirmation des limites de leur motivation dans le travail. Ce qui sous-entend que leur intérêt est ailleurs, pour un autre rôle :

celui d'épouse et de mère, rôle considéré comme « naturel ».

Tous ces facteurs sont mis en relation pour justifier la répartition des rôles et pour expliquer pourquoi le travail des femmes continue à être considéré comme moins utile que celui des hommes. Les femmes sont ainsi confortées dans un rôle de subalternes permanentes !

Pour conclure, nous rappellerons que le Maroc a pris de nombreux engagements en faveur de l'égalité entre les sexes. Des progrès significatifs ont été accomplis. Mais trop souvent encore, dans les pratiques, les déclarations de principe priment au détriment d'une application rigoureuse des lois et des politiques de réduction des discriminations subies par les femmes. Bien plus, ces discriminations sont encore peu identifiées et évaluées. Du fait de pratiques de gouvernance démocratique encore peu intériorisées et/ou de pratiques de résistances, les droits reconnus semblent susciter des réactions d'extériorité qui perpétuent le caractère formel de l'égalité. Des contraintes et résistances d'ordre économique, social ainsi que les pesanteurs culturelles restent relativement importantes, notamment au niveau des entreprises où les effets des objectifs d'égalité sont encore très limités, voire inexistantes.

Ces déficits ne sont pas sans conséquences sur les difficultés des femmes marocaines sur le terrain de l'activité professionnelle et de l'emploi ■

GENRE ET FINANCES : UNE AFFAIRE DE BUDGET ?

En 2006, le ministère des Finances a annoncé la gendérisation du budget. L'examen d'un cas, celui de l'Éducation nationale, pose la question sur l'intérêt de lancer de telles politiques en l'absence d'une conscientisation du personnel qui va les mettre en œuvre et des populations ciblées.

Par Merieme Yafout
Enseignante-chercheuse en sciences sociales

A fin de se conformer aux engagements du Maroc à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi qu'aux autres chartes internationales ratifiées, le ministère des Finances et de la Privatisation a intégré la « dimension genre » dans les stratégies budgétaires de l'État depuis 2006. Cette initiative prend alors l'intitulé de « la gendérisation du budget » ou « la budgétisation sensible au genre ». Les Rapports Genre rendus publics par le ministère des Finances expliquent qu'un budget intégrant la dimension « genre » prend en considération la contribution différenciée des femmes et des hommes, quelles que soient leurs appartenances



Les Rapports Genre publiés ne renseignent pas sur ce qui a été réalisé.

sociales, et propose des solutions de façon à ce que le budget prenne en compte les besoins différenciés de toutes les « composantes de la population cible ». Un budget sensible au genre veille, de ce fait, à répondre de manière équitable aux besoins pratiques et stratégiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons issus des différentes couches socio-économiques.

Les Rapports Genre

En effet, depuis 2002, un processus de « gendérisation » du budget de l'État a été amorcé par la Direction du Budget avec le soutien de la Banque mondiale. Ainsi, une étude préliminaire sur la faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc a été effectuée. Sur la base des recommandations de cette étude, le ministère des Finances et de la Privatisation, en partenariat avec l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), a initié en 2003 le projet de « Renforcement des capacités nationales pour l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels ». En 2005, un guide de la réforme budgétaire a été publié en collaboration étroite entre la Direction du Budget du ministère des Finances et de la Privatisation et l'UNIFEM. Son édition s'inscrit dans le cadre d'une réforme budgétaire qui intègre la dimension « genre » dans le processus de conception, d'exécution et de contrôle du budget de l'État. D'ailleurs, l'élaboration d'un Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances est devenue institutionnelle depuis 2005.

Toutefois, les Rapports Genre publiés jusqu'ici ne renseignent pas sur ce qui a été réalisé au niveau de l'égalité hommes/femmes dans les secteurs visés par la politique de gendérisation du budget. En fait, après huit ans, lesdits rapports ne font que proposer aux différents ministères la méthodologie qui leur permette d'exécuter un budget sensible au genre mais ne fournissent pas de résultats concrets.

Le Rapport Genre de 2006 explique que l'adoption de la gendérisation du budget signifie la généralisation de l'enseignement fondamental, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base

Pour chaque ministère, lesdits rapports présentent le département ainsi que son cadre normatif (Conventions internationales et nationales, la Constitution...), le processus et les efforts déployés pour la mise en place des politiques publiques sensibles au genre ainsi que l'analyse des principaux indicateurs de résultats. Ainsi, l'on présente une série de chiffres qui ne font qu'accentuer la confusion chez le lecteur puisqu'on ne comprend plus s'il s'agit de ce qui a été réalisé ou de ce qu'on entreprend de réaliser.

La gendérisation du budget et ses différentes perceptions sur le plan local

La gendérisation du budget revêt-elle un sens et une signification profonde aboutissant à des changements réels ou s'agit-il d'une sorte d'affichage servant à rentrer des pratiques dans des cases en les labellisant « Genre » ?

Pour ce faire, le choix s'est porté sur le ministère de l'Éducation nationale (MEN) qui s'est fait promoteur d'un budget sensible au genre depuis 2006. D'ailleurs, le Rapport Genre publié en 2006 explique que l'adoption de la gendérisation du budget dans le cadre du MEN signifie la généralisation de l'enseignement fondamental, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base ainsi que l'encouragement de la scolarisation des filles en milieu rural en remédiant aux difficultés qui l'entravent.



On est bien loin d'une conscience concernant des chances égales aux filles et aux garçons.

À cet effet, un point précis est ciblé : celui de la scolarisation des filles dans les régions rurales. Ce qui nous permettra d'observer la mise en œuvre des règles générales et théoriques de la gendérisation du budget et leurs différentes perceptions sur un plan local.

Après avoir consulté le site du MEN afin de relever l'importance de la question de gendérisation pour ce secteur et notamment la question de la scolarisation des filles, nous relevons l'absence de tout document mentionnant cette question. Seul le programme Tissir, conçu pour encourager la scolarisation dans le monde rural, évoque la scolarisation de manière générale sans spécifier celle des filles.

Au niveau local, l'on est encore bien loin d'une conscience concernant la nécessité de fournir des chances égales aux filles et aux garçons au travers de l'enseignement

Le rapport du ministère des Finances de 2006 a été le plus explicite concernant cette question. Il attribue les contraintes à la scolarisation des filles à un ensemble de facteurs, y compris institutionnels, notamment : l'éloignement des écoles, l'enclavement des douars, l'absence d'équipements de base dans les écoles (eau, électricité, latrines...), les conditions de vie des instituteurs. De ce fait, l'encouragement de la scolarisation des filles nécessite, selon ce même rapport : l'extension de la capacité des cantines scolaires, l'extension de la capacité d'accueil des internats, la garantie des logements pour les enseignants, la disposition de toilettes pour les filles... En outre, le ministère encourage la distribution des fournitures et manuels scolaires aux élèves nécessiteux en partenariat avec les ONG et le secteur privé, la généralisation de la couverture médicale scolaire en partenariat avec le ministère de la Santé, ainsi que la mise en place d'un système de transport scolaire en faveur des élèves des régions éloignées en partenariat avec les collectivités locales et le secteur privé. On comprend alors que la mise en œuvre du budget sensible au genre implique une série d'activités empiriquement observables.

Lors d'un terrain de recherche effectué, en 2013, dans une région du Haut Atlas, nous avons pu observer, grâce aux efforts de certaines associations, que certains équipements susceptibles d'améliorer la vie scolaire des enfants de la région sont effectivement en cours d'installation : cantine, maison de l'étudiant, des citernes d'eau. Toutefois, la mise en place de ces équipements engendre d'autres enjeux locaux, liés essentiellement à des compromis ou des différends concernant la division du pouvoir entre des douars historiquement en conflit. Cette situation se manifeste parfois sous forme d'enjeux électoraux qui impactent directement ou indirectement la vie scolaire. Ainsi, tel équipement peut être acquis ou pas par le collège en fonction du conflit entre des personnes affiliées à tel douar et soutenant tel élu et d'autres personnes affiliées au douar adverse et supportant tel autre élu. Ou encore, ce sont les personnes originaires d'un certain douar qui doivent diriger *dar taleb* par exemple parce que le douar adverse en tire déjà un bénéfice du fait que le collège est construit sur son terrain et est ainsi plus proche de sa population. En somme, les entretiens montrent l'existence d'un certain rapport de force concernant des enjeux qui n'ont aucun lien avec la gendérisation du budget ni même avec la scolarisation des filles comme objectif spécial auquel la construction du collège et de ses différentes structures devrait répondre.

Par ailleurs, les entretiens avec le personnel de la direction et le corps enseignant montrent des préoccupations relatives à la difficulté de la vie dans la montagne, à l'absence de logement pour les enseignants et pour le personnel administratif, au manque d'eau et à l'absence des latrines. En outre, certains avancent des préoccupations concernant l'absence de conditions favorables pour l'enseignement : manque de laboratoires pour les travaux pratiques que nécessitent les matières telles que la biologie et la physique-chimie. Au demeurant, l'on souligne qu'à ce niveau aussi la scolarisation des filles reste un enjeu quasi absent. En effet,

les statistiques fournies par ces mêmes interviewés mentionnent un taux de scolarité des filles qui reste faible. Ainsi, sur 277 élèves inscrits au collège pour l'année scolaire 2012/2013, 75 seulement sont des filles.

Sur le site du MEN la question de gendérisation et notamment de la scolarisation des filles, sont absentes. Le programme Tissir qui y figure ne cible pas les filles particulièrement

Paradoxalement, les filles ont été évoquées dans un autre contexte : celui de l'attraction de fonds internationaux. Ainsi, le responsable d'une association locale révèle comment il avait présenté des petites filles dans un état misérable portant des gourdes d'eau devant un donateur international afin de le convaincre de fournir des aides au douar.

En résumé, ces exemples mettent en exergue le décalage entre les grands discours évoquant la « gendérisation du budget » qui restent limités au niveau du ministère et des ONG nationales et internationales d'une part, et entre les préoccupations des populations tournées vers d'autres revendications liées à la vie quotidienne, d'autre part.

Au niveau local, l'on est encore bien loin d'une conscience concernant la nécessité de fournir des chances égales aux filles et aux garçons au travers de l'enseignement. Ce qui pose la question sur l'intérêt de lancer des politiques de gendérisation du budget en l'absence d'une conscientisation du personnel qui va mettre en œuvre ces politiques et des populations ciblées par ces mêmes politiques ■

TERRES COLLECTIVES ET INÉGALITÉS : LE COMBAT DES SOULALIYATES¹

Estimées aujourd'hui à 15 millions d'hectares, les terres collectives représentent un réservoir foncier et un enjeu économique de poids. Particularité commune : le droit d'exploitation et d'usufruit n'est octroyé qu'aux chefs de famille de sexe masculin. Le combat continue pour l'égalité dans ce domaine.

Par Yasmine Berriane, enseignante-chercheuse à l'Université de Zürich

Par Fadma Ait Mous, politologue, École de Gouvernance et d'économie de Rabat

Pourquoi ils nous appellent les *soulaliyates* ? C'est parce que nous sommes les propriétaires de cette terre. Nous y sommes nées.

Nous tenons la *soulala* de père en fils²

Les terres collectives : l'exclusion des femmes des listes d'ayants droit

Selon la définition officielle, « les terres collectives sont celles qui appartiennent collectivement à un groupement d'habitants faisant partie d'une même origine et descendant d'une même ethnie ». Ces terres sont régies par une série de textes législatifs dont le plus important est le *Dahir* de 1919 qui organise la tutelle administrative de ces biens collectifs et en régleme la gestion et l'aliénation. À travers ce texte de loi, les terres collectives sont soumises à la tutelle du ministère de l'Intérieur.



Le droit d'exploitation et d'usufruit n'est généralement octroyé qu'aux chefs de famille de sexe masculin.

Au niveau de chaque collectivité, la gestion des terres revient à l'assemblée de délégués et à ses principaux représentants, les *nouabs*. En se référant à la fois aux textes de lois et à l'ensemble des règles coutumières propres à chaque collectivité, ces derniers établissent les listes des ayants droit, gèrent la résolution de conflits et exécutent les décisions du Conseil de tutelle.

Malgré les différences de pratiques observables d'une collectivité à l'autre, on retrouve une particularité commune : le droit d'exploitation et d'usufruit n'est généralement octroyé qu'aux chefs de famille de sexe masculin, et ce, même si, d'une collectivité à l'autre, le degré et les modalités de cette exclusion peuvent varier. Cette pratique renvoie à une stratégie de survie des collectivités soucieuses d'assurer l'exploitation des terres et d'éviter qu'elles soient incorporées par d'autres collectivités à la suite du mariage d'une femme de la tribu avec un homme appartenant à une autre collectivité. Si les femmes sont exclues du partage de la terre, elles peuvent pourtant en bénéficier de manière indirecte par leur lien au groupe. Ainsi, dans certains cas, une veuve peut, par exemple, recevoir la part impartie à son fils, tant que ce dernier est encore enfant. En tant que fille, sœur ou épouse d'un chef de famille mâle, elles peuvent indirectement bénéficier d'une part des récoltes par le lien qui les lie à ce dernier. Cette forme de solidarité familiale est pourtant toute relative car elle dépend largement du bon vouloir des hommes de la collectivité. Par ailleurs, en cas de mariage avec un membre étranger au clan, les femmes perdent automatiquement tout droit à une part de la récolte.

Sous la pression de l'expansion urbaine et démographique, ou encore de la multiplication de projets touristiques et immobiliers, cette situation change dès la fin des années 1990. Estimées aujourd'hui à près de 15 millions d'hectares, les terres collectives représentent en effet un important réservoir foncier et un enjeu économique de poids³. Bien que le *Dahir*

de 1919 stipule que ces terres sont « **imprescriptibles, inaliénables et insaisissables** », des textes de loi parus par la suite introduisent des règles et des exceptions permettant leur cession. En échange des terres ainsi cédées, les membres des collectivités reçoivent différentes formes d'indemnités : des équipements, de l'argent ou encore des parcelles équipées pour y construire une maison.

La distribution des compensations se fait sur la base de listes d'ayants droit établies, au moment de chaque cession de terre, par l'assemblée des délégués représentée par les *nouâbs*. En se référant aux pratiques qui excluent les femmes du partage de la terre, ces derniers réservent de manière quasi systématique ces listes aux hommes de la collectivité, écartant par là les femmes. Dans certaines régions du pays, ces cessions ont eu des conséquences dramatiques dans la mesure où les terres en question étaient encore utilisées et habitées. Alors que les hommes recevaient des indemnités leur permettant de s'installer ailleurs, les femmes vivant seules se retrouvent dans des situations précaires et sont amenées à migrer vers les villes et à trouver refuge dans des bidonvilles. Plusieurs articles de presse ont mis en avant des histoires de vie de *soulaliyates* ayant vécu des drames sociaux suite à ces changements⁴.

Le mouvement des *soulaliyates*

Le mouvement des *soulaliyates* prend naissance en 2007 lorsque l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM) accepte de soutenir la cause d'un groupe de femmes de la collectivité des Haddada (Kénitra) venues se plaindre de l'injustice qu'elles subissent depuis plusieurs années : à chaque cession de terres, leurs frères reçoivent des indemnités dont elles restent exclues. À la tête des femmes des Haddada se trouve Rqia Bellot, une ancienne fonctionnaire à la retraite vivant à Rabat. Après avoir accepté de soutenir ces dernières, l'ADFM et Rqia Bellot contactent des femmes d'autres

collectivités. Peu à peu, l'initiative des femmes de la région de Kénitra se transforme en mobilisation nationale qui revendique le droit de toutes les femmes des tribus du Maroc à bénéficier de la répartition des terres collectives.

Dans le cadre de cette collaboration, les femmes des collectivités se chargent de convaincre leur entourage, de se procurer les informations, d'envoyer des lettres de plainte aux autorités et de prendre part aux manifestations, aux conférences de presse et aux réunions avec les autorités locales, autrement dit, de donner un visage et une voix au mouvement. Quant à l'ADFM, soutenue par le Forum des Alternatives Maroc (FMAS), elle se charge de faire le suivi et d'organiser des rencontres de sensibilisation et de formation en matière de leadership féminin, de plaidoyer, de mobilisation et de communication. Elle apporte son soutien lors de la rédaction des courriers officiels, organise les principales manifestations et intervient directement auprès des autorités publiques en charge du dossier. Par ailleurs, l'organisation crée un réseau associatif, organise des conférences de presse, participe à des émissions télévisées pour sensibiliser le public aux revendications du mouvement et contribue à la production de documentaires et d'articles. Enfin, en mars 2009, elles soutiennent six *soulaliyates* qui saisissent le tribunal administratif de Rabat pour interpeler l'État en la personne du Premier ministre et le ministre de l'Intérieur en sa qualité de tuteur des terres collectives pour revendiquer la suspension des cessions des terres collectives et pour protester contre l'exclusion des femmes lors des indemnités.

Les circulaires de l'Intérieur représentent un pas crucial sur la voie de l'inclusion des femmes sur les listes des ayants droit

792 femmes de Qasbat Mehdiya reçoivent, en novembre 2009, la part restante de l'argent versé à la collectivité lors de l'une des précédentes transactions

Le mouvement des *soulaliyates* mobilise plusieurs référentiels pour légitimer ses revendications. Bien qu'au niveau local, le droit des femmes à l'héritage tel qu'il est garanti par l'islam est mentionné par les femmes de certaines collectivités pour donner du poids à leurs revendications, cet argument est quasiment absent des référentiels mobilisés au niveau national. Il semblerait que ce choix stratégique vise à écarter les revendications des *soulaliyates* du dossier épineux qui est celui de la réforme des textes de loi régissant l'héritage et donc d'éviter un enlisement de la question.

Parmi les éléments les plus centraux de l'argumentaire développé dans le cadre de la mobilisation des *soulaliyates*, on distingue tout particulièrement la référence au principe d'égalité des sexes tel qu'il est formulé dans la Constitution et dans les conventions internationales signées par le pays. Une deuxième référence de poids est celle de la *soulala*, c'est-à-dire le lien qui unit les femmes – par leur père – à la collectivité et aux terres collectives. Cet argument, qui repose sur la coutume, part de l'idée que l'existence de ce lien généalogique fait d'elles – à l'instar de leurs frères – des membres de la collectivité et, par conséquent, des ayants droit légitimes au moment du partage des indemnités. Autrement dit, le mouvement des *soulaliyates* développe ici un concept d'égalité sociale basé sur l'idée d'une descendance patrilinéaire commune. Ce lien généalogique a d'ailleurs donné son nom à la mobilisation : les *soulaliyates* étant les femmes liées par la *soulala* à une collectivité exploitant des terres collectives.

On compte aussi de très nombreuses références à la distinction entre rôles masculins et féminins et aux valeurs sociales qui les sous-tendent. Ainsi, les femmes mobilisées dans le mouvement mettent en avant l'idée que les femmes ont toujours pris en charge les mêmes tâches que les hommes : que ce soit en exploitant la terre, en prenant soin des parents ou en travaillant pour subvenir aux besoins de leur famille. Par conséquent, elles critiquent la validité des représentations qui excluent les femmes des listes d'ayants droit en associant les fonctions de chef de famille et d'exploitant de la terre à celles des hommes. Précisons que cet argument qui déconstruit et questionne les représentations communes en les confrontant à la réalité vécue par les femmes au quotidien, est intimement lié à un tout autre argument qui repose sur l'idée que les hommes, en leur qualité de frères et de « pourvoyeurs », se doivent de soutenir les femmes de leur famille en leur donnant une part des indemnités.

Des résultats ambivalents

Le 23 juillet 2009, le ministère de l'Intérieur publie une première circulaire adressée au wali de la Région d'El Gharb-Chrarda-Béni Hssen et Gouverneur de la Province de Kénitra, l'informant que cette dernière a été choisie « comme Province pilote » dans laquelle il s'agira « d'engager, dans les meilleurs délais possibles, des concertations avec les collectivités en instance de distribution de produits de cession » afin de « permettre aux femmes de figurer, au même titre que les hommes, dans les listes d'ayants droit. » À la suite de cette décision, 792 femmes de Qasbat Mehdiya reçoivent, en novembre 2009, la part restante de l'argent versé à la collectivité lors de l'une des précédentes transactions. Cette somme d'argent reste minime en comparaison aux indemnités reçues par les hommes au préalable mais elle a une très forte valeur symbolique dans la mesure où elle représente une première en la matière. Dès octobre 2010, une deuxième circulaire du ministère

de l'Intérieur adressée aux walis et gouverneurs de toutes les régions du pays reconnaît le même droit à toutes les femmes des terres collectives du Maroc. Enfin, une troisième circulaire publiée en mars 2012 apporte des précisions additionnelles permettant une meilleure mise en œuvre de ce processus.

La publication de ces circulaires représente certes un pas crucial sur la voie de l'inclusion des femmes sur les listes d'ayants droit et un premier succès pour le mouvement des *soulaliyates*. Mais ces textes ne règlent la question qu'en partie dans la mesure où la mise en application est ralentie par une multitude d'obstacles. Précisons tout d'abord qu'une circulaire n'a pas valeur de loi : c'est avant tout un moyen de communication interne entre le service central (ici le ministère de l'Intérieur) et les services territoriaux. Par ailleurs, il semblerait que dans plusieurs régions du pays, l'information n'ait pas été réellement diffusée auprès des autorités locales et des délégués de tribus qui seraient d'ailleurs nombreux à rejeter ces circulaires. La mise en pratique bute enfin face à la multiplicité des conflits, rivalités et parties impliquées dans la mise en application de ces directives au niveau local. La majeure partie de ces conflits sont liés à la mise en place des listes d'ayants droit. Ainsi, la mobilisation se poursuit ■

1. Ce texte est basé sur une recherche menée dans le cadre du programme de recherche ANR Anthropologie du droit dans les mondes musulmans, africains et asiatiques (ANDROMAQUE). L'article rendant compte des résultats complets de cette recherche est en cours de complétion.
2. Intervention de Mennana Shiseh, l'une des porte-parole du mouvement, dans « Les *soulaliyates* et les terres collectives », documentaire produit et diffusé par l'ADFM. Mennana y emploie l'expression « *men ljedd le-l-jedd* » que nous avons traduite ici par « de père en fils », mais qui signifie littéralement « de grand-père en grand-père ».
3. Pour plus de détails voir <http://www.terrescollectives.ma/>
4. Lire par exemple : Deback Z. Femmes. Au nom de toutes les Soulaliyate. In : Telquel n° 396 : http://www.telquel-online.com/archives/396/mag1_396.shtml

LES INÉGALITÉS ENTRE HOMMES ET FEMMES DANS LE SECTEUR INFORMEL

Aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, les femmes sont fortement impliquées dans des activités souvent non marchandes et moins bien valorisées. Par ailleurs, le temps consacré à l'activité domestique non rémunérée reste, dans de nombreux pays, supérieur à celui des hommes. Toutes ces activités participent à l'inégalité homme/femme.

Par Rajaa Mejjati Alami
Économiste consultante

Quand on intègre le travail domestique dans la comptabilisation du travail, la contribution des femmes devient supérieure à celle des hommes.

Comme dans nombre de pays en développement, le secteur informel se développe au Maroc, en conséquence à la fois des processus d'ouverture, des chocs externes, des politiques macro-économiques, de la pauvreté... Dans un tel contexte, les femmes y sont entrées en grand nombre et se trouvent généralement moins bien loties que les hommes car elles occupent les emplois les plus vulnérables de ce secteur. Les inégalités peuvent être abordées de deux manières. Selon la méthode directe, quand des enquêtes sont réalisées et que les données ventilées selon le sexe sont disponibles, ce qui n'est pas toujours le cas. L'approche peut se faire selon la méthode indirecte, à partir des enquêtes permanentes sur l'emploi, en analysant



La broderie, la couture, la petite confection, la préparation de produits alimentaires sont le fait de femmes.

les tendances actuelles du marché du travail et en faisant la lumière sur la position défavorisée des femmes dans ce secteur.

Pour notre part, la position défavorable des femmes dans le secteur informel relativement à celle des hommes sera approchée à partir de certains indicateurs. Le premier se réfère à l'exclusion plus prononcée des femmes du marché du travail officiel. Le second a trait aux différences de statut dans l'emploi sous lesquelles exercent les deux catégories dans le secteur informel. Enfin sera approchée une des composantes de l'économie informelle, à savoir le travail domestique. Auparavant, il serait essentiel de rappeler la définition d'économie informelle.

Définition et estimation

La notion d'économie informelle, notion confuse quant à son contenu, désigne diverses réalités : les activités frauduleuses, telles que les activités de production illégale interdites par la loi à l'exemple de la drogue et de la contrebande. La production souterraine, qui se cache délibérément pour échapper au fisc ou aux réglementations sociales. La production pour usage final propre, réalisée généralement à domicile par les femmes et qui est une composante non marchande importante de la production de biens par les ménages. Elle comporte enfin les activités des micro-entreprises du secteur informel qui ont pignon sur rue. À côté donc de ces catégories, et à la faveur des processus d'ouverture, de la mondialisation et de l'abaissement du coût du travail, s'est développé un emploi flexible non protégé dans le secteur formel. En somme, les individus et plus précisément les femmes qui occupent un emploi informel le font aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel et dans les ménages. Nous nous intéresserons essentiellement à l'activité des femmes dans le secteur informel tel que défini par « l'Enquête nationale sur le secteur informel 2007 »¹ et au travail domestique.

Selon les données existantes, au niveau international, les femmes sont davantage dans les activités informelles non agricoles que les hommes avec des disparités selon les pays et les régions. C'est essentiellement en Afrique et en Amérique latine que se retrouve la plus forte concentration de femmes. Selon les données de l'OCDE (OCDE, 2012), la proportion de femmes est de 10 points plus élevée, à Madagascar, en Tanzanie, au Pérou, à El Salvador et en Zambie et de 20 points plus élevée au Libéria, en Zimbabwe, en Azerbaïdjan ; elles sont mobilisées essentiellement dans les entreprises non déclarées. Au Maroc, la dernière enquête sur le secteur informel (HCP, 2010) évalue l'emploi dans ce secteur à 37,9% de l'emploi non agricole et celui des femmes à seulement 12,7% des emplois, soit près de un emploi sur dix. Cependant, il est probable que ce chiffre ne reflète pas la réalité car l'activité des femmes souvent saisonnière, partielle, à domicile, cachée ou peu visible est d'appréhension délicate et de ce fait, échappe à la mesure et demeure sous-évaluée.

Les femmes sont davantage exclues du marché du travail officiel

Cette exclusion du travail officiel est attestée par les inégalités en matière de taux d'activité et de chômage. En effet, en dépit de la tendance à la montée des taux d'activité des femmes, durant les années 1990, la participation des femmes au marché du travail officiel demeure limitée et les écarts selon les hommes et les femmes demeurent encore profonds. Le taux d'activité estimé à 49,2% au niveau global est particulièrement bas parmi les femmes, se situant respectivement à 24,7% et 74,3% en 2012 (cette part était de 28,1% en 2000). Cet écart de plus de 50 points signifie que les trois quarts des femmes en âge de travailler sont exclus du marché du travail officiel, autrement dit une femme sur quatre est active.

Le même constat peut être fait à propos du taux de chômage qui fait apparaître que les femmes sont plus frappées par le chômage que les hommes², ce qui est significatif d'une plus grande difficulté de leur insertion sur le marché du travail, d'autant plus que l'écart entre les sexes ne cesse de se creuser. S'il est hors de doute que le chômage des femmes est à mettre en relation avec la place des femmes dans la sphère domestique, il reste en partie lié à la nature du système productif dont la caractéristique principale est d'entretenir la précarité de l'activité féminine, sous la forme d'une main-d'œuvre occasionnelle circulant entre pôle formel et pôle informel, selon les aléas des marchés extérieurs, comme ceci est le cas dans certaines branches où se concentre la main-d'œuvre féminine (textiles et la confection).

Il en découle que ces deux formes d'exclusion du marché du travail, dans un contexte où le chômage n'est pas indemnisé, impliquent davantage pour les femmes des recherches d'opportunités dans le secteur informel. Celles qui ne sont pas employées ou qui le sont insuffisamment s'engagent dans des activités de petite production dans

l'artisanat, dans le commerce ou dans les services, dans le cadre de stratégies familiales de recherche de complément de revenus, ou d'occupation dans l'attente d'un emploi plus stable, ou encore comme moyen de garder un pied dans le formel et un autre dans l'informel.

Inégalités selon le statut professionnel dans le secteur informel

Cet indicateur fournit des enseignements précieux sur ces inégalités et révèle que les femmes sont davantage cantonnées dans les catégories précaires du secteur informel (cf. Tableau 1). Si l'on s'en tient aux données fournies par la dernière enquête, les femmes contribuent à l'activité économique, mais en grande partie sous des statuts de non-salariées. D'une manière générale, que ce soit pour les hommes ou les femmes, le travail informel est du travail occasionnel, indépendant, saisonnier, il peut s'effectuer sous le statut d'aides familiales non rémunérées, de l'auto-emploi, de travail à domicile des femmes ou encore sous forme de statuts hybrides.

Tableau 1 :

Caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles des actifs occupés dans l'emploi permanent du secteur informel selon le sexe du chef d'unité

Caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles	Sexe		
	Hommes	Femmes	Total
Statut professionnel			
Indépendant	58,70	69,20	59,70
Employeur	7,10	3,70	6,80
Associé	10,90	7,50	10,60
Salarié gérant	0,50	0,20	0,40
Salarié	13,10	7,80	12,60
Apprenti	1,60	0,30	1,50
Aide familiale	8,00	11,30	8,30
Autre	0,00	0,10	0,00
Total	100,00	100,00	100,00

Enquête nationale sur le secteur informel 2007, HCP (2010), p. 93.



Le travail indépendant des femmes correspond à des formes d'auto-emploi liées à un impératif de survie.

Ce tableau présente les données désagrégées les plus récentes concernant les caractéristiques des emplois pour les deux sexes en fonction de la situation dans la profession, et montre les différences de statut dans l'emploi, mesurant ainsi les écarts entre hommes et femmes. Il permet de mettre en exergue l'existence de plus d'informalité dans le travail des femmes. Les formes d'emplois vulnérables telles que le travail indépendant ou à domicile et d'aide familiale sont davantage occupées par les femmes. Elles sont surreprésentées dans les emplois de mauvaise qualité et ont moins accès aux emplois relativement de qualité plus sûrs et payés (salarié, employeur ou gérant).

Le travail indépendant dans le secteur informel représente la plus forte proportion quel que soit le sexe, contribuant de la sorte à près 60% des emplois. Néanmoins, il est davantage l'apanage des femmes. Il est significatif de l'entrée des femmes sur le marché du travail depuis les années 80 marqué par la crise et l'ajustement structurel.

Le travail indépendant des femmes correspond à des formes d'auto-emploi liées à un impératif de survie qui se manifeste par la recherche d'un complément de revenu ou comme palliatif au chômage. Les femmes s'auto-emploient essentiellement dans les activités de services, de l'artisanat et de commerce, activités qui n'exigent ni capital important ni qualifications particulières. Très souvent, le statut de travailleuse indépendante se confond avec celui de travailleuse à domicile, notamment pour les artisanes dans la broderie, la petite confection, le travail du tapis, etc.

Le travail à domicile et les aides familiales non rémunérées sont aussi davantage occupés par les femmes et ces proportions sont encore plus significatives en milieu rural où elles sont mises à contribution dans l'artisanat, les travaux de la laine, la poterie et la vannerie dans le cadre d'une relation non marchande. Les travailleuses à domicile sont des travailleurs qui travaillent chez elles à leur propre compte ou comme

sous-traitantes pour le compte d'autrui. Ces catégories sont considérées comme invisibles auprès des pouvoirs publics et leur travail est considéré comme le prolongement du travail domestique, c'est ce qui le rend précaire. Les travailleuses domestiques réalisent aussi différents services domestiques marchands et d'aide aux personnes privées et, du fait de leur invisibilité, ne sont pas prises en compte par les statistiques officielles sur le secteur informel et même au niveau international dans nombre de pays développés. Par conséquent, ces statistiques ne sont pas fiables. Mais, il est hors de doute que ces catégories ne sont pas négligeables au Maroc. En somme, le problème que pose le travail à domicile (quant à son estimation) est un problème d'exclusion. Le domicile, espace traditionnellement non marchand, devient aussi un lieu de travail marchand. Cette ambivalence explique le caractère extrêmement précaire de cette forme de mise au travail qui est considérée comme un moyen d'obtenir un revenu supplémentaire et non comme une activité. De tradition ancienne, le travail à domicile des femmes semble se redéployer avec vigueur dans un contexte de crise de l'emploi : la broderie, la couture, petite confection, la préparation de produits alimentaires sont le fait de femmes citadines mais aussi de femmes rurales, migrantes ou des fillettes.



Les trois quarts des femmes en âge de travailler sont exclus du marché du travail officiel.

Enfin, la pluriactivité qui consiste pour de nombreuses femmes à cumuler plusieurs activités dans le même mois, la même semaine, parfois le même jour est une pratique courante. Comme on peut l'observer à la lecture du tableau 1, la pluriactivité n'est pas prise en compte par les statistiques sur le secteur informel. Les contextes de pauvreté et de recherche de complément de revenus induisent souvent des stratégies de recherches d'activité secondaire.

En revanche, les femmes sont moins susceptibles d'être employeurs et salariés que les hommes ; leur proportion est deux fois plus élevée que celle des femmes. La grande majorité des femmes demeure exclue du salariat alors que ces deux formes de mise au travail génèrent des revenus plus stables que les autres catégories et sont relativement plus protégées.

L'importance de ces formes d'emploi dans le secteur informel parmi les femmes est symptomatique de davantage de pauvreté vue la corrélation entre statuts précaires de certains types d'emplois et faiblesse des revenus. Les travailleurs indépendants, à domicile, les aides familiales sont plutôt localisés dans les ménages pauvres (un quintile des dépenses) que parmi les 20% les plus favorisés comme le montre l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages.

L'activité domestique non rémunérée : les disparités non comptabilisées

Le temps consacré à l'activité domestique non rémunérée constitue un indicateur des inégalités entre les hommes et les femmes. Or, cette dernière est une des composantes de l'économie informelle, largement accomplie par les femmes et sérieusement négligée par la comptabilité nationale. À titre d'exemple, le temps que consacrent les femmes aux activités domestiques est trois fois supérieur à celui des hommes à Madagascar et au Bénin (Charmes 2005).

Au Maroc, les données récentes font défaut. La seule enquête budget-temps des femmes (ENBTF 1998/99) menée au Maroc, ne permet pas de faire des comparaisons entre les hommes et les femmes. Cependant, elle fournit quelques indications sur les écarts existants entre des enfants de 7 à 14 ans. Il s'en dégage par exemple que les fillettes contribuent à 33% des activités de nettoyage, alors que la contribution des garçons est à peine de 1%. Elle révèle aussi que le temps moyen consacré par les femmes (actives et inactives) aux travaux domestiques et ménagers est de 5h17min à l'échelle nationale (4h49min en milieu urbain et 5h53min en milieu rural). Plus récemment, une étude portant sur la « Conciliation travail-famille des femmes et des hommes fonctionnaires au Maroc » (ministère de la Fonction publique, ONU Femmes, GIZ, 2011) montre que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à prendre en charge les courses et les tâches ménagères que les hommes (50,6% contre 8,1%) et ceux qui sont mariés ne sont que 1,9% à assurer cette tâche.

D'une manière générale, le temps consacré aux travaux domestiques, à l'éducation des enfants et leur arrivée, les soins prodigués aux parents malades, âgés ou handicapés, est davantage le fait des femmes et exerce même un impact négatif sur la décision de participer au marché du travail, quand l'occasion se présente. Ainsi, au Maroc, selon l'étude précédente, la garde des enfants a des effets sur la vie professionnelle sur 66,7% des femmes et seulement 41,1% des hommes. Il en est de même de la prise en charge des parents qui a davantage d'effet sur la vie professionnelle des femmes (58,8%) que des hommes (41,5%).

Au niveau international, une étude réalisée dans les pays de l'OCDE³ indique que près des deux tiers des personnes de plus de 50 ans qui apportent une aide bénévole à leurs proches sont des femmes. Cet apport, qui se réalise par diminution des activités professionnelles rémunérées, fait que les femmes sont davantage exposées à la pauvreté

et peuvent difficilement concilier vie professionnelles et soins apportés. Dans le monde rural, c'est dans les activités économiques non marchandes (portage de l'eau, préparation des aliments, surveillance du bétail, travail dans les champs) que les disparités au détriment des femmes apparaissent et quand on intègre le travail domestique dans la comptabilisation du travail, la contribution des femmes devient supérieure à celle des hommes⁴.

En conclusion, nous soulignerons que la forte implication des femmes dans les activités non marchandes moins bien valorisées et en apparence moins productive, la faible valorisation des autres activités exercées de par le statut qu'elles occupent, de même que leur très faible participation au marché du travail officiel, sont tout autant de facteurs qui concourent à l'inégalité entre hommes et femmes dans le secteur informel ■

1. « L'unité de production informelle est toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité, et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994 », HCP (2010).
2. En 2013, le taux de chômage de 14% en milieu urbain est de 12,2% pour les hommes et de 20,4% pour les femmes. HCP (2013). *Activités, emploi et chômage*. Rabat.
3. *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*. OCDE 2012.
4. Ainsi, la journée de travail des femmes dans le secteur informel dépasse celle des hommes d'une heure en Afrique du Sud et à Madagascar et de deux heures au Bénin, (Charmes, 2005). Au Maroc, l'enquête budget-temps (1997-1998) estime le taux d'activité des femmes à 71% en milieu rural et 34,6% en milieu urbain alors que selon l'approche courante, il se fixe à 33,6 en milieu urbain et 62,5% en milieu rural.

Bibliographie

- Charmes J. (2005). Femmes Africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance. *Revue Tiers-Monde*, n° 182, Paris.
- Mejjati Alami R. (2008). Étude sur les activités informelles de Derb Ghallef. *Economia* n° 2, Cesem, Rabat, Maroc.
- Mejjati Alami R. (2007). L'emploi informel au Maroc. Caractéristiques, dynamique et formes d'adaptations aux risques. *Revue Critique Économique*, n° 20.
- Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration, ONU-Femme, GIZ (2011). *Conciliation travail-famille des femmes et des hommes fonctionnaires au Maroc*. Rapport, Rabat.

Entretien avec

NOUZHA GUESSOUS

Code de la Famille dix ans après : Les limites d'une promesse

Propos recueillis par
Bachir Znagui
Journaliste et consultant, Cesem-HEM



DR

La *Qiwamah* a fonctionné historiquement comme un postulat de la prééminence ontologique des hommes sur les femmes. Ces dernières leur devant l'obéissance contre l'entretien matériel. Sur beaucoup de volets, le Code est aujourd'hui en contradiction avec le principe de l'égalité reconnu par la Constitution. Il faut le revoir en profondeur.

Comment le Code de la Famille traite-t-il la question de l'égalité économique selon vous ?

Le Code de la Famille avait un autre objet. Il n'a pas été l'occasion de soulever spécifiquement la question des droits économiques des femmes en général ni la question de l'égalité économique *sensu stricto*. Bien entendu, dans la cellule familiale la question de l'égalité se pose d'une manière absolue, entre la femme et l'homme au sein du couple, ou entre le frère et la sœur au sein de la famille, ce qui se reflète forcément sur la question de l'égalité au sein de la société en général. Les lois qui régissent les relations dans le cadre de la cellule familiale reflètent les rapports entre les citoyens dans la société.

Nouzha Guessous
biologiste,
spécialiste de
l'éthique et
ex-membre de
la commission
"Moudawana"

Mais la question de l'égalité économique se reflète dans le Code à travers le prisme du principe transversal de la *Qiwamah* qui, historiquement, a fonctionné comme un postulat de la prééminence ontologique des hommes sur les femmes, ces dernières leur devant l'obéissance contre l'entretien matériel. La *Qiwamah* est ainsi un dogme organisationnel des relations homme-femme au sein de la famille et de la société avec un présupposé hiérarchique (les hommes sont supérieurs aux femmes) et un présupposé économique (les hommes entretiennent les femmes). Ce principe a été et reste une donnée irrévocable, qu'il n'y a pas lieu de démontrer, comme un axiome en mathématiques. Aussi, lors de l'élaboration du projet de Code de la Famille, les discussions sur la définition du mariage, sur les droits et devoirs des époux, notamment leurs responsabilités à chacun et en tant que couple moralement, légalement et matériellement (la *Nafaqa*) envers la famille, la gestion et répartition des biens acquis pendant le mariage en cas de divorce ou de décès d'un des deux époux nous ramenaient nécessairement au dogme de la *Qiwamah*. C'est dans ce sens que les propositions issues des travaux de la commission royale consultative de la Moudawana avaient une relation et pouvaient avoir des conséquences sur la question générale de l'égalité économique des hommes et des femmes dans la société.

Vous étiez membre de la commission consultative de la réforme de la Moudawana. Quels sont les aspects des droits économiques que le nouveau Code a ainsi traités ?

Le Code de la Famille devait pour moi comme pour l'ensemble des organisations de droits des femmes et de droits humains tendre autant que possible vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs droits et obligations vis-à-vis de la cellule familiale et de la société dans son ensemble. Cela suppose au départ la proclamation de la coresponsabilité

des deux conjoints, dans un esprit de partenariat et de contribution à toutes les charges et les décisions, donc à la gestion de la cellule familiale, y compris dans le domaine économique.

La *Qiwamah*, en principe transversale, a entraîné des contradictions entre la philosophie fondatrice du Code et les articles de lois qui y sont proclamés

Les données nationales, dont celles du HCP, démontrent que les femmes participent à l'économie familiale et qu'en 2012 plus de 17% des chefs de famille sont des femmes, chiffre qui est loin de refléter la réalité au vu du nombre de femmes travaillant dans le secteur informel qui est plus difficilement appréhendé. Consciente de cette donnée et avec l'objectif de coresponsabilité effective, j'ai fait la proposition lors des discussions de la question de la *Nafaqa* de proclamer que les femmes comme les hommes doivent contribuer à la prise en charge matérielle de la famille, mais avec quatre conditions. La première est que la contribution matérielle de chacun doit se faire selon les moyens dont il dispose. La deuxième est de reconnaître que le travail ménager, la procréation puis l'entretien physique et l'éducation des enfants sont des contributions ayant une valeur matérielle. La troisième est qu'à partir du moment où les deux partenaires contribuent à l'entretien de la famille, leur coresponsabilité doit se refléter aussi au niveau de représentation légale des enfants qui doit être partagée pendant le mariage comme en cas de divorce. La quatrième et dernière condition est qu'à partir du moment où la femme et l'homme contribuent à l'entretien matériel du foyer et que la coresponsabilité est établie en amont, il

faut décréter aussi qu'il y a un partage des biens en cas de divorce ; et en cas de décès, il faut procéder au partage des biens acquis pendant le mariage avant de procéder à la répartition de l'héritage, en application de la jurisprudence d'Ibn Ardoun sur *الكس والسعاية*, qui est appliquée dans certaines régions du Maroc. Les quatre points se relient ; ils sont interdépendants, ils ne peuvent s'appliquer que si on abandonne le dogme traditionnel de la *Qiwamah*. Jusqu'à la fin des travaux de la commission, je n'avais eu aucune certitude de la possibilité d'agréer ces quatre conditions. J'ai alors retiré ma proposition car, prise seule, cela aurait abouti à une obligation juridique de contribution de la femme aux dépenses familiales sans la moindre garantie de protection pour elle-même.

Quels sont les avantages et les inconvénients relatifs aux nouvelles dispositions ?

Il n'y a pas eu de nouvelles dispositions à proprement parler concernant les devoirs d'entretien matériel de la famille. La question a été tranchée dans la continuité de la notion de la *Qiwamah*, avec néanmoins un changement du principe général concernant la direction de la famille qui a été confiée aux deux époux considérés comme des partenaires coresponsables, devant se concerter et se respecter mutuellement. Au final, les articles 13 et 51 du Code de la Famille sont venus remplacer respectivement l'article 1^{er} du Code de Statut personnel qui définissait le but du mariage comme étant la fondation d'un foyer sous la direction du mari, et annuler le devoir d'obéissance de l'épouse à son époux qui était proclamé dans l'article 36. Sur le plan culturel, ce changement peut avoir un effet sur le long terme car il révolutionne en théorie la conception des rapports au sein du couple.

Cependant, le dogme de la *Qiwamah* est resté en principe transversal, ce qui a entraîné des contradictions entre la philosophie fondatrice du Code et les articles de lois qui y sont proclamés.

Pourriez-vous citer des exemples de ces contradictions dans le texte ?

En dehors de ce changement de philosophie des relations au sein du couple, le Code de la Famille a maintenu le principe schizophrénique de la *Qiwamah* économique du mari à qui revient la charge de l'entretien de l'épouse (article 194) et des enfants (article 198). La *nafaqa* reste donc légalement à la charge du mari. Cependant, le même Code stipule dans l'article 199 que la mère « aisée » (sic) a l'obligation d'assumer la pension alimentaire des enfants en cas d'incapacité matérielle partielle ou totale du père (sic). Mais cette charge matérielle obligatoire de par la loi ne lui donne aucun droit sur sa famille (exemple : représentation légale) et son apport financier est considéré comme une aumône (*Sadaqa*) ne pouvant faire l'objet d'aucune compensation en contrepartie, ni de revendication en matière de partage des biens ou d'héritage.

Un deuxième exemple est relatif aux legs et dons fait par une mère à ses enfants mineurs. Dans l'ancienne Moudawana, le mari en tant que représentant légal exclusif pouvait en disposer, et la femme et les enfants pouvaient se retrouver dépouillés. Dans le Code de la Famille, la seule avancée toute relative à ce sujet est que la mère donatrice peut être la représentante légale pour gérer l'objet de son don, à condition qu'elle le demande au moment de la donation (article 239). Mais combien de femmes le savent, et combien osent le demander ? On est donc face à un ensemble de dispositions qui maintiennent le dogme de la *Qiwamah* envers et contre les réalités économiques des ménages ; tout en ouvrant des brèches qui démontent ce dogme en toute logique rationnelle.

Le dernier exemple que je citerai est celui du devoir de prise en charge des parents qui revient aussi bien à la fille qu'au garçon, abstraction faite de leurs parts d'héritage (article 203). Où est la *Qiwamah* ici ?

Finalement, quelle a été l'issue à la question de l'égalité économique dans le Code ?

Personnellement, je pense que tant qu'on n'aura pas touché à ce nerf de guerre qui définit les charges de la famille et qu'on ne remettra pas en question ce mythe de la *Qiwamah* économique des hommes sur les femmes, on ne peut aller ni vers l'égalité économique, ni vers l'égalité des genres en général. Maintenant que le principe d'égalité et de coresponsabilité a été proclamé dans le Code de la Famille, la promotion de l'égalité économique nécessite la reconnaissance de la participation des femmes à l'économie familiale et la proclamation de l'égalité des droits et obligations entre les deux époux, y compris sur le plan de l'entretien matériel de la famille. Cela passe par la reconnaissance du travail que font les femmes dans la cellule familiale qui est un travail économiquement productif en plus d'être indispensable à la cellule familiale et à la société en général. Il faut arrêter de considérer que les revenus des femmes sont des revenus d'appoint « dont elles font ce qu'elles veulent », ce qui est faux.

Mais je le répète, une coresponsabilité économique sur la famille ayant force de loi doit s'accompagner des quatre conditions que j'ai énumérées plus haut. Ce n'est que par là qu'on changera la culture de la *Qiwamah*.

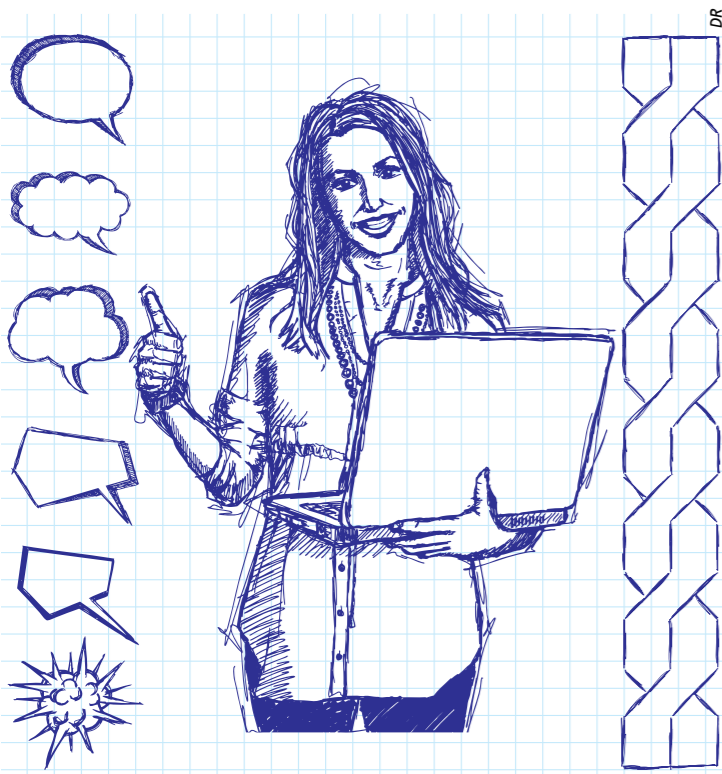
Il faut juridiquement et culturellement sortir de ce mythe que la femme (en tant que genre) a toujours été, et doit être entretenue par les hommes

Si une nouvelle réforme de la Moudawana devait être proposée, quelles seront, selon vous, les dispositions prioritaires relatives à l'égalité économique qui devraient figurer dans un nouveau code ?

Il faut, je le répète, reconnaître et valoriser socialement et culturellement, mais aussi juridiquement, la participation des femmes à l'économie familiale. D'abord et avant tout par la reconnaissance du travail domestique comme un travail ayant une valeur marchande, donc équivalant à un salaire gagné par un travail à l'extérieur du foyer. Le travail ménager, l'éducation des enfants, l'accompagnement et le suivi des enfants à l'école, les petits travaux à domicile ou à l'extérieur pour amener de l'argent à la famille, etc. sont autant de contributions à la prise en charge matérielle de la famille.

Il faut juridiquement et culturellement sortir de ce mythe que la femme (en tant que genre) a toujours été, et doit être entretenue par les hommes, ce qui légitimise l'idée que les femmes ne sont pas obligées de travailler pour avoir des revenus propres sauf nécessité matérielle absolue. Et il y a lieu de réagir au plus vite car cette culture revient en force dans le double contexte de crise économique et de réémergence de discours traditionalistes avec des amalgames politico-religieux qui clament de plus en plus fort que la place des femmes est dans le foyer. Il faut déconstruire et dénoncer les stéréotypes culturels selon lesquels les revenus des femmes sont une sorte d'argent de poche et que cela ne leur donne aucune obligation vis-à-vis de leurs enfants qui doivent être entretenus par leur père, donc qu'elles pourraient le claquer comme bon leur semble. En réalité, de nombreuses études montrent qu'au contraire les femmes qui gagnent l'utilisent pour subvenir aux besoins de leurs enfants, de leur famille d'origine, et pour les besoins essentiels du domicile familial. Les enquêtes montrent que la gestion économique des moyens

financiers par les mères reflète souvent une attitude plus solidaire et moins égoïste par rapport aux pères, et les sœurs par rapport aux frères. Il est vrai qu'on peut trouver des femmes qui se complaisent dans cette posture selon laquelle c'est au mari d'assurer l'essentiel et qu'il doit l'assurer. C'est certes le résultat de l'éducation et de la culture dominante, mais c'est aussi parfois exacerbé par le manque de confiance des femmes en leur avenir en tant qu'épouses (divorce, polygamie, règles de l'héritage en cas de décès du mari notamment s'il n'y a pas d'héritier mâle, etc). Il faut déconstruire ce dogme de la *Qiwamah* pas uniquement dans les textes et les lois, mais aussi comme culture, et cette déconstruction ne doit pas s'adresser uniquement aux hommes mais aussi aux femmes, d'autant qu'elles la transmettent à leurs enfants, filles et garçons ! Il faut sortir de ce formatage auquel nous avons été et sommes soumises et auquel nos enfants aussi risquent de rester soumis ! Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions sortir du dogme de la *Qiwamah* économique.



La HACA a une responsabilité sur les images véhiculées sur les femmes.

Quels sont, selon vous, les obstacles majeurs qui continuent d'entraver le processus de l'égalité économique au Maroc ?

Le processus vers l'égalité économique est entravé par un certain nombre d'obstacles découlant de l'inégalité des chances liée au genre. Cela commence par l'inégalité d'accès des filles à l'éducation de base puis à la formation qualifiante qui fait que la main-d'œuvre féminine se concentre dans les travaux les plus mal payés et dans le secteur informel sans protection, ce qui place les femmes parmi les travailleurs les plus vulnérables. Preuve en est qu'à la moindre crise économique localisée ou généralisée, elles sont généralement les premières à être licenciées. Vient ensuite l'inégalité salariale et l'inégalité d'accès à égale compétence aux postes de responsabilité.

Le deuxième obstacle est d'ordre culturel avec des prolongements juridiques : c'est celui du principe structurel et structurant de la *Qiwamah* économique et morale au sein de la cellule familiale comme au sein de la société. Et là, l'éducation, l'école, les médias et la politique culturelle ont une responsabilité majeure.

Aussi, toutes les politiques publiques et les juridictions nationales doivent-elles être revues et ajustées pour lutter contre toutes les formes de discriminations basées sur le genre, notamment dans le marché du travail.

Il faut être vigilant car la marche vers plus d'égalité économique entre les hommes et les femmes peut être entravée dans le contexte actuel par la combinaison de la crise économique et la traditionalisation de la société liée à la montée de l'instrumentalisation politique du religieux. Objectivement, on se trouve dans une situation où il n'y a pas de prise en charge sociale du travail des femmes à l'extérieur, pas de crèches ni d'aménagements permettant aux mères de conjuguer leur travail avec leur rôle de mère. Entre le domicile et le lieu de



La marche vers plus d'égalité économique peut être entravée dans le contexte actuel par la combinaison de la crise économique et la traditionalisation de la société.

travail l'insécurité domine, la violence et le harcèlement sexuel sont des risques quotidiens. La sécurité n'est pas assurée, y compris sur les lieux de travail, les lois ne sont pas appliquées, les salaires ne sont pas égaux et les conditions sociales pour permettre à une femme de travailler en toute sérénité ne sont pas assurées. Il n'y a pas de politiques publiques réellement favorables au travail des femmes, même si la constitution stipule l'égalité dans le travail.

Au final, le Maroc a besoin de politiques publiques transversales et systématiques pour favoriser l'émergence d'une société qui consacre l'égalité entre hommes et femmes, et c'est pour cela qu'il reste un très long chemin plein d'obstacles.

Après dix ans de pratique de l'actuel Code de la Famille et la nouvelle Constitution de 2011, ne faut-il pas procéder à une révision plus favorable aux principes de l'égalité ?

La révision s'impose effectivement sur des questions de fond et pas seulement dans les détails. Il faut mettre toutes nos lois au Maroc en conformité avec l'article 19 de la Constitution. Cet article n'est toujours pas mis en œuvre non plus et l'autorité de la parité et de la lutte contre les discriminations (APALD) demeure encore en projet !

Quels sont les efforts à fournir pour, d'une part, améliorer l'application de la loi, et d'autre part œuvrer au changement des représentations au niveau du Code de la Famille ?

Il faut donner corps au principe de la coresponsabilité des deux époux à tous les niveaux, y compris celui de la prise en charge matérielle de la famille et de la *Nafaqa*, en mettant en place aussi, entre autres, les quatre conditions mentionnées plus haut pour des bénéfices équitables. Se pose également la question de la législation de l'héritage que j'avais déjà soulevée lors des travaux de la commission. Il faut absolument discuter calmement et sereinement de cette question. Il n'est pas normal de refuser d'en discuter, cela constitue en soi une autre violence envers les femmes. Au Maroc, la Constitution proclame que les charges de l'État sont également réparties entre les femmes et les hommes, lesquels sont soumis aux mêmes taux d'imposition et payent les mêmes impôts. On ne peut pas continuer à vivre sous des régimes différents. D'ailleurs, on vit aussi les mêmes discriminations en matière de retraite et de prévoyance sociale : la retraite d'une femme n'a pas d'ayant droit après son décès. Il faut procéder à l'élimination de tous les facteurs discriminatoires envers les femmes. Il faut avoir le courage de débattre de toutes les contradictions qui

existent dans notre société, y compris dans les règles de l'héritage, dont il faut accepter de discuter raisonnablement, respectueusement et sereinement.

Quels seront, selon vous, les instances et structures qui devraient être impliquées dans cet effort ?

En fait, toutes les structures ayant un rôle dans la gouvernance, dans l'élaboration et l'application des politiques et des juridictions publiques (justice, éducation, médias publics...). Il y a bien sûr l'Apald, qui tarde à voir le jour. Il y a aussi le fait que les structures déjà en place ne fonctionnent pas convenablement, comme la HACA, qui a une responsabilité dans les images véhiculées sur les femmes.

Il est également très urgent de veiller à la sécurisation des espaces publics pour les femmes. Il faut instituer des lois et des politiques pour lutter contre la violence qui sévit contre les femmes dans les espaces publics et sur les lieux de travail, contre le harcèlement sexuel qui constitue l'un des handicaps à la circulation en toute sécurité et sérénité dans l'espace public et à l'accès des femmes à l'emploi...

Je constate aujourd'hui ce phénomène de « recul » légitimé par une lecture de la religion instrumentalisée au sein de la société marocaine, y compris au niveau des sphères de décision (notamment au sein du Gouvernement). Cette situation exprime l'émergence de nouvelles

hostilités envers l'accès des femmes aux espaces publics. À l'extrême, certains recommencent à brandir l'aberration de la femme en tant que عورة et d'ajouter que si les femmes restaient chez elles, les hommes trouveraient plus facilement de l'emploi !

Face à cela, il faut affirmer et revendiquer haut et fort que les femmes ont, elles aussi, des désirs de se réaliser dans un domaine d'activité de leur choix, que c'est leur droit en tant que citoyennes qu'il revient à l'État de promouvoir et protéger. Quand elles n'ont pas la chance de pouvoir se réaliser professionnellement, la réalité montre qu'elles acceptent par nécessité de faire des travaux précaires où elles font face à encore plus de discriminations de toutes sortes alors que les hommes au chômage les refusent.

Dix ans après le Code de la Famille, quelle est votre propre évaluation de la situation ?

Le Code a constitué une avancée indiscutable, par le changement de la philosophie fondatrice des relations homme/femme au sein du couple, de la famille et de la société en général. Si la culture et les politiques publiques avaient suivi, cela aurait déjà drainé beaucoup d'avantages à la société marocaine, car la loi est un moteur des évolutions au sein des sociétés. Dix ans après, le Code a largement montré ses limites. Sur beaucoup de volets, il est aujourd'hui en contradiction avec le principe de l'égalité reconnu par la Constitution. Il faut le revoir en profondeur ■

BIOGRAPHIE

Professeure Nouzha Guessous

Biologiste médicale, Professeure à l'Université Hassan II de Casablanca

Chercheuse et consultante en droits humains/droits des femmes et en bioéthique

Membre fondatrice de l'Organisation marocaine des droits de l'homme, Membre de la Commission Royale Consultative pour la réforme de la Moudawana (2001-2004). Ex-Présidente du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (2005-2007) ; actuellement membre du Comité d'éthique des sciences et des technologies de l'ALECSO.

L'ARGENT DU COUPLE : NÉGOCIATION/RECOMPOSITION DES RÔLES AU FOYER

Cette enquête révèle que la gestion des ressources se fait de plus en plus de manière séparée ou à travers une mise en commun partielle des revenus de chacun. Elle met aussi en évidence l'importance de la décision comme compétence à l'œuvre dans les pratiques ouvrières féminines.

Par Leila Bouasria

Docteure en sociologie, Université Hassan II, Casablanca

Il est un lieu commun, largement répandu encore aujourd'hui, selon lequel les familles fonctionnent sur la base des principes de partage des ressources, ce qui justifie la tendance de nombreuses recherches en sciences sociales à modéliser les ménages comme des unités où les individus mettent tous leurs revenus en commun. Dans cette logique, les inégalités se trouvent souvent mesurées « *entre les ménages et non en leur sein* »¹. Cet idéal du couple fusionnel porte la marque de la gratuité et justifie le fait que la répartition des revenus au sein du couple est peu abordée car généralement perçue comme incompatible avec les valeurs de solidarité familiales. La rareté des recherches sur la négociation des ressources entre conjoints peut aussi être attribuée à la perception du salaire féminin comme salaire d'appoint et de l'emploi féminin comme force de travail supplémentaire. Ceci a toujours justifié les salaires féminins bas, perçus



La tontine constitue une technique d'épargne forcée en l'absence d'alternatives d'accès à l'épargne.

comme compléments au salaire principal masculin ou servant seulement à couvrir les besoins personnels de la femme.

D'autres facteurs expliquant cette rareté sont plus spécifiques au contexte marocain. Les études ayant eu comme objet le salaire des femmes maghrébines, et marocaines en particulier, ont souvent été caractérisées par la prédominance de certaines approches conceptuelles recourant aux justifications religieuses comme outil d'analyse sans chercher à surmonter la limite posée par certaines interprétations, particulièrement celles concernant l'association masculine à la *Nafaka*².

Les attributions financières féminines sont largement orientées vers l'épargne, le logement et les achats pour les enfants

Autre facteur explicatif, le foyer est toujours présenté dans une perspective patriarcale au sein duquel les ressources sont gérées de façon optimale par le mari, prétendument principal chef de foyer. L'analyse ethno-anthropologique ayant constitué la base des études féministes a également participé de ce dualisme des « *mondes hostiles* »³ en séparant de façon quasi étanche les sphères publique et privée, en négligeant de questionner leur articulation comme ont pu le faire les recherches sur les espaces urbains⁴. Les rapports de sexe ayant été codifiés par des cadres multiples faisant office de normes sociales encore prégnantes aujourd'hui (patriarcat, religion, droit coutumier...), il était difficile de percevoir l'argent comme dépendant de la nature des rapports sociaux de sexe, souvent cantonnés à des cadres de références rigides. Or, l'argent étant lié à l'homme, « principal-pourvoyeur-de-revenus », il était difficile de le percevoir comme faisant l'objet de processus complexes de marquage social.

Quelle répartition des ressources au sein des ménages marocains ?

Au contraire, notre enquête sur les ouvrières casablancaises dans les industries du textile⁵ révèle que la gestion des ressources se fait de plus en plus de manière séparée ou à travers une mise en commun partielle des revenus de chacun. Cette recherche, qui tend à analyser la répartition des ressources au sein des ménages dans une perspective microsociologique, remet en question la conception dominante du salaire d'appoint en montrant que le salaire féminin sert de plus en plus souvent de salaire de base aux dépenses des ménages. En d'autres termes, le salaire des ouvrières est loin d'être celui d'appoint et nos enquêtées affirment quasi unanimement que leur salaire est la principale ressource du ménage ou qu'elles participent de façon égalitaire à la marche courante du foyer.

Cette recherche tente de rendre compte du sens attribué aux différents modes d'allocation des dépenses afin de saisir les logiques inhérentes à trois types de gestion : les couples à double revenu, les couples dont l'ouvrière est la principale pourvoyeuse de revenus, et les couples qui favorisent la mise en commun des ressources.

Le mode de gestion des couples à double revenu

L'analyse des modes de gestion adoptés par les couples à deux salaires révèle des dépenses souvent différenciées où chacun des conjoints garde des attributions financières spécifiques. À travers cette étude se profile clairement la démarcation entre les dépenses féminines et masculines où les responsabilités dans la gestion du budget sont largement sexuées, ce qui n'équivaut pourtant nullement à la confirmation d'une hiérarchisation dans les rapports sociaux de sexe. Les attributions financières féminines, loin d'être un soutien économique secondaire ou celui d'appoint dans un foyer, sont largement orientées

vers l'épargne, le logement et les achats pour les enfants.

Ce qui caractérise la gestion financière de ces femmes, c'est ce nouvel investissement dans les biens « *non périssables* »⁶ qu'on peut décrire comme le fait de s'éloigner de la dépendance conjugale au profit d'une approche plus individuelle : cessant de concevoir le mari comme une garantie de protection, elles cherchent par leurs propres moyens à se prémunir contre un avenir incertain. L'enquête a révélé combien le projet familial est de plus en plus porté par l'ouvrière, et ceci, selon une tendance croissante à la normalité. Cette situation peut être interprétée à raison comme une substitution à un rôle traditionnellement dévolu à l'homme, « principal-pourvoyeur-de-revenus ». L'épargne des ouvrières est, la plupart du temps, liée à l'objectif d'acquisition du logement ou des meubles. C'est l'une des stratégies collectives de défense destinées à protéger les ouvrières des incertitudes qui, chaque jour, menacent de les déstabiliser. Il est intéressant de souligner que la tontine⁷ n'est pas toujours présentée par les ouvrières comme une marque de solidarité, mais plutôt comme une technique d'épargne forcée en l'absence d'alternatives d'accès à l'épargne. Les dépenses liées aux enfants peuvent tout autant traduire une forme de prolongement des soins féminins, mais apparaissent également comme une forme d'« investissement » dans une progéniture qu'elles espèrent mieux armée pour l'avenir. Le terme « investissement » ne paraît ici ni excessif, ni ironique du fait de l'idée communément admise au Maroc selon laquelle les parents attendent de leurs enfants un retour des soins qu'ils leur ont prodigués, pour leurs vieux jours.

Dans ce mouvement de fond, toutes les ouvrières, selon des modalités différentes, aspirent à devenir des actrices de leur vie familiale

Le mode de gestion des ouvrières principales pourvoyeuses de revenus

En ce qui concerne les ouvrières principales pourvoyeuses de revenus, les résultats de notre recherche montrent que la plupart de celles qui se retrouvent dans une situation qui les accule à prendre en charge la totalité de la responsabilité familiale ne se sentent pas gratifiées par leur position tutélaire, mais cherchent au contraire à emprunter des chemins qui leur permettent de rester et de surtout paraître conformes « *au contrat conjugal conventionnel* »⁸. Ceci s'explique par le fait que, malgré la pratique professionnelle de l'ouvrière, ses représentations restent animées par le rôle de l'homme-pourvoyeur qui demeure la référence de base. Ces représentations sont fortement basées sur l'idée du « transitoire » qui accompagne le projet professionnel de l'ouvrière, toujours dans l'attente que les rôles traditionnels se rétablissent par son retour au foyer.

La caisse commune peut être un arrangement subtil mis en place par le couple pour dissimuler la provenance des revenus et éviter de révéler les rôles de chacun

Certaines ouvrières, tout en continuant à concevoir leur travail comme transitoire, investissent dans un projet personnel, excluant la contribution masculine. Ainsi, l'investissement dans un projet autonome participe à la rupture avec un modèle de dépendance vis-à-vis d'un mari pourvoyeur. Son désir d'individuation se lit à travers son affranchissement de toute éventuelle dépendance dans la mesure où la finalité de ses efforts n'est plus à rechercher parmi des logiques propres aux rôles sociaux traditionnels. Dans ce mouvement de fond, toutes les ouvrières, selon des modalités différentes, aspirent à devenir des actrices de leur vie familiale, mais il est important de rester attentif à leurs différentes justifications.

Le mode de gestion des couples avec une caisse commune

Une troisième modalité concerne les ouvrières qui optent pour la catégorie de la « caisse commune ». Notre enquête montre que cette catégorie se construit selon des logiques très diverses. Notons à ce propos que parallèlement à la valeur de confiance que peut véhiculer la modalité de la caisse commune, cette dernière peut revêtir paradoxalement des significations opposées. Elle peut dans certains cas servir, d'une part, de moyen de contrôle pour s'assurer que l'argent n'est pas dévié en dehors de la sphère familiale, ou jouer le rôle, d'autre part, de pratique compensatoire permettant de se conformer aux comportements de genre traditionnels, rétablissant ainsi l'équilibre conjugal de dons. L'adhésion à cette modalité induit donc et reflète tout à la fois un rapport symbolique. Ainsi, la caisse commune peut même être un arrangement subtil mis en place par le couple pour dissimuler la provenance des revenus et éviter de révéler les rôles de chacun.

L'exclusion de l'argent de poche masculin de la caisse commune traduit des enjeux de pouvoir latents

À ce titre, retenons que certains cas dits de « caisse commune » préservent une répartition de dépenses différenciée et ne mettent en commun que les ressources qui servent à réaliser un projet commun, à savoir, le plus souvent dans notre enquête, l'acquisition d'un logement. Aussi, le fait que le mari est souvent celui qui exclut ses réserves personnelles de l'argent en commun traduit un rapport différencié aux ressources. Ceci met en relief l'influence du genre ainsi que des attentes normatives dans la manière de tracer les frontières entre le personnel et le collectif. À ce sujet, le fait que l'exclusion de l'argent de poche masculin de la caisse commune passe pour une évidence traduit des enjeux de pouvoir latents qui, paradoxalement, peuvent aussi se refléter à travers la mainmise féminine sur la gestion financière.

Contre toute attente, l'analyse des récits ouvriers peut laisser penser, de prime abord, à un attachement au « *contrat conjugal conventionnel* » de l'homme principal-pourvoyeur-de-revenus et la femme au foyer, et à certaines représentations sociales intériorisées prescrivant une division traditionnelle des rôles selon le genre. Les changements opérés sont en effet contrastés et contradictoires. Si ce double clivage est la preuve d'un changement social profond, déceler ses manifestations à travers les discours s'avère pourtant délicat du fait de la mobilisation par les ouvrières de plusieurs registres de normes. Notre travail de recherche met en évidence l'importance de la décision comme compétence à l'œuvre dans les pratiques ouvrières féminines. L'idée de négociation traduit en elle-même un changement dans la mesure où les rôles sociaux en lien avec la répartition des revenus dans le couple deviennent de plus en plus imprévisibles. Ainsi, les ouvrières ne se contentent pas de se glisser dans des rôles conjugaux socialement prédéfinis, mais revendiquent avec force de les recomposer dans le cadre d'une marge de manœuvre ouverte désormais à l'ensemble des négociations possibles ■

1. Roy Delphine (2006). L'argent du « ménage », qui paie quoi ? *Travail, genre et sociétés*, n° 15. La Découverte. Paris.
2. Ce terme se réfère à la charge financière qui incombe toujours au mari et jamais à la femme quelle que soit sa situation financière. L'expression *l'homme-Nafaqa / l'homme-choukara* est utilisée par Mernissi dans son ouvrage *Sexe, idéologie, Islam* paru en 1983.
3. Zelizer Viviane (2005). Intimité et économie. *Terrain*, vol.45, septembre : 13-28.
4. Navez-Bouchanine Françoise (1997) *Habiter la ville marocaine*. Gaëtan Morin-Maghreb, L'Harmattan. Casablanca, Paris.
5. Bouasria Leila (2013). *Les ouvrières marocaines en mouvement. Qui paye ? Qui fait le ménage et qui décide ?* Éditions L'Harmattan.
6. *Op.cit.*
7. La tontine est plus connue au Maroc sous l'appellation marocaine *Daret* parce qu'elle est rotative et que les participants prennent l'argent à tour de rôle.
8. Tichenor Veronica Jaris (2008). Argent, Pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint. In : Belleau Hélène, Henchoz Caroline (dir.), *L'usage de l'argent dans le couple : pratiques et perceptions des comptes amoureux*. L'Harmattan, Paris, 75-111.

ESPACE PUBLIC ET OUVRIÈRES MAROCAINES DU TEXTILE : L'ACCÈS SOUS CONTRAINTES

Les ouvrières revendiquent de plus en plus leur droit à se déplacer en sécurité dans l'espace public urbain. Pour cela, elles mettent en place des stratégies tout en cherchant à se conformer à des normes de comportement et vestimentaires limitant l'accès des femmes aux espaces publics.

Par Gaëlle Gillot

Maître de conférences à l'IEDES/Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, IRD-UMR 201

A priori, aucune loi n'interdit aux femmes de se trouver dans l'espace public, de s'y mouvoir ou d'y rester. Pourtant, malgré leur théorique « droit de cité », l'accès des femmes aux espaces publics est partout dans le monde plus difficile que celui des hommes dont il est admis dans le sens commun qu'il représente son espace naturel d'évolution tandis que celui des femmes serait l'espace domestique. Cette représentation sociale influence les conditions et la possibilité d'accès des femmes aux espaces publics urbains. Or, depuis déjà une quarantaine d'années, les recherches sur le développement et les institutions internationales ont démontré et reconnu l'importance du travail des femmes dans les processus de développement



Les ouvrières du textile rencontrées à Rabat et à Tanger soulignent les difficultés pour se rendre à l'usine, l'insécurité très forte qu'elles ressentent.

(Conférence internationale sur la Population et le Développement au Caire en 1994, Conférence internationale de Pékin en 1995, etc.). Elle a été réaffirmée par le Rapport sur le développement dans le monde 2012 de la Banque mondiale qui souligne que leur insertion économique pousse de façon significative la croissance et le développement économique et social. Le travail des femmes n'est cependant pas une nouveauté, puisqu'elles ont toujours travaillé. Cependant, leur irruption sur le marché du travail salarié est relativement récente, le rendant visible et mesurable. On doit en particulier à l'industrie d'avoir rendu massif leur emploi salarié, faisant devenir visibles par là même les femmes dans l'espace public, ce qui a entraîné une modification sociale de la perception de leur présence dans l'espace urbain ainsi qu'une (re)négociation de leur place, malgré les contraintes avec lesquelles elles construisent leurs territoires¹.

L'ouvrière marocaine : entre nécessité, autonomie et insécurité

L'industrie textile représente au Maroc environ 40% des emplois industriels et environ 80% des ouvriers sont des ouvrières. L'organisation de la filière basée sur le réassortiment permanent et le flux tendu les amène à travailler en fonction des commandes. Souvent sans contrat, sans sécurité sociale, et de façon courante dans une situation où elles sont les seules pourvoyeuses de revenus dans leur famille (nucléaire aussi bien que famille élargie, déjà montré par Bouasria, 2013), elles acceptent de commencer à six heures du matin et/ou de terminer à vingt-deux heures, voire plus tard. Cette présence vient en partie « rompre un consensus social longtemps partagé sur la dangerosité de l'espace public » (Coutras, 1996). Partageant pourtant la peur, élément considéré comme fondateur dans le rapport naturalisé² des femmes à la ville, certaines mettent en place des stratégies pour prendre place dans la ville, s'y faire respecter et constituer un territoire bien à elles, manifestation de leur autonomisation en cours.

L'industrie textile représente au Maroc environ 40% des emplois industriels et environ 80% des ouvriers sont des ouvrières

Les ouvrières du textile rencontrées à Rabat et à Tanger soulignent les difficultés pour se rendre à l'usine, l'insécurité très forte qu'elles ressentent et parfois la peur. Mais pour autant, il n'est pas question pour elles de renoncer à aller travailler, ce qui constitue en soit une forme de résistance et de négociation permanente de leur accès aux espaces publics. L'environnement urbain se révèle être plutôt un espace de libération et de liberté pour les femmes ainsi qu'un espace de changement des rapports sociaux et sexuels. Et le travail leur donne à la fois les moyens et la légitimité pour une autonomie dans leurs rapports à la ville. Les ouvrières en se déplaçant en grand nombre tendent à imposer la nécessité de leur présence dans les espaces publics, dans les transports publics aux heures de pointe et à obliger tant les pouvoirs publics que les responsables des usines à (re)penser les déplacements féminins dans les villes où le harcèlement sexuel et l'insécurité sont monnaie courante. Les usines s'y emploient de façon relativement générale en organisant un ramassage avec des minibus. Elles le font avant tout pour des raisons d'efficacité économique visant à démarrer les chaînes de production à l'heure et en évitant au maximum des absences non prévues, qui pourraient être liées à des retards sur le chemin ou des agressions. Lorsque ce ramassage n'est pas mis en place par les usines, les ouvrières l'organisent elles-mêmes en passant un contrat collectif avec des sociétés de transport et en se cotisant.

L'espace public : un espace d'insécurité ressentie

Sortir la nuit pour le travail, ou même durant la journée, est synonyme pour certaines ouvrières d'affronter la rue qu'elles estiment largement hostile à leur présence. Samira, à Tanger, raconte qu'une de ses amies sort toujours avec son badge de l'usine à la main pour bien signifier aux riverains qu'elle quitte la maison dans le seul but d'aller travailler. Ce faisant, elle exprime l'idée (intériorisée et/ou prêtée à ceux qu'elle rencontre ?) que sortir pour travailler est légitime alors que sortir pour des loisirs ne le serait pas.

Cela renvoie au fait que ces femmes sont souvent victimes de violences verbales ou de harcèlement sexuel qui les freinent dans leur envie de sortir. Plusieurs ouvrières témoignent dans les entretiens à Rabat qu'en dehors du travail, elles ne sortent jamais. Elles restent chez elles et regardent la télévision. Elles ont perdu tout goût pour la découverte urbaine et expriment le sentiment de ne pas connaître leur ville. Or, le fait de ne pas sortir et de ne pas identifier les ressources de la ville peut leur être préjudiciable. En effet, elles ne connaissent pas le chemin pour se rendre au dispensaire ; elles ne peuvent jamais effectuer une démarche administrative seules (au-delà du fait que beaucoup d'entre elles sont analphabètes) ; elles ne souhaitent pas se rendre à des cours d'alphabétisation... De surcroît, elles

n'explorent pas la ville et ne peuvent pas, par conséquent, connaître les meilleurs endroits pour des achats au prix le plus intéressant. Pour certaines d'entre elles, sortir dans la rue est ainsi une vraie gageure.

D'autres, au contraire, trouvent les moyens de faire face à la peur et à l'insécurité ressentie dans leurs déplacements et revendiquent leur droit à la ville. C'est le cas de Bouchra, responsable syndicale dans une usine de Rabat, qui a étudié avec minutie son parcours. Ce dernier est constitué de micro-espaces de sécurité, liés directement à la présence de personnes qu'elle connaît, entre lesquels elle court le cœur battant d'inquiétude. Une autre stratégie est le déplacement « en grande foule », comme le nomme Ouarda, qui consiste à se regrouper par dix ouvrières la nuit et trois ou quatre dans la journée afin de faire face collectivement au cas où une agression se produirait. Enfin, les déplacements peuvent aussi être accompagnés par un homme de la famille, garant de la sécurité féminine. Cette présence masculine est souvent imposée aux femmes, entre autres pour des raisons de moralité, mais elles la sollicitent également largement. Elles imposent en retour aux hommes leur emploi du temps. Ainsi, les déplacements sont très fortement contraints quand ils ne sont pas tout simplement évités en dehors de la nécessité de sortir pour le travail.



Nous observons une modification sociale de la perception de la présence des femmes dans l'espace urbain.



Les déplacements sont évités en dehors des contraintes de travail.

Les ouvrières rencontrées ont intériorisé qu'elles seraient vulnérables parce que femmes, donc exposées aux risques d'agression à caractère sexuel (Lieber, 2011). Pourtant, ceci est une construction à partir de la sexualisation permanente du corps des femmes pour appuyer la croyance que leur place n'est pas à l'extérieur, mais plutôt au domicile. Dans cette perspective, le corps féminin renvoie en effet toujours à la sexualité et la mobilité féminine est associée à la légèreté de mœurs et au désordre social. Le harcèlement sexuel serait comme un rappel à l'ordre social (Fortier, 2011). Mais, les ouvrières qui sortent pour travailler estiment de plus en plus souvent que cela constitue une véritable injustice à leur égard et cherchent à s'en protéger par tous les moyens afin d'être respectées, les faisant entrer dans un véritable paradoxe : alors qu'elles se retranchent la plupart du temps derrière le devoir (le travail), le non-choix ou les justifications familiales pour leurs sorties, les ouvrières rencontrées revendiquent de plus en plus leur droit à se déplacer en sécurité dans l'espace public urbain et mettent en place des stratégies pour cela (on l'a vu) tout en cherchant à se conformer à des normes

de comportement et vestimentaires qui limitent l'accès des femmes aux espaces publics.

Ainsi, le harcèlement constitue une véritable limite à leur accès à la ville. Cependant, l'accès aux espaces publics est le premier pas au sens propre comme figuré de l'insertion économique et citoyenne des femmes. Afin de la faciliter, celles qui la revendiquent ou s'y sentent contraintes cherchent donc à se conformer au maximum aux normes d'usage en cours tout en jouant des possibilités que donne la ville pour gagner des espaces de liberté hors de l'interconnaissance. La salarisation des ouvrières qui apporte des revenus essentiels aux familles est très valorisée dans ce sens et est, en même temps, par ailleurs, dévalorisée par les moyens d'autonomie et d'émancipation qu'elle leur procure. Cette salarisation marque une ambiguïté non encore levée dans la perception de la sortie des femmes dans les espaces publics ■

1. Les éléments développés dans cet article ont, en grande partie, été recueillis dans le cadre du programme de recherche PEERS IRD-AIRD « Travail, femmes et villes au Maghreb ». L'enquête de terrain composée de questionnaires, enquêtes, récits de vie, parcours urbains commentés et cartes mentales a été réalisée entre 2012 et fin 2013 à Rabat et Tanger.
2. Peur naturalisée parce qu'elle est liée au fait même d'être une femme et, par conséquent, vue comme illégitime et coupable par « nature » de se trouver dans la rue.

Références citées :

- Bouasria L. (2013). *Les ouvrières en mouvement*. Éditions l'Harmattan, Paris.
- Coutras J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Armand Colin, Paris.
- Fortier C. (2011). Vulnérabilité, mobilité et ségrégation des femmes dans l'espace public masculin : point de vue comparé (France-Mauritanie-Egypte). In : Denèfle S., Monqid S. (dir.). *Gouvernance locale dans le monde arabe et en Méditerranée : quel rôle pour les femmes ? Égypte Monde arabe*. Troisième série, n° 9. pp.71-102.
- Lieber M. (2011). Le sentiment d'insécurité au prisme du genre- Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics. *Métropolitiques*, 5 décembre 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Le-sentiment-d-insecurite-au.html>

LES OUVRIÈRES DU TEXTILE : UNE PROTECTION SOCIALE EN PANNE

Les ouvrières au travail demeurent au Maroc socialement invisibles. Une étude sur les conditions des ouvrières dans l'industrie du textile et de l'habillement décrit la situation ; recrutement, ancienneté, stabilité de l'emploi, accès aux instruments de prévoyance sociale, maternité, retour au travail...

Par Kamal Mellakh

Sociologue, FLSH Mohammedia, Université Hassan II, Mohammedia-Casablanca

Concentrés plutôt sur les problèmes d'accès des femmes au marché du travail, les travaux de recherches au Maroc portent peu sur les conditions et les formes de mise au travail des femmes à l'intérieur des usines et des entreprises. Les ouvrières au travail demeurent au Maroc socialement invisibles. Nous pensons que ce sont les logiques d'articulation des différents espaces sociaux (famille, travail, espace public...) qui produisent la condition des ouvrières au quotidien, y compris au travail. Par conséquent, il sera sans aucun doute plus judicieux de cerner les contours méconnus de la condition des ouvrières marocaines en élargissant le champ d'analyse aux différentes logiques agissant sur leur vie quotidienne (logiques économiques, industrielles, professionnelles, familiales...). Ceci dit, notre contribution se focalise plus sur les conditions des ouvrières au travail.



Le secteur est composé de plusieurs segments différents et imbriqués : le segment industriel, le segment artisanal, le segment domicile, le segment informel...

À partir des données d'une enquête exploratoire que nous avons menée par questionnaire¹, nous donnons un bref aperçu sur les conditions d'emploi des ouvrières dans l'industrie du textile et de l'habillement : le recrutement, l'ancienneté et la stabilité de l'emploi, l'accès aux instruments de prévoyance sociale, la maternité et le retour au travail... La dynamique économique et industrielle de ce secteur repose essentiellement sur la force de travail des femmes (75% de la main-d'œuvre est féminine). Or, la pression de la concurrence internationale sur ce secteur à l'ère de la globalisation risque de mettre à mal la condition des travailleuses. Les ouvrières de ce secteur, de plus en plus scolarisées mais non qualifiées, risquent alors de devenir le maillon le plus faible de la chaîne de production. Elles s'activent dans un secteur plus que jamais confronté aux fluctuations des commandes extérieures et au recul de la demande du marché local à cause de la montée des importations chinoises. La présomption de certaines catégories d'employeurs à exploiter la main-d'œuvre féminine et à comprimer les salaires pour faire face à la concurrence risque d'aggraver la précarité de l'emploi dans ce secteur qui repose en grande partie sur la sous-traitance. Celle-ci se décline dans plusieurs situations de travail par l'exploitation d'une main-d'œuvre féminine en grande partie « non déclarée », par l'insécurité et l'instabilité de l'emploi et par un faible accès des travailleuses aux instruments de prévoyances sociales prévus par le droit du travail.

Les jeunes ouvrières célibataires sont perçues par les employeurs comme étant plus flexibles, plus disponibles et économiquement plus rentables

Situation dans l'emploi des ouvrières : des conditions précaires

Il convient tout d'abord de souligner que le secteur du textile et de l'habillement est composé de plusieurs segments à la fois différents et imbriqués : le segment industriel, le segment artisanal, le segment domicile, le segment informel...² Le secteur n'est donc pas réductible à sa seule dimension industrielle. Une telle configuration n'est pas sans lien avec les formes combinées de mise au travail des ouvrières à l'intérieur des usines. Les passages des ouvrières d'un statut à l'autre, d'un segment à l'autre sont fréquents (passage de statut de salariée à celui de travailleuse à domicile, de statut d'indépendante à celui de salariée, du formel à l'informel...). Au niveau des recrutements, les ouvrières sont souvent embauchées en se présentant directement à la porte des usines. Le recrutement *in situ* est très courant dans le secteur. Les employeurs préfèrent recruter directement sans recourir aux agences d'intermédiation (bureaux de placement, ANAPEC/Agence nationale pour l'emploi et les compétences ...). La législation marocaine de travail continue à tolérer les pratiques directes d'embauche et n'oblige ni le travailleur, ni l'employeur à utiliser le dispositif public d'intermédiation du marché de travail. Pourtant, si ce dispositif a été fonctionnel, il aurait pu servir comme outil de régulation et de contrôle des embauches. Le recrutement à la porte des usines permet aux employeurs d'avoir une large possibilité de manœuvre pour la durée d'embauche, le salaire et les conditions de travail. Nos investigations montrent la présence significative des jeunes filles célibataires âgées de moins de 25 ans parmi les ouvrières de l'industrie du textile et de l'habillement : 43,8% ont moins de 25 ans dont 29,2% possèdent un âge situé entre 20 et 24 ans et 62,1% sont célibataires. Ceci nous semble assez révélateur des modes de sélection imposés à l'entrée des usines. Les jeunes ouvrières célibataires sont apparemment perçues par les employeurs comme étant plus flexibles, plus disponibles et économiquement plus rentables.



La dynamique économique et industrielle de ce secteur repose essentiellement sur la force de travail des femmes (75% de la main-d'oeuvre est féminine).

Nous avons également constaté que l'écrasante majorité des travailleuses occupe un statut d'opératrice pour le travail à la chaîne (piqueuse, couturière, traceuse, bobineuse, finisseuse, blanchisseuse...). Les travailleuses occupant des postes d'encadrement ne sont pas nombreuses. Tout se passe comme si les employeurs préfèrent plutôt affecter des hommes aux postes clefs d'encadrement. Les postes de chefs d'atelier sont fréquemment tenus par des hommes³. Il arrive parfois que des travailleuses expérimentées soient affectées par l'employeur aux postes de contrôleuses ou de chefs d'équipe. Mais, dans l'ensemble, les postes clefs impliquant le commandement et l'exercice de pouvoir sont occupés plutôt par les hommes. Il ressort également une forte segmentation des ouvrières en fonction de l'âge. Les plus jeunes sont massivement concentrées dans les postes d'exécution à travail

répétitif. Leur situation de travail est marquée par une faible ancienneté dans « l'emploi occupé », une circulation assez fréquente entre les différents segments de secteur et une rotation d'une usine à l'autre. Interrogées sur leur occupation avant l'emploi actuel, les ouvrières enquêtées précisent, dans une grande proportion, avoir déjà travaillé chez un autre employeur du secteur de textile habillement (41,9%). Ceci est révélateur de la rotation qui caractérise la main-d'œuvre féminine dans le secteur. Les difficultés rencontrées liées à la surcharge de travail ou aux horaires supplémentaires non payés, la courte durée de travail offert, la fatigue engendrée par les longs trajets à parcourir pour se rendre au travail sont autant de facteurs qui poussent les ouvrières à changer de lieu de travail ou même à interrompre leur activité professionnelle dans l'espoir de trouver un emploi meilleur.

78,9% des ouvrières n'ont pas pu avoir un accès au congé payé de maternité et seulement 19,2% avaient un accès à une pause rémunérée pour allaitement

Maternité et travail : une protection sociale limitée

Il nous semble nécessaire d'aborder la question des relations entre travail et maternité pour mettre en exergue un problème spécifique et peu visible, celui des conditions de travail des ouvrières confrontées à l'enfantement⁴. En arrière-plan de cette question se posent celle de la protection de la maternité et l'accès des ouvrières aux instruments de prévoyances sociales prévus par le droit marocain du travail tels que l'accès à la médecine de travail, l'accès à quatorze semaines de congé de maternité, le droit à une pause rémunérée d'une heure par jour pour allaiter ses enfants, le droit à conserver le contrat de travail pendant la période de grossesse et durant les quatorze semaines suivant l'accouchement. Dans les faits, l'accès des ouvrières à ce dispositif de protection de la maternité au travail est très limité. La situation de grossesse affecte lourdement les conditions de travail des ouvrières. Lorsque les ouvrières deviennent des mères, elles entrent dans toute une série de difficultés qui ne manquent pas de compromettre leur statut de salariées. Les interruptions de travail après la période de grossesse et d'accouchement sont assez fréquentes et l'accès au congé payé est plutôt rare. Nos investigations montrent que 78,9%

des ouvrières n'ont pas pu avoir un accès au congé payé de maternité et seulement 19,2% avaient un accès à une pause rémunérée pour allaitement. Dans la plupart des cas, les ouvrières cherchent à conclure un arrangement « informel » avec l'employeur pour pouvoir garder leur travail après l'accouchement. Les exigences de conciliation entre maternité et travail à la naissance d'un enfant poussent également les ouvrières à inventer plusieurs stratégies pour se maintenir au travail : recours à l'aide familiale et à une multitude de modalités informelles d'aide à la garde des enfants⁵.

Les ouvrières de l'industrie du textile et de l'habillement sont ainsi confrontées à des conditions de travail difficiles et à une faible protection sociale par le droit du travail. Mais au-delà de cette image de l'ouvrière asservie par le travail précaire, il convient de ne pas perdre de vue que les ouvrières parviennent tant bien que mal à construire des carrières professionnelles dans lesquelles la précarité de l'emploi n'exclut pas la réalisation des projets de vie et l'accomplissement personnel par le travail ■

1. Notre enquête a été menée auprès de 250 ouvrières travaillant dans les trois premiers bassins d'emploi féminin de l'industrie du textile et de l'habillement (Casablanca, Tanger et Salé). Pour plus de détail sur l'enquête, voir : Mellakh Kamal (2008). *Étude sur le contexte et les mécanismes d'application de la législation du travail et la protection des travailleuses de l'industrie du textile-habillement au Maroc*. Association Marocaine des Droits Humains. Rabat.
2. Belghazi Saâd (2005). Structures de la filière textile habillement au Maroc. *Cahier de recherche HCP*. n° 4.
3. Voir à ce propos : Bouequia Rahma (1999). *Genre et emploi dans l'industrie textile marocaine*. Publication de l'institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD). Genève.
4. Mellakh kamal (2012). La maternité à l'épreuve du travail salarié : conditions de travail et protections sociales des travailleuses de l'industrie de textile habillement au Maroc. In : *La maternité à l'épreuve du genre : métamorphoses et permanences de la maternité dans l'aire méditerranéenne*. Presse de l'École des Hautes Études en Santé Publique. Rennes, France.
5. Voir à ce propos : Bouasria Leila (2013). *Les ouvrières marocaines en mouvement. Qui paye ? Qui fait le ménage ? et qui décide ?* Éditions L'harmattan. Paris.

FEMMES ENTREPRENEURS AU MAROC : UNE SITUATION CONTRASTÉE

Les femmes représentent 43% des dirigeants d'entreprises naissantes. Mais les principaux problèmes personnels qu'elles rencontrent lors du lancement ou de la conduite de leur entreprise sont le stress familial et émotionnel d'une part, et le manque de soutien d'autre part.

Par Dr. Caroline Minialai
Chercheur associée, Cesem-HEM

L'importance de l'entrepreneuriat pour la croissance et la création de richesses d'un pays n'est plus à démontrer. Pourtant, d'une manière générale, la part des femmes entrepreneurs dans le monde reste inférieure à celle des hommes, comme cela a été encore réitéré dans les récents rapports du World Economic Forum (2010). Même aux États-Unis, pays plutôt très favorable à l'égalité hommes/femmes, elles ne représentent que 33% des créations d'entreprise et la majorité d'entre elles n'ont qu'un salarié (Sharma, 2012)¹. Pourtant, la tendance est à la hausse, et de plus en plus de femmes se lancent dans l'aventure. Si les caractéristiques personnelles des individus impactent la décision de créer une entreprise, les éléments



Les femmes représentent 43% des dirigeants d'entreprises en phase de démarrage.

socio-culturels et contextuels jouent aussi un rôle significatif sur les situations des différents pays.

Après avoir dressé un état des lieux de l'entrepreneuriat féminin au Maroc, nous nous arrêterons sur les facteurs de blocage socio-culturels du contexte marocain. Une étude, lancée par le Cesem en coopération avec l'université de Caroline du Nord à Greensborough est en cours², et nous reprendrons quelques résultats partiels de ce travail pour étayer notre argumentation.

L'entrepreneuriat au Maroc

En cherchant à décrire l'activité entrepreneuriale au Maroc, le dernier rapport du GEM (Global Entrepreneurship Monitor) sur la région Moyen-Orient et Afrique du Nord insiste sur l'attitude très favorable de la population marocaine envers la création d'entreprises en général. Ainsi, plus de 70% des Marocains interrogés, indépendamment de la question de genre, déclarent que, compte tenu de leur choix d'environnement professionnel, ils préféreraient posséder leur propre entreprise. Ils sont même près d'un tiers (avec des différences en fonction des tranches d'âges et des niveaux d'études) à déclarer avoir l'intention de démarrer leur entreprise dans les trois prochaines années. Au total, on estime que 30% de la population adulte marocaine est engagée dans une activité entrepreneuriale, ce qui place le Maroc dans le trio de tête des pays de la région considérée. Pourtant, les entreprises créées restent souvent de taille plus modeste que dans les autres pays, principalement car les capitaux initiaux sont plus faibles et parce qu'elles se créent principalement sur des marchés faiblement innovateurs. Le niveau d'éducation de ces néo-entrepreneurs reste faible ; ils n'ont pas atteint, majoritairement, l'éducation secondaire, et ils ne sollicitent pas d'organismes de formation ou des experts.

La part des femmes, quant à elle, toujours à partir de ces mêmes données, est de l'ordre de 22%, mais

ce pourcentage semble croître et elles représentent 43% des dirigeants d'entreprises naissantes, c'est-à-dire en phase de démarrage. Le Global Entrepreneurship Development Index (GEDI) a publié les résultats d'une étude axée sur le genre en 2013. Dans cette étude, 17 pays ont été comparés, dont le Maroc, pour mesurer le développement des femmes entrepreneurs à fort potentiel de part le monde³, l'étude étant réalisée auprès de femmes entrepreneurs travaillant sur des secteurs « innovants, aux marchés en croissance et avec un potentiel d'exportation ». Le Maroc, en combinant les données individuelles et les données institutionnelles, se classe au 13^e rang de ces 17 pays avec un score global de 38% (à comparer aux 76% des USA, aux 56% de la France ou aux 41% de la Chine). Mais au-delà de ce classement, cette première étude met en évidence certaines caractéristiques particulières de l'entrepreneuriat féminin au Maroc. Ainsi, les femmes qui créent leurs entreprises sont en moyenne moins éduquées que l'ensemble de la population, et beaucoup d'entre elles restent dans le secteur de l'informel. De plus, lorsque la création d'entreprises fait suite à une première expérience professionnelle, les femmes marocaines sont en difficulté puisqu'elles ne sont que 13% à occuper des postes de management. Le dernier élément significatif concerne l'accès au financement : seulement 27% des femmes marocaines a accès à un compte bancaire dans une institution. À ceci s'ajoute le faible niveau d'expérience managériale, et le faible développement des financements participatifs (de type *crowdfunding*, le financement collectif), et on comprend mieux pourquoi la famille et le conjoint des entrepreneurs vont jouer un rôle déterminant dans la réussite de leur aventure.

La famille et le conjoint : sans leur soutien, point de salut

Souvent, les entreprises démarrées par des femmes sont influencées par les décisions et les souhaits des membres de leur famille (Boz et Ergeneli, 2014)⁴. De plus, les femmes sont plus affectées que

les hommes par le manque de soutien de leurs proches (Shinnar et al., 2012)⁵. Ceci renforce l'importance du système familial dans son ensemble, à la fois sur les caractéristiques entrepreneuriales individuelles et sur la décision de s'engager.

Le système familial marocain, principalement construit sur l'autorité du père, et sur l'obéissance des enfants et traditionnellement de l'épouse, ne permet pas toujours de créer les conditions idéales pour que les filles se tournent vers la création d'entreprise. Souvent, dans les familles d'entrepreneurs marocains, les garçons sont très tôt associés à la vie de l'entreprise familiale, suivent leur père dans des tournées, rencontrent les parties prenantes, alors que les filles doivent, si elles le souhaitent, se manifester et persévérer pour obtenir le même niveau de connaissances. Pourtant, ces stéréotypes jouent un rôle important sur les intentions entrepreneuriales des jeunes générations, et peuvent contribuer à expliquer au Maroc le manque de confiance des femmes dans leurs capacités à démarrer une entreprise (GEM, 2009) ainsi que la persistance au niveau culturel d'un niveau d'égalité des sexes très faible (Projet GLOBE : projet de recherche sur le leadership mondial).

Ainsi, parmi les femmes entrepreneurs que nous avons interrogées jusqu'à ce jour, moins d'un tiers déclarent s'être associées pour créer leur entreprise à des membres de leur famille, principalement le conjoint ou des frères et sœurs. En revanche, la quasi-totalité des femmes interrogées expliquent que le soutien moral le plus important leur a été apporté par leurs parents, leur conjoint, leurs frères et sœurs ou leurs enfants. Pour les femmes entrepreneures mariées, le conjoint peut être soit un facilitateur, soit une entrave à la création entrepreneuriale (Nikina et al., 2012)⁶, ce qui se manifeste clairement dans les réponses de nos répondantes : « *Mon mari est contre mon travail* », déclare l'une d'elles, alors qu'une autre explique : « *Mon mari ne me soutient pas du tout* ». Ce manque de soutien du conjoint accroît le niveau de stress des femmes

entrepreneurs (Eddleston et Powell, 2012)⁷, ce que confirment les femmes interrogées au Maroc qui déclarent que les principaux problèmes personnels qu'elles rencontrent lors du lancement ou de la conduite de leur entreprise sont le stress familial et émotionnel d'une part, et le manque de soutien d'autre part. Les difficultés à gérer ou diriger des hommes, ou à conserver un équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle arrivent loin derrière.

Bien que les résultats de cette étude soient encore très partiels, les données étant toujours collectées, ils confirment cependant l'importance du rôle de l'éducation comme étant le premier déterminant de l'intention entrepreneuriale dans les jeunes générations. Les structures familiales comme l'école devront donc à l'avenir renforcer l'autonomie et la créativité des jeunes filles. Mais, au-delà de la famille, l'État doit aussi prendre conscience que le faible recours aux dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprise est un handicap qui devra être surmonté à l'avenir ■

1. Sharma M. (2012). *Avis du Comité économique et social européen sur le thème « Les femmes entrepreneurs - politiques spécifiques pour favoriser la croissance et l'emploi dans l'UE »*, Journal Officiel de l'Union européenne, 2012/C299/05.
2. Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : https://uncg.qualtrics.com/SE/?SID=SV_dfXOoPN01j4vtz.
3. Les 17 pays sélectionnés pour cette première étude sont : Australie, Brésil, Chine, Égypte, France, Allemagne, Inde, Japon, Malaisie, Maroc, Russie, Afrique du Sud, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni et les États-Unis.
4. Boz A., Ergeneli A. (2014). Women entrepreneurs "personality characteristics and parents" parenting style profile in Turkey. *Social and Behavioral Science*, 109, 92-97.
5. Shinnar R. S., Giacomini O., Janssen F. (2012). Entrepreneurial Perceptions and Intentions: The role of Gender and Culture. *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 36(3), p. 465-493.
6. Nikina A. et al. (2012). Le rôle de la relation de couple et du soutien du conjoint dans l'entrepreneuriat féminin. *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2012/4, vol. 11, p. 37-60.
7. Eddleston K., Powell G. (2012). Nurturing Entrepreneurs Work-Family Balance: A Gendered Perspective. *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 36(3), p. 513-541.

TÉLÉVISION ET EMPOWERMENT DES FEMMES

L'industrialisation de la production audiovisuelle et les lois de marché mettent en relief de nouveaux modèles et rôles féminins. Les présentatrices contribuent à une nouvelle culture plus « égalitaire » au sein de l'institution médiatique. Elles donnent aux millions de téléspectateurs et téléspectatrices des exemples de promotion sociale de femmes modifiant ainsi leurs perceptions des rôles de genre.

Par Hasna Hussein

Docteure en sociologie de l'Université Libanaise et de l'Université de Bordeaux Segalen

L'industrialisation de la production culturelle et plus particulièrement des programmes audiovisuels, la concurrence et les lois de marché constituent autant de facteurs dans l'émergence de la diversité des figures de présentatrices. Cette dernière se traduit par une pluralité de profils, de places et de trajectoires qui, en elle-même, vaut message. Elle met en relief non seulement de nouveaux modèles et rôles féminins, mais aussi de nouvelles logiques d'action et de stratégies au sein de la sphère privée autant que médiatique et publique. Ces nouvelles logiques d'action et stratégies adoptées par les présentatrices, dans des contextes particuliers, vont permettre à certaines d'assurer une ascension socio-économique importante. C'est, par exemple, le cas des présentatrices vedettes qui travaillent dans les chaînes transnationales des pays du Golfe où les salaires sont les plus importants (dont Al-Arabiya, Al-Jazeera et Dubai TV).



Les femmes sont de plus en plus présentes dans les différents types de travail télévisuel tels que la production, la réalisation, le montage, etc.



Khadija Benguenna (Al-Jazeera)

L'analyse des nouvelles figures de présentatrices en tant que reflet d'une transformation plus générale, celle des études et des professions et de leur féminisation dans les sociétés arabes contemporaines, permet d'appréhender l'émergence de nouveaux profils de présentatrices cultivées, diplômées et professionnelles. Ce sont ces présentatrices qui vont contribuer à l'arrivée d'une nouvelle culture plus « égalitaire » entre les hommes et les femmes au sein de l'institution médiatique. Aujourd'hui, il n'est plus difficile de trouver dans le paysage médiatique arabe des présentatrices ayant eu une évolution professionnelle et salariale plus importante que celle de leurs collègues masculins.

Cette contribution offre une réflexion centrée sur le processus de féminisation, d'ascension sociale et économique ainsi que sur leurs rôles dans l'émergence d'une « égalité » professionnelle et économique entre les femmes et les hommes des télévisions satellitaires. Elle montre comment cette féminisation, en favorisant un accès libre au métier de présentatrice, particulièrement pour les classes moyennes, contribue à l'émergence d'une *discrimination positive* non seulement en termes de statut professionnel, mais aussi de statut économique au sein de l'institution médiatique.

Les nouveaux profils, positions et rôles des présentatrices

La féminisation du travail des femmes sur le petit écran ne signifie pas forcément qu'il s'agit d'« une activité identifiée comme masculine »¹, car dans l'histoire de la télévision arabe, comme le montre cette présente enquête et d'autres études qui portent sur les femmes dans les médias², les femmes étaient souvent plus présentes que les hommes dans ce type d'activité télévisuelle. Néanmoins, aujourd'hui, la donne a changé, et les femmes sont de plus en plus présentes dans les différents types de travail télévisuel tels que la production, la réalisation, le montage, etc. En effet, 42,9% des présentatrices interrogées dans tous les pays ciblés participent ou produisent seules leurs émissions (22,1%) : « Je suis libre pour le choix des sujets de mon programme. Je m'occupe également de la régie et du contact avec les invités », dit Ghada Eid d'Al-fassad (« La corruption »), l'émission phare de la NTV (chaîne privée libanaise) ; « Je suis responsable de toutes les phases de réalisation de mon programme », dit Afaf el-Gharbi, de Hannibal TV (chaîne privée tunisienne).

De plus, « le terme de "féminisation" n'est pas sans évoquer, dans l'ordre des rapports sociaux hommes/femmes, l'idée de démocratisation dans une analyse des rapports entre différentes classes sociales à l'accès au métier »³, comme le remarque Claude Zaidman pour son analyse de la féminisation à l'université. Pour cela, l'analyse s'inscrit dans une perspective plus générale de l'accès des femmes aux études supérieures, et pour certaines à la mobilité internationale, typique de la formation d'une classe moyenne et de professions de plus en plus mixtes. En effet, les présentatrices sont de plus en plus diplômées, alors que leurs collègues appartenant aux générations précédentes avaient suivi des études plus courtes : 49,3% des présentatrices sont titulaires d'un diplôme universitaire, 44,1% d'un master et 3,9% d'un doctorat. De plus, les présentatrices contemporaines ne sont pas seulement diplômées plus que leurs prédécesseuses,

mais elles cherchent aussi à améliorer leur capital culturel en reprenant leurs études supérieures (master et doctorat).

Le travail de présentatrice est la profession qui peut être exercée par différentes classes sociales. En se fondant sur des critères tels que la nature d'emploi des parents et/ou du mari, ainsi que sur la moyenne des revenus, l'enquête a révélé une diversité des origines socio-économiques des présentatrices. Celles-ci appartiennent à des familles de classes populaires, moyennes, moyennes-supérieures et supérieures dans lesquelles les parents et/ou le mari exercent différents types d'activités professionnelles.

Les présentatrices n'appartiennent pas aujourd'hui à une catégorie particulière, constituant, pour reprendre les termes de Rémy Riffel, « l'élite des journalistes » ; elles sont plutôt issues de classes moyennes. Rima Maktabi, présentatrice et reporter de la chaîne Al-Arabiya (chaîne d'information en continu appartenant au groupe saoudien MBC, et basée à Dubaï) raconte à ce propos : « Je suis issue d'une famille modeste. Mon père est décédé quand j'étais petite. C'est ma mère qui nous a élevés malgré son salaire modeste ». C'est une nouveauté apportée par les chaînes satellitaires, car les présentatrices des anciennes générations appartiennent plutôt aux élites. En effet, les premières générations de présentatrices étaient souvent issues d'une bourgeoisie légèrement déclassée et se distinguaient par un parcours original, construit hors des jalons classiques.

La féminisation du travail de présentatrice est également liée à la croissante acceptation sociale du travail de présentatrice dans la majorité des sociétés arabes, ainsi que la croissante rémunération

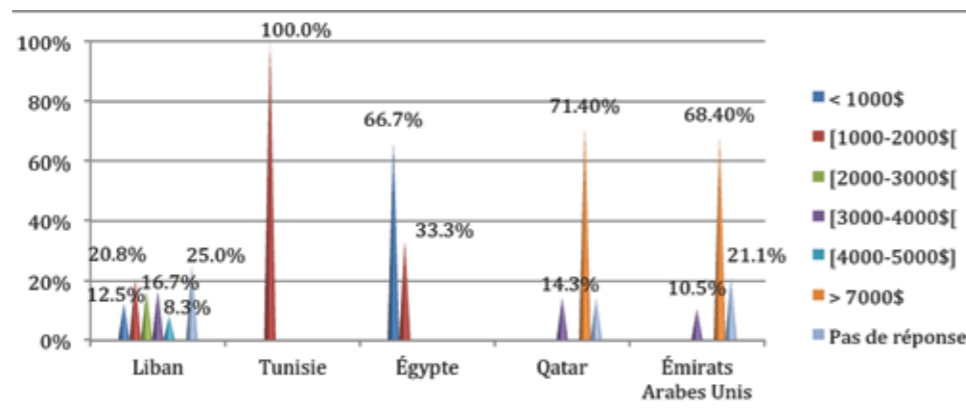
de ce métier sur le marché du travail, surtout dans les chaînes du Golfe. Rania Barghout, une des premières figures de la MBC1 (chaîne privée saoudienne basée à Dubaï), résume cette problématique : « Avant, être présentatrice était très mal vu par la société ; aujourd'hui, tout le monde veut devenir présentatrice ». Le travail de présentatrice atteint de plus en plus une acceptabilité sociale dans les sociétés arabes.

Émergence d'une discrimination positive en faveur des présentatrices

L'analyse des situations économiques des présentatrices, qui varient d'une manière très diverse selon les chaînes et les pays, d'un côté, et la progression de leurs statuts professionnels au sein des institutions médiatiques, de l'autre, permet de comprendre comment le travail de présentatrice favorise une *discrimination positive* en faveur de certaines présentatrices.

Les revenus mensuels de 71,4% des présentatrices au Qatar, par exemple, dépassent largement les 7000 USD, l'équivalent de 6400 euros. C'est le cas aussi des présentatrices aux Émirats-arabes-unis (EAU). Tandis qu'en Égypte 66,7% des présentatrices perçoivent un salaire de moins de 1000 USD par mois (850 euros). Constat confirmé par la directrice et présentatrice de la chaîne ESC (chaîne publique égyptienne) Mirvat Salmah ainsi que d'autres présentatrices dans la chaîne : « Les salaires mensuels sont très modestes » (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des présentatrices par salaire mensuel



49,3% des présentatrices sont titulaires d'un diplôme universitaire, 44,1% d'un master, 3,9% d'un doctorat

Cette politique salariale s'inscrit dans une logique spécifique des chaînes de pays du Golfe afin d'attirer les plus brillantes et les plus expérimentées des présentatrices dans la région. Ces chaînes ne se contentent pas d'offrir des opportunités supplémentaires (voiture, appartement, frais de scolarisation, billets d'avion, etc.) afin de conquérir ces stars. Dina El-Khawaga, qui s'est penchée sur la question des journalistes télévisuels, évoque l'augmentation du salaire chez ceux-ci grâce à l'essor de la révolution satellitaire. Selon elle, « les professionnels des médias, surtout audiovisuels, deviennent des biens précieux sur un marché en plein essor et voient leur salaire se multiplier par cinq ou dix en passant des chaînes hertziennes aux programmes et émissions satellitaires. »⁴

Les présentatrices des chaînes satellitaires appartiennent à des catégories professionnelles diverses selon la nature du travail. L'appartenance à une catégorie précise est souvent marquée dans le contrat. Ces catégories varient entre présentatrices (41,6%) ; présentatrice-productrice (50,6%) ; présentatrice-productrice et correspondante (2,6%).

À chaque catégorie correspond un statut dans la hiérarchie professionnelle. La plus haute de l'échelle professionnelle est la *main anchor* (« présentatrice principale »). Ce sont les chaînes satellitaires d'information en continu qui sont à l'initiative de cette hiérarchie. La rémunération du travail évolue au fur et à mesure que le statut de la personne évolue au sein de cette hiérarchie. La nouveauté apportée par ces chaînes est le processus d'évaluation des

présentatrices. La formation académique, les compétences professionnelles, l'expérience, la qualité et l'originalité de travail accompli sont des facteurs essentiels pour se hisser vers le haut de la hiérarchie.

Le travail de présentatrice contribue à une transformation de la répartition des rôles selon le genre au sein de la sphère domestique et professionnelle. Il s'agit d'un moyen d'*empowerment* des femmes. Pour certaines présentatrices, ce travail assure l'ascension dans la hiérarchie sociale au même titre que l'autonomisation économique, facteur essentiel pour que les femmes reprennent en main leur destin. Ce travail représente également de nouveaux espaces de professionnalisme pour les femmes. Il leur permet d'investir leurs compétences intellectuelles et professionnelles avant tout dans les nouvelles manières de travailler. Il leur permet aussi de développer de nouvelles formes d'autonomie, d'action et de professionnalisme à l'intérieur même des chaînes. Dans une telle configuration, le travail de présentatrice favorise l'émergence d'une culture « égalitaire » dans la hiérarchie sociale, professionnelle et économique des chaînes satellitaires en langue arabe, et, partant, donne aux millions de téléspectateurs et téléspectatrices qui les regardent des exemples de promotion sociale des femmes qui modifient leurs perception traditionnelle des rôles de genre ■

1. Guillaume Malochet (2007). La féminisation des métiers et des professions. Quand la sociologie du travail croise le genre. *Sociologie pratiques*, vol 1, n° 14, p. 92.
2. Nahawand Al-Kadiri et Souad Harb (2002). *Al i'lamiyyoun wal i'lamiyat fil télévision : bahth fil adwar wal mawake'* (« Les Hommes et les Femmes de la télévision : Enquête sur les rôles et les places »), Beyrouth, *Bahithat* (chercheuses).
3. Claude Zaidman (2007). *La notion de féminisation. Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 15/2007, mis en ligne le 09 février 2013. URL : <http://cedref.revues.org/499>, consulté le 10/02/2014.
4. Dina EL-Khawaga (2002). Le journalisme télévisuel dans le monde arabe : l'essor d'une nouvelle profession. Franck Mermier (dir.), *Mondialisation et nouveaux médias dans l'espace arabe*, Paris, Maisonneuve & Larose. p. 17.

MÉDIAS ET PUBLICITÉS DISCRIMINATOIRES : AUX SOURCES D'UNE INÉGALITÉ PAR L'IMAGE

La question féminine est l'indicateur des mutations profondes qui agitent la société. Les médias et la publicité continuent cependant de reproduire des conceptions fixées par le schéma de fonctionnement d'une société patriarcale, archaïque et machiste. L'image des femmes est encore loin des efforts de changements.

Par Aïcha Barkaoui

Professeure chercheuse en master Genre, Société et Culture à la faculté des lettres et des sciences humaines, Ain Chock, Casablanca

Pour beaucoup, la culture n'arrive que par la publicité sous forme d'allusion, de parodie et de déformation d'où son impact dans le maintien des stéréotypes servant de codes pour définir les personnes en fonction de leur classe sociale, de leur origine ethnique, de leur rôle dans la société et surtout en fonction de leur sexe.

Au Maroc, la question féminine est à la fois l'enjeu idéologique, éthique, politique et l'indicateur des mutations profondes et qui, en dépit des apparences, agite depuis longtemps la société marocaine. Néanmoins, nous mettons l'accent sur une discrimination toute particulière qui est celle des mass médias. La problématique qui se pose est de savoir comment les stéréotypes sexistes véhiculés par les médias sont un instrument perpétuant les



La publicité marocaine cantonne encore les femmes dans des rôles spécifiques aux femmes.

inégalités et les représentations négatives envers les femmes dans la société, créant ainsi des obstacles qui freinent l'aboutissement à l'égalité économique entre les hommes et les femmes.

Alors que les femmes marocaines investissent tous les domaines de l'activité sociale, politique et économique, les médias, dans leur majorité, continuent de reproduire des conceptions fixées par le schéma de fonctionnement d'une société patriarcale, archaïque et machiste. Aux hommes et à leurs activités sont généralement associées les notions de production, d'ouverture, de force, de domination, de compétition, d'efficacité, de courage, d'importance, d'influence, de forte rémunération, de valeur et de reconnaissance sociale, politique et économique. Aux femmes, à l'inverse, sont attribuées l'impuissance, l'apathie, l'inaction, la faiblesse, la domesticité, l'inaction, l'inefficacité, la fragilité et la vulnérabilité. Elles sont reproductrices plutôt que productrices, dépendantes, féminines, consommatrices, passives et orientées sur la famille et la domestication.

Nous évoquons les publicités diffusées par le biais des supports médiatiques nationaux qui diffusent encore une image de la femme ménagère, dépendante, soumise subissant les violences conjugales, symboliques et toutes autres sortes d'agressivité. La publicité marocaine cantonne encore les femmes dans des rôles spécifiques aux femmes, illustrant par là des schémas traditionnels de femmes au foyer incapables de gérer les affaires économiques et politiques. Ces spots en question dégradent la lutte des femmes marocaines en faveur de l'égalité.

Les rôles féminins perpétués par les médias marocains

Nous soulignons un genre¹ de publicité diffusée en permanence sur les chaînes marocaines depuis les années soixante jusqu'à nos jours limitant continuellement les femmes à certains rôles en leur collant

des étiquettes de la femme ménagère, la femme au foyer (la maman), la femme objet et séductrice.

Dans la publicité représentant la femme ménagère², les femmes passent leur temps à faire le ménage et à ne s'inquiéter que du choix de produits ménagers, à s'occuper de leur foyer et à embellir leur sphère domestique. L'analyse du discours utilisé dans cette publicité nous montre que celui-ci transmet des valeurs de domesticité et de soumission à l'autorité du mari. La présence de la mère qui vient en aide à sa fille évoque cette notion de femmes gardiennes de la tradition car, au lieu de remettre en question la violence exprimée par le mari, elle la cautionne en donnant à sa fille la solution pour le satisfaire en lui offrant un linge propre et bien repassé. Ni la mère, ni la fille ne contestent l'autorité et la dominance exagérées du mari ; cela évoque une valeur, celle de la patiente (*sber*). De surcroît, la mère relate indirectement son propre sort et inculque à sa fille cette patience. Cela accentue l'idée que la domination masculine et la soumission des femmes se transmettent d'une génération à une autre. Alors qu'en réalité et d'après certaines études sociologiques récentes, ces rapports de domination ne sont plus acceptés par les mères qui soutiennent au contraire leurs filles³. Cependant, encore aujourd'hui, certaines publicités⁴ ne dévoilent pas encore cette évolution dans les rapports de genre mais continuent à personnifier la belle-mère qui surveille de loin sa belle-fille effectuant des tâches ménagères (la belle-mère voulant vérifier si elle avait bien choisi la bonne épouse pour son fils). Une mère se doit de veiller au bien-être de son fils (le mâle) en lui sélectionnant la meilleure des femmes qui incarne encore toutes les valeurs traditionnelles. Ces mêmes valeurs sont transmises par une autre publicité dans laquelle le discours de la femme traduit d'autres attributs des femmes marocaines tels que les notions de la bonne ménagère (*lhaga*), la face ou l'honneur (*lwjeh*). Dans ce spot⁵, la femme explique qu'un salon bien choisi fait l'honneur d'une femme (*salonek houwa wejhek*).

Chosifiées, réduites à un simple corps, les femmes sont un objet de fantasme, de tentation, de désir mais aussi du péché

En revanche, nous témoignons d'une certaine évolution dans les rapports de genre introduite dans les publicités marocaines. Ces dernières reflètent les changements sociétaux en présentant des spots qui cassent certains schémas ancestraux et dégagent clairement la déconstruction de certains rapports de pouvoir entre les deux sexes. Le couple dans cette publicité⁶ investit l'espace public et certains rôles sont inversés.

Dans la publicité représentant la femme au foyer ou la bonne maman, nous retrouvons le stéréotype de la fée du logis ou la reine du foyer dont la plus grande joie est de bien nourrir ses enfants. Elle est épanouie par la cuisine et la maternité. Elle⁷ est souvent affective et inquiète du bien-être de son bébé en lui changeant les couches mais elle est également douce et souriante devant son enfant couvert de boue et face aux dégâts qu'il fait⁸. Ces images stigmatisent le sexe féminin dans ces rôles domestiques. La publicité transmet le rôle traditionnel que la société attribue aux femmes. En effet, dans notre société marocaine, les femmes doivent être d'abord et avant toute chose de bonnes mères qui protègent et prennent soin de leurs enfants tout en leur offrant tout l'amour et le bien-être du monde ainsi qu'un foyer chaleureux. De ce fait, le cliché transmis par les spots publicitaires est : papa travaille et rapporte l'argent pour subsister aux besoins de la famille pendant que maman reste à la maison pour s'occuper des enfants, faire la cuisine et le ménage.

En outre, la publicité évoque les femmes sous certains aspects comme mères de familles souvent accompagnées d'enfants mais très peu de publicités véhiculent le rôle de la femme dans le domaine économique. Nous voyons rarement les femmes marocaines dans le monde du travail. Cependant, elles occupent souvent des emplois subalternes et leur travail est moins valorisé ; dans ces conditions, la rémunération et la reconnaissance qui leur sont accordées sont moindres. Quant à son image active, elle est invisible. En effet, ces stéréotypes qui visent une manipulation mentale, découlent de deux fausses hypothèses sur lesquelles est basé le patriarcat : la prétendue infériorité biologique et intellectuelle des femmes et leur passivité et faiblesse.

L'image de la femme objet et la femme séductrice est aussi exaltée dans nos publicités⁹. Les femmes sont chosifiées, réduites à un simple corps, un objet de fantasme, de tentation, de désir mais aussi du péché. Le corps féminin est mis en avant pour cacher l'esprit des femmes, leur potentiel et leurs capacités intellectuelles et rationnelles. Ces spots montrent aussi que le seul



Chosifier et instrumentaliser le corps des femmes montre que ce dernier est représenté dans la conscience collective comme un moyen pour vendre, non pour produire.

souci des femmes est leur bien-être physique et la beauté de leur corps. Elles sont représentées seulement comme consommatrices des produits qui vont servir à conserver leur féminité et entretenir leur sexualité pour plaire aux hommes. Elles n'ont aucun rapport avec la production et le monde de l'économie.

Le fait de chosifier et instrumentaliser le corps des femmes montre que ce dernier est représenté dans la conscience collective comme un moyen pour vendre mais non pour produire. Ceci est une dangereuse instrumentalisation de la femme qui n'est pas sans conséquence sur sa propre considération au sein de notre société. La féminité est utilisée pour nourrir le matraquage publicitaire. Dans l'imaginaire collectif, des notions comme consommation, beauté et apparence sont liées aux femmes. En revanche, des termes comme production, force et travail sont liés aux hommes. C'est d'autant plus alarmant que les femmes qui sont choisies pour jouer dans ces publicités sont des actrices qui ont une certaine renommée et qui ont comme credo la conscientisation de la société sur un certain nombre de problèmes sociaux dont la victime est souvent la femme.

Ceci implique, paradoxalement, que les médias agissent avec une arme à double tranchant.

Dans les médias, les femmes ne sont pas représentées comme valeur fondamentale, mais comme valeur commerciale¹⁰. Les femmes ne sont pas saisies comme une entité spirituelle et humaine, mais comme une masse physique et organique de pulsions et de désirs à stimuler. C'est bien là le problème des médias et du marché, qui considèrent l'ensemble humain, en particulier les femmes, comme des moyens : moyen d'augmenter l'audimat, moyen de vendre des objets, moyen d'augmenter son pouvoir en manipulant l'opinion publique.

Les rôles masculins perpétrés par les médias

Si les représentations sexistes enferment et conditionnent les femmes, elles empêchent aussi les hommes de sortir des schémas sociaux et patriarcaux, car chaque stéréotype sur les femmes entraîne un stéréotype sur les hommes. De ce fait, les hommes représentés dans la publicité marocaine reproduisent les mêmes rôles stéréotypés. Le personnage masculin apparaît dans différents milieux avec différentes occupations. L'homme est souvent en compagnie des hommes, et c'est là où se manifeste avec le plus d'intensité l'identité masculine, caractérisée par la camaraderie et la vie en groupe. L'homme dans les publicités est sportif, travailleur, toujours actif. Les hommes sont la plupart du temps montrés dans des publicités des marques d'automobiles, ce qui valorise leur liberté et leur indépendance. Ils sont dans des sphères publiques telles que les lieux de leur travail où l'homme¹¹ est présenté, par exemple, comme un médecin qui conseille à une maman le meilleur produit à donner à son fils pour bien nourrir ses os. Une autre publicité¹² montre un homme avec son conseiller dans une banque. Ce genre de publicité diffuse encore l'idée que c'est l'homme qui gère la finance, contracte un prêt et conclut une transaction immobilière¹³.

Quand la publicité présente l'homme dans le foyer, il s'agit souvent d'un homme évitant les soucis familiaux, qui cherche à trouver le calme et la sérénité en entrant chez lui après une journée de travail à l'extérieur¹⁴.

La publicité sexiste appuie globalement le système patriarcal qui renferme l'action des femmes à la sphère privée (sphère domestique), et réserve aux hommes l'action dans la sphère publique, politique et économique : ce sont toujours les hommes qui travaillent à l'extérieur du foyer pour subsister à tous les besoins de la famille. Ceci renforce l'imaginaire social sexiste, qui fait que les hommes jouissent d'une supériorité symbolique puisque, d'après cet imaginaire et par le biais de cette mentalité alimentés continuellement par les médias, ce sont toujours et seulement les hommes qui assument et assurent les responsabilités économiques.

Les mesures pour améliorer l'image de la femme dans les médias

Au Maroc et depuis le lancement du Projet mondial de monitoring des médias en 1995, quelques instances se sont mobilisées en faveur de l'amélioration de la représentation des femmes auprès des médias. Il s'agit d'instances de régulation et de contrôle des contenus médiatiques qui ont pour rôle de recueillir les plaintes concernant les atteintes faites à l'image des femmes dans les médias. La Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA), par exemple, a été saisie à plusieurs reprises par les organisations de la société civile pour statuer sur les dérives des produits médiatiques.

Le Maroc a mis aussi en place une déontologie destinée à rendre justice à la femme, et permettant de définir les formes et les procédures en vertu desquelles les médias marocains doivent traiter la femme. Cela s'est concrétisé par l'adoption de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. En outre, la création d'un Observatoire marocain

pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias est appelé à donner son avis et son appréciation de l'image de la femme présentée dans les médias, lesquels pourront être poursuivis en justice en cas de dénigrement et de discrimination à l'encontre des femmes.

Les médias et le tissu associatif

Au Maroc, la société civile signale aussi les représentations médiatiques négatives des femmes, identifie les médias responsables et aide ainsi à la correction de ces dérapages médiatiques. Elle s'est basée sur le monitoring des médias ou la veille médiatique qui consiste à analyser les contenus de différents supports d'informations afin de donner une photographie précise du traitement médiatique réservé à la représentation des femmes dans certains médias. La Ligue Démocratique pour les Droits de la Femme (LDDF), par exemple, a déposé en 2009 une plainte auprès de la HACA suite à la diffusion du spot publicitaire pour un détergent. Elle estimait que le spot en question dégradait la lutte des femmes marocaines en faveur de l'égalité. L'organisation a publié un communiqué de presse sous la forme d'un plaidoyer adressé au président de la HACA.

D'autres associations ont aussi œuvré pour contrer les messages stéréotypés des femmes marocaines véhiculés par certains médias arabes et même étrangers. Elles ont débattu de la campagne qui vise les femmes marocaines dans les feuillets et les sitcoms arabes. Cette situation a suscité une levée de boucliers chez l'Union de l'Action Féminine (UAF) qui s'est indignée contre cette campagne, et l'a qualifiée de complot ourdi par des parties rétrogrades, baignant dans le conservatisme et ayant du mal à apprécier à leur juste valeur les acquis du Maroc en matière de promotion des droits de la femme. Pour l'UAF, présenter une image erronée de la femme marocaine et de surcroît ne reflétant aucunement la réalité, illustre le caractère purement mercantile et de mauvaise facture de

certaines productions artistiques ayant pour seul objectif la réalisation de gains aux dépens de la dignité de la femme. L'image médiatisée des femmes ne reflète pas encore les changements opérés dans la société.

Exemples de quelques évolutions : vraie évolution ou reproduction des rapports de genre ?

Ce qui est à souligner dans ces publicités c'est que le discours paralysant et les représentations figeant les femmes dans les moules de la domestication n'ont pas pour autant changé mais nous soulignons une certaine évolution dans la conception des spots publicitaires¹⁵. Nous remarquons actuellement la présence des hommes dans les publicités réservées aux femmes ménagères. En revanche, ils ne sont pas présents en tant qu'acteurs impliqués dans ces tâches ménagères, mais seulement en tant que producteurs de solutions miracles pour les femmes, leur venant en aide pour résoudre leurs problèmes de ménage au quotidien. Néanmoins, les publicités au Maroc prennent en compte les transformations sociales. Nous notons dans certaines publicités que la famille traditionnelle n'est désormais plus la norme. Les familles sont dorénavant plus complexes. Les publicitaires dévoilent des scènes où la mère est absente ; nous sommes, peut-être, face à une autorité masculine dissimulée, ce qui a cédé la place à une injonction à la participation des pères. L'homme en famille occupe une place importante également, mais le stéréotype du chef de la famille persiste toujours. De même, certaines valeurs positives, telles que le partage et la participation au sein de la famille ont vu le jour. On retrouve l'homme en compagnie de la femme et les dynamiques des relations homme-femme¹⁶.

Conclusion

Les médias dans ce sens ne font que suivre les idées. Ce n'est que dans le

cas d'une vraie volonté politique que les médias pourront faire office d'une responsabilité sociale et commenceront à jouer un rôle capital dans le façonnement de nouvelles idées mettant en avant une image positive des femmes loin des stéréotypes, prônant ainsi la vraie identité des femmes. En effet, les médias sont le lieu de rencontre de toute la société et c'est ce qui fait d'eux un moyen rapide, efficace et incontournable pour le changement des mentalités et des idées préétablies par des réalisations artistiques comme les publicités, les feuillets, le cinéma et les sitcoms ; ils véhiculeront alors une image positive et réaliste des femmes : celle des femmes travailleuses, compétentes économiquement et politiquement, capables d'occuper des postes influents comme leurs partenaires masculins ■

1. Les choses n'ont pas vraiment changé. Notez que ce genre de publicité – et pour ces mêmes produits – remonte à 1969. Nous retrouvons ces mêmes thèmes représentant les femmes au foyer faisant la réclame de ces mêmes produits en 2014.
2. <http://www.youtube.com/watch?v=SxgazmlsoDo&list=PLF1801E9CC269A6D0&index=8> : publicité pour Tide datant de 1969. http://www.youtube.com/watch?v=sTjzbp1__iE : publicité pour Tide datant de 1993. <http://www.youtube.com/watch?v=6ZAtHaHvFko> : publicité pour levure Idéal datant de 1994.
3. Bouasria Leïla (2013). *Les ouvrières marocaines en mouvement. Qui paye ? Qui fait le ménage et qui décide ?* L'Harmattan.
4. <http://www.youtube.com/watch?v=fdTK8dJacp4> : publicité pour la farine Fandy 2011.
5. <http://www.youtube.com/watch?v=EILxBIDwvdA> : vidéo spot Albasma 2013.
6. <http://www.youtube.com/watch?v=G4BDfDFmMOM> : publicité Maroc Telecom 2013.
7. <http://www.youtube.com/watch?v=h0dnpSlvLso> : publicité pour les couches Dalaa 2012.
8. <https://www.youtube.com/watch?v=VcXZ9XRyYR4> : publicité pour Omo Matic.
9. <http://www.youtube.com/watch?v=0lYgMgmQhKU> : publicité pour Maroc Telecom.
10. <http://www.youtube.com/watch?v=0pVi8rcP0-I> : publicité pour Maroc Telecom 2012.
11. <http://www.youtube.com/watch?v=Da7QipjK0Go> : publicité pour le yaourt Danino.
12. <http://www.youtube.com/watch?v=e1LSVGnGq9s> : publicité pour Wafacash.
13. <http://www.youtube.com/watch?v=69CvatlfBtA> : vidéo spot Addoha, 2013.
14. <http://www.youtube.com/watch?v=ifC4olyQqll> : publicité pour les couches Dalaa 2011.
15. <http://www.youtube.com/watch?v=wL1TMN-MLdk> : publicité pour Omo.
16. <http://www.youtube.com/watch?v=G4BDfDFmMOM> : publicité Maroc Telecom 2013.

L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE EN TUNISIE

Sur la scène politique en Tunisie, une série d'engagements s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la femme et dont l'objectif consiste à établir une équité entre les sexes. Les associations représentent un lieu d'apprentissage du politique. Malgré les avancées depuis la Révolution, l'égalité homme/femme reste toujours un combat à mener.

Par Houda Laâroussi
Enseignante-chercheure, Institut national du travail et des études sociales/Université de Carthage

La place des femmes dans la société tunisienne a connu des changements importants. La législation mise en place dès 1956 avec le Code du Statut personnel, l'accès des femmes à la citoyenneté avec le droit de vote, élire et être éligibles, la volonté politique de reconnaître aux femmes le droit, voire le devoir, de participer à la vie publique, ont été autant de facteurs favorables à leur repositionnement dans les différents domaines de la vie économique, politique, sociale et culturelle. Mais, ceci dit, les attitudes, les comportements, le regard de l'autre restent marqués par cette dichotomie sexuelle qui a longtemps prévalu, par l'inégalité entre garçons et filles, hommes et femmes, par l'attribution du pouvoir à la seule gente masculine. À telle enseigne que les femmes qui sont, aujourd'hui, nommées ou élues à des postes de responsabilité déclarent devoir effectuer un travail réflexif sur elles-mêmes et sur les autres pour assumer pleinement leur rôle. Leur identité se déclinerait souvent encore



Nous vivons dans un système politique de plus en plus réinvesti par les femmes.

sur la façon dont elles sont perçues et considérées par les autres... Force est de constater que « depuis toujours, c'est le regard des hommes qui nous évalue, qui nous apprécie, qui nous donne droit d'exister », constatait déjà Huguette Bouchardeau (Bouchardeau, 1979 : 34). Durant longtemps, les femmes qui débarquaient sur la « sphère pouvoir », nombreuses à la base et plus rares au fur et à mesure qu'elles montaient vers les sphères décisionnelles, étaient contraintes de se plier aux règles du jeu et d'adopter des valeurs et des comportements masculins. De ce fait, les partis politiques reproduisaient les rapports sociaux des sexes.

Aujourd'hui, nous vivons dans un système politique de plus en plus réinvesti par les femmes. Les mises en œuvre des politiques municipales et associatives, et le débat entourant leur rôle joué au niveau des partis politiques, de l'Assemblée nationale constituante et des collectivités locales ont donné lieu, depuis la Révolution, à une mobilisation des groupes de femmes. Sur la scène politique nationale, une série d'engagements s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la femme et dont l'objectif consiste à établir une équité entre les sexes.

La participation de la femme à la prise de décision a suscité de nombreux travaux. Ainsi, Sihem Najjar et Mohamed Kerrou considèrent la prise de décision comme un indicateur précieux du processus d'émancipation de la femme, par les relations qui existent entre décision, liberté, émancipation, responsabilité et autonomisation. Soulignant que « décider constitue pour les femmes un moyen d'exprimer leur liberté et de la rendre active », ils y voient une façon de parvenir « à la nécessité ontologique et à l'autonomie personnelle » (Najar, Kerrou, 2007).

Nous évoquerons tout d'abord la place de la femme dans la prise de décision au niveau des collectivités publiques. Nous aborderons la question de l'engagement associatif et politique. Puis dans un troisième temps, nous traiterons du débat

sur la parité homme/femme telle qu'elle a été mise en place par le traité politique de la nouvelle constitution tunisienne.

Le rôle des femmes au niveau des collectivités locales

Nous nous sommes plus particulièrement intéressées aux représentations, pratiques et relations aux hommes, de femmes qui occupent des positions de responsabilité dans la sphère publique. Nous avons identifié plusieurs fonctions : la femme cadre administrative, titulaire d'une municipalité ; l'élue politique au sein d'un conseil municipal ; celle qui occupe un poste de responsabilité dans une association (de développement de sauvegarde de la ville).

Diverses formes d'engagement

Ces femmes, si l'on considère leurs profils selon leurs systèmes de valeurs ou leurs identités, se définissent selon trois catégories : les adaptatives, les femmes actives, les carriéristes.

Les adaptatives ont tendance à profiter des occasions qui s'offrent à elles pour progresser et évoluer dans leurs carrières. Mais, elles effectuent souvent leur parcours au sein d'une seule administration municipale. Cela leur offre plus de chance pour des perspectives d'évolution en interne. Elles ne cherchent pas à quitter leur poste actuel. Elles ne sont jamais à l'initiative de ce changement.

Les femmes actives se caractérisent par leur capacité à avancer, à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, mais peuvent également provoquer ces opportunités en prenant parfois des risques. Ces femmes calculent. Elles ont une posture face à la carrière professionnelle que l'on pourrait rapprocher de modèles plus masculins. Mais, c'est avant tout une reconnaissance et une satisfaction personnelle qui les motivent plutôt, et non une recherche de position institutionnelle, de statut ou de bien-être matériel.

Les carriéristes (un nouveau modèle de réussite) sont les femmes qui occupent des positions clefs et qui aspirent à des postes plus importants de sous-directrice à directrice, à la responsable du service, etc. Elles veulent « faire une belle carrière ». Ces femmes tentent aujourd'hui de concilier au mieux leurs ambitions professionnelles et leur vie personnelle. Elles confirment qu'elles ont le privilège d'accéder à un domaine de compétences et non à un « métier ».

Des inégalités qui demeurent

La participation de la femme à la prise de décision politique et publique locale s'avère toutefois révélatrice d'une inégale répartition : les femmes sont présentes aux niveaux opérationnel et intermédiaire et sous-représentées dans les hautes sphères de la décision et de la stratégie. Dans les municipalités, certaines reconnaissent l'influence qu'elles exercent sur le maire, et cela représente une fierté pour elles, mais elles n'interviennent jamais directement et d'une façon autonome sur des actions, sans que cela soit négocié avec le président de la municipalité ou son conseiller et en concertation avec la sphère hiérarchique. Si la prise en considération de l'activité des femmes cadres et élues de la municipalité, et de leur avis, constitue bien un élément constitutif de la prise de décision par le président de la municipalité, leur participation ne demeure néanmoins que le garant ou une sorte de caution à la prise de décision émise par leur chef. Au mieux, elles contribuent à une décision qu'elles ne prennent pas. Certaines élues, minoritaires dans les réunions municipales, se sentent parfois choquées par l'attitude des hommes, majoritaires, à leur égard. Dans ce sens, et comme le précisait Edith Luc, le monde du travail ou de la politique continue de fonctionner selon les principes et rationalités enjointes par et pour les hommes, sans tenir compte de l'apport des femmes (Luc, 2004).

Les associations : des lieux d'apprentissage du politique

Engagement associatif et ascension politique

Lors d'enquêtes auprès de responsables d'associations d'avant la Révolution, plusieurs femmes nous avaient évoqué le travail associatif comme « un acte de citoyenneté » qui fait de leur commune une « ville avancée ». Elles en parlaient comme d'un bon exercice pour apprendre à se mobiliser, à travailler en groupe, et à développer leurs compétences en concertation avec d'autres. Sous l'ancien régime de Ben Ali jusqu'à aujourd'hui, la majorité des femmes cadres dans les collectivités locales adhèrent, par « nécessité », voire par « obligation », au parti RCD et devenait active dans la vie politique (réunions, conférences...). L'appartenance politique représentait un atout pour elles. De ce fait, l'affiliation associative était étroitement liée à l'insertion dans le parti politique unique. L'intégration dans la fonction publique et les collectivités locales (la municipalité), représentait une voie d'accès au parti politique. L'engagement dans la vie associative répondait à une volonté d'ascension sociale. Ainsi que le précise Pilar Gonzalez Bernaldo De Quiros : « Cela confirme cette idée entre l'affiliation associative et l'activité politique. Soit que l'appartenance associative constitue une voie d'accès à la sphère du pouvoir, soit que [ces femmes] cherchent à intégrer des réseaux de sociabilités afin de consolider et élargir leur pouvoir représentatif ». On

Le nombre des femmes députées dans la nouvelle assemblée constituante depuis 2011 est de 59, soit 24% de l'ensemble des députés

peut définir dans ce sens l'espace public local « comme un simple sous-espace dominé du champ politique, il peut et même doit, à certains égards et dans certaines circonstances, servir le champ politique » (De Quiros, 1998 : 259) qui favoriserait ainsi l'intégration politique. C'est ainsi que l'engagement politique commence souvent par l'exercice des mandats locaux. Dans cette perspective, l'implication associative permettait aux femmes d'asseoir leur positionnement dans la sphère publique. Elle constituait un espace de conquête du pouvoir local. Ces associations sont, selon l'expression de Charles Tily, d'efficaces « répertoires d'actions collectives », un territoire d'accumulation d'expériences et d'apprentissages, qui contribuent à asseoir une « culture politique nécessaire à l'inscription durable de ces acteurs et actrices dans un paysage en mutation » (Dubois, 2012 : 95).

Depuis la Révolution

Dans le cadre du processus révolutionnaire tunisien, et notamment des élections à l'Assemblée nationale constituante du 23 octobre 2011 les associations ont questionné la participation des femmes à la vie politique. De ce fait, la Révolution tunisienne a favorisé le développement d'une conscience politique et citoyenne qui s'est traduite dans l'engagement associatif. Ainsi, l'émergence d'une panoplie d'associations après la Révolution correspond à une aspiration sociale des femmes à être plus libres et moins soumises au contrôle « institutionnel » de la censure, un désir de développer une parole nouvelle et efficace face à l'explosion des expressions individuelles. Il n'en demeure pas moins que la mobilisation de la femme dans la sphère publique, et en particulier dans le champ politique, demeure encore sous le contrôle masculin. De ce fait, leur présence politique peut à tout moment se trouver controversée selon la nature de leurs prises de positions, et leur légitimité à intervenir questionnée. Ainsi que le résume Annie Dubois : « Elles continuent d'être vues comme des "alibis", des

"emblèmes" permettant de signifier l'ouverture du mouvement qu'elles représentent mais sans réellement outrepasser les limites d'actions qui leur sont tolérées implicitement » (Dubois, 2012 : 95).

Parité homme-femme ?

La femme tunisienne a toujours été active dans les luttes sociales : grèves et occupations d'usines par les ouvrières du textile en 2005, mobilisations du mouvement du bassin minier de Gafsa-Redeyef en 2008, sit-in des ouvrières du textile de la zone industrielle du Kef en protestation contre leurs conditions de travail en janvier 2011. Elle a largement participé aux mobilisations politiques telles que les sit-in à la Kasbah de Tunis, ou les grèves générales régionales périodiques organisées par l'UGTT ainsi que les manifestations de rues pour réclamer l'égalité totale et la levée de certaines discriminations, en particulier en matière d'héritage.

Plusieurs faits importants, depuis la Révolution, ont toutefois marqué des avancées. Tout d'abord, le décret électoral promulgué par la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la Révolution, qui a voulu établir une alternance obligatoire entre les femmes et les hommes sur les listes électorales. Le nombre des femmes députées dans la nouvelle assemblée constituante depuis 2011 est de 59, soit 24% de l'ensemble des députés, mais cette donnée reste insuffisante par rapport à la parité espérée. Ce fut toutefois un gage de visibilité et une première entrée des femmes sur la scène politique. Il s'est avéré cependant que la loi sur la parité n'a pas donné les résultats escomptés. Les femmes n'ont pas été aussi nombreuses en tête de liste, et seules les engagées dans les grands partis politiques se sont retrouvées élues. Par la suite, l'avancée de la constituante pour la levée des réserves sur la CEDAW (la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) a marqué une seconde avancée, toutefois remise en question aujourd'hui,

après le vote de la Constitution le 27 janvier 2014, par un groupe de parlementaires tunisiens du mouvement Ennhada. Enfin, et jusqu'en 2013, les femmes tunisiennes se sont battues contre la proposition d'inscrire une « complémentarité » de l'homme et de la femme, et pour l'adoption, aujourd'hui entérinée, de l'article de la constituante consacrant l'égalité homme/femme.

Aujourd'hui, les femmes tunisiennes représentent 65% de la population estudiantine et sont souvent majors de leur promotion, notamment dans la magistrature (40%). Elles sont largement majoritaires chez les médecins et dans les professions paramédicales ainsi que dans le corps enseignant. L'émancipation de la femme tunisienne est donc en train de se faire lentement, mais parfois avec des menaces de recul. Certes, la femme tunisienne a réussi à échapper à la maison et à l'ignorance. On admet aujourd'hui le droit d'accès des femmes à la fonction publique et aux responsabilités politiques. Certaines sont élues dans les bureaux municipaux, les assemblées représentatives locales et même nationales. Et pourtant, le gouvernement actuel ne compte que deux ministres (ministre du Tourisme et ministre du Commerce et de l'Artisanat) et une secrétaire d'État, chargée des affaires de la femme, de l'enfance et de la famille. Aujourd'hui encore, pour beaucoup, être femme et en situation d'autorité est un exploit ! Beaucoup encore s'avouent exclues des positions de direction et de commandement. La parité au niveau de la carrière reste toujours un combat à mener pour passer progressivement du « décor » ou des déclarations d'intentions, au choix de société.

BIOGRAPHIE



Houda Laroussi, docteure en sociologie (Université Paris Descartes), enseignante chercheuse à l'Institut national du travail et des études sociales/Université de Carthage. Chercheuse associée à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC/Tunis). Ses recherches portent sur le micro-crédit et les formes d'aides financières au micro-entrepreneuriat féminin entre la France et la Tunisie. Auteure de *Micro-crédit et lien social en Tunisie*, éd. Karthala, Paris, 2009 et *Le prêt sur gage au Crédit municipal de Paris*, éd. Karthala, Paris, 2012.

Résumé

En Tunisie, nous vivons aujourd'hui dans un système politique de plus en plus réinvesti par les femmes. Les mises en œuvre des politiques municipales et associatives, et le débat entourant leur rôle joué au niveau des partis politiques et des collectivités locales ont donné lieu, depuis la Révolution, à la mobilisation des groupes de femmes. Sur la scène politique nationale, une série d'engagements s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la femme et dont l'objectif consiste à établir une équité entre les sexes. Les associations représentent un lieu d'apprentissage du politique. Malgré les avancées marquées depuis la Révolution, l'égalité homme/femme reste toujours un combat à mener.

Bibliographie

- Bouchardeau H. (1979). *Un coin dans leur monde*. Syros, Paris.
- De Quiros G.B (1998). *Civilité et politiques aux origines de la nation argentine*. Publication de la Sorbonne, Paris.
- Dubois A. (2012). *Tunisie : l'engagement des femmes pour leur droit*. Mémoire de recherche. IEP Toulouse.
- Koebel M. (2000). Les profits politiques de l'engagement associatif. In : *Regards sociologiques*, n°20.
- Luc E. (2004). *Le leadership partagé : modèle d'apprentissage et d'actualisation*. Presses de l'Université de Montréal.
- Najja S., Kerrou M. (dir.) (2007). *La Décision sur scène. Un regard sociologique sur le pouvoir décisionnel des femmes tunisiennes*. M.A.J.D./Cawtar, Beyrouth-Tunis. 2007.

TRAVAIL ET SERVICE DOMESTIQUE AU MAROC

L'apparition des travailleuses domestiques coïncide avec les mutations générales liées à la colonisation. Le phénomène se renforce avec l'indépendance. 50% de la migration urbaine dans les années 1970 depuis les zones rurales est féminine ; le service domestique devient l'un des emplois « les plus courants »

Par Nassima Moujoud
Sociologue

Au Maroc, un semblant de reconnaissance du travail domestique peut être soutenu par les termes utilisés, comme *chqa* et *tizla*. *Chqa* signifie le travail domestique et dérive du mot désignant la peine en arabe classique. Alors que ce terme du dialectal n'engage pas le juridique, le mot amazighe *tizla* signifie normalement la course ou l'ensemble des devoirs et activités qu'on doit continuellement assumer. Ce terme avait été inclus dans le droit coutumier pour désigner, dans le Haut Atlas, le travail de la femme et son droit à sa part d'acquêts (Berque, 1955 : 342). Les deux termes suggèrent le lien avec le travail des femmes, en lui associant la peine et le caractère contraignant. Ils montrent, en étant verbalement formulé, que le travail domestique est donc pensé. Or, ils n'engagent pas une reconnaissance salariale, contrairement à la figure de *lkhddama*, la travailleuse (chez autrui).



Le travail domestique s'avère le principal mode d'accès au salariat en ville moderne.

Celle-ci révèle la centralité du travail domestique comme principal mode d'accès au salariat en ville moderne. Elle dérive du mot « travail » et se retrouve notamment dans le contexte urbain. En même temps, alors que *chqa* et *tizla* désignent, entre autres, « le travail de la mère et des épouses », *Ikhdamma* dit que le travail domestique peut être effectué non seulement par des femmes situées dans leur propre unité domestique, mais par d'autres femmes, soit étrangères au groupe familial, soit appartenant à la famille élargie. Quels sont les croisements empiriques entre ces différentes figures ? Le travail domestique ne constitue-t-il pas un travail principal invisible, non/mal payé et dévolu aux femmes, y compris en cas de salariat ? Quelles sont ses données socio-historiques et ses implications en termes de hiérarchisations entre femmes ?

En marge du salariat

Fatema Mernissi précise que « dans les années 30, il était devenu pratiquement impossible de "ravitailler" en esclaves les familles bourgeoises, d'où l'apparition d'un autre type de domesticité : les "bonnes" » (Mernissi, 1984 : 49). En effet, l'apparition de la figure de travailleuses domestiques se situe dans un contexte de mutations générales liées à la colonisation. Celle-ci n'a pas aboli l'esclavage par respect pour les traditions des élites politiques. Or, elle a perturbé les modes de ravitaillement et a conduit à d'autres changements amenant la paupérisation des paysans, l'urbanisation accélérée, la migration et bien d'autres variations que de nombreux auteurs, comme Fatema Mernissi et Paul Pascon, assimilent à l'expansion du capitalisme. Ce processus a redéfini les rapports entre les divers groupes sociaux, ainsi que les positions des femmes, dont certains groupes accèdent au salariat dans des conditions précaires (Mernissi, 1981). La domesticité se développe parmi les populations appauvries. Elle donne lieu aux dernières années de la colonisation à « la figure de travailleuse la plus répandue en Afrique du Nord » (Knibiehler, Goutalier, 1985 : 247).

Au Maroc, son importance se renforce avec l'indépendance et accompagne le mouvement vers la ville qui se construit alors que les premiers gouvernements nationaux reconduisent le centralisme au lieu de repenser les politiques menées lors du protectorat. Ces gouvernements investissent dans des domaines (santé, éducation, économie nationale) pour lesquels le protectorat « avait peu fait » (Pascon, 1980 : 18). Or, ils ont reconduit la marginalisation des régions éloignées, en majorité rurales et montagnardes, qui restent à l'écart des nouveaux privilèges accordés à d'autres hommes et femmes du Maroc. Dans les années 1970, alors que 50% de la migration urbaine depuis les zones rurales est féminine, le service domestique devient l'un des emplois « les plus courants et les plus accessibles pour les immigrées d'origine rurale » (Mernissi, 1981). Il en est ainsi pour des migrantes originaires de hautes montagnes dont j'ai recueilli les récits de vie lors de mes enquêtes par entretiens et observation participante, menées auprès de jeunes et anciennes domestiques à Casablanca et auprès d'acteurs associatifs dans cette ville (Moujoud, 2007).

Le choix d'une région de haute montagne (que je ne nomme pas explicitement) se justifie par l'existence en son sein d'une professionnalisation des intermédiaires du trafic de jeunes domestiques. Ces intermédiaires font depuis le début des années 1960 des allers-retours, amènent des filles et les placent une fois par mois dans des familles à Casablanca. Ils placent par ailleurs également des garçons comme apprentis en ville ou bergers dans les villages de l'Anti-Atlas. La région concernée n'avait pas connu le recrutement de travailleurs (masculins) ou la migration familiale vers les villes, contrairement à d'autres régions montagnardes proches qui ont constitué un réservoir de main-d'œuvre pour les exploitations internes au Maroc et pour la métropole. Les trajectoires des (anciennes) domestiques âgées rencontrées montrent comment l'extension du salariat depuis la colonisation repose notamment sur une précarisation de populations rurales, tout particulièrement appauvries, ainsi

que, simultanément, de leur territoire. Au départ, ces trajectoires se confondent avec le placement des enfants. Les jeunes filles/garçons concernés sont très souvent des orphelins livrés à des intermédiaires par leur mère, leur père. À partir des années 90, il s'agit parfois des deux parents qui placent leur fille sous couvert d'un contrat informel qui n'inclut pas forcément un salaire fixe. Les jeunes montagnardes concernées sont fragilisées et assimilées à des domestiques alors qu'elles étaient souvent invitées à intégrer la famille des employeurs et à se construire un avenir meilleur. Leurs parcours sont souvent marqués par la violence qui condamnera leur espoir de mobilité sociale. En revanche, les garçons placés chez des proches ne sont pas assignés au travail domestique, ce qui leur donne la possibilité d'accéder à l'enseignement et à une mobilité sociale, même s'ils se trouvent, plus tard, parfois obligés de s'acquitter des dettes. Avec le temps, les parcours de ces montagnardes se modifient suivant les générations, le milieu d'origine des employeurs, le rapport à l'éducation de leurs filles, le statut professionnel de l'employeuse, les relations de couple et la division sexuelle du travail domestique. Dans ce dernier cadre, le personnage de la domestique constitue la « tierce personne indispensable dans le couple urbain moderne » (Belarbi, 1987 : 479).



La part croissante dans la classe moyenne de femmes accédant à une activité salariale en ville a eu des impacts sur l'amplification de la domesticité.

Entre femmes ?

La forte apparition des « bonnes » remonte aux débuts des années 1970 et coïncide avec l'émergence du « groupe de femmes diplômées et salariées » (Mernissi, 1981 : 36). Les domestiques effectuent les services dans des familles où les femmes et les jeunes filles connaissent des mutations économiques et socioculturelles. Ces citoyennes accèdent à la formation « moderne », reconnue par les nationalistes marocains, par l'État et par ses circuits d'embauche, au détriment du travail informel ou manuel – en l'occurrence agricole –, et d'une prise en compte des inégalités sociales. Du coup, la part croissante dans la classe moyenne de femmes accédant à une activité salariale en ville a eu des impacts sur l'amplification de la domesticité chez les rurales et les citoyennes des classes défavorisées.

En effet, le contexte marocain propose des parallèles avec la « crise de la domesticité » dans la France du début des années 1900 (Fraisie, 1979). Le terme de « crise » s'emploie parfois au Maroc pour désigner le « problème » des « bonnes ». Celui-ci s'énonce au niveau officiel à travers des campagnes de sensibilisation et d'information sur les violences et sur le droit des « jeunes filles rurales » à l'enseignement. Les organismes internationaux, comme l'UNICEF et les Nations Unies, se sont penchés sur la question. Les « bonnes » sont une figure de discours qui rapportent souvent des histoires de meurtres, de séquestration ou de violences diverses subies par les jeunes domestiques, et essentiellement perpétrées par des employeuses. La question du viol et des violences sexuelles commis par des hommes relèvent du tabou, et leur condamnation demeure relativement marginale.

Les employeuses salariées que j'ai rencontrées à Casablanca se plaignent des diverses responsabilités qui leur incombent et de l'indifférence de leur mari à cet égard. « Il n'assume rien mais fait des critiques (sur la cuisine, le ménage) et il est tout le temps

fatigué », dit Nadia, en précisant qu'elle a pourtant le même métier que lui. Lorsqu'elles ont un emploi reconnu, les femmes demeurent structurellement prises dans la division sexuelle du travail. Elles connaissent une « charge mentale » due à la journée « redoublée » de travail professionnel et de gestion des tâches domestiques (Haicault, 1984 : 273). À l'instar des employeuses rencontrées par Rollins (1990 : 74), les « patronnes » marocaines rencontrées ne font guère pression sur leur mari pour partager les charges du travail de la maison, et ce, malgré leur conscience d'être à la peine (*chqa*). D'après mes observations, les maris, en vue de sauvegarder leurs privilèges en matière de services, interviennent rarement dans la relation avec l'employée. Lorsque les violences sont manifestes, leur silence constitue une complicité qui répond à leurs intérêts objectifs. Les femmes savent que la question du partage des tâches est délicate ; elles ne cherchent pas à les réduire car elles tiennent à sauvegarder leur vie de couple et à éviter les conflits. Elles ne se sentent peut-être pas en mesure de (ou ne veulent pas ?) manifester une opposition claire au système de division sexuelle du travail.

De ce fait, les femmes relativement favorisées sont amenées à créer des structures de substitution où elles délèguent une partie du travail domestique à une personne qu'elles doivent rémunérer – souvent sur leur propre salaire et non sur celui de leur mari –, alors qu'elles continuent à en accomplir gratuitement une partie. Elles reconnaissent ainsi aux domestiques ce qui leur est nié en tant que maîtresses de maison. Pour Rollins (1990 : 74), « *La domestique est plus qu'une employée ; elle est le prolongement ou le substitut de la femme au foyer* ».

En somme, *Lkhddama* révèle que le travail domestique est une charge colossale pour les femmes dans une société inégalitaire en termes de sexe et de classe sociale, sans compter que ni crèches, ni garderies, ni centres d'accueil pour personnes âgées ne sont mis à la disposition des familles et de

façons adaptées à leurs ressources (de classes moyennes ou inférieures). Ainsi, cette figure montre que la recherche parmi des femmes économiquement et socialement défavorisées incite à être attentif aux différences internes dans le groupe femmes vivant au Maroc. Elle amène peut-être aussi à revoir l'équation qui voulait que l'entrée des femmes dans le travail rémunéré fût un moyen de libération ■

Bibliographie

- Belarbi Aïcha (1987). *Les Représentations de l'enfant dans la société marocaine*, thèse pour le doctorat d'État. Université de Paris V- Sorbonne, Paris.
- Berque Jacques (1955). *Structures sociales du haut atlas*. PUF, Paris.
- Fraisse Geneviève (1979). *Femmes toutes mains. Essai sur le service domestique*. Seuil, Paris.
- Haicault Monique (1984). La gestion ordinaire de la vie en deux. In : *Sociologie du travail*, n° 3.
- Knibiehler Yvonne, Goutalier Régine (1985). *La femme au temps des colonies*. Stock, Paris.
- Mernissi Fatema
 - (1981). *Développement capitaliste et perceptions des femmes dans la société arabo-musulmane : une illustration des paysannes du Gharb, Maroc*, Étude de recherche préparée pour le Séminaire Régional Tripartite du BIT pour l'Afrique, Dakar, Sénégal, 15-19 juin 1981
 - (1984). *Le Maroc raconté par ses femmes*. SMER, Rabat, Maroc
- Moujoud Nasima (2007). *Migrantes, seules et sans droits, au Maroc et en France. Dominations imbriquées et résistances individuelles*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, École des Hautes Études en sciences sociales, Paris, sous la direction de Marie-Élisabeth Handman.
- Pascon Paul (1980). *Études Rurales. Idées et enquêtes sur la campagne marocaine*. SMER, Rabat.
- Rollins Judith (1990). Entre femmes. Les domestiques et leurs patronnes. In : *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, n° 84, p. 63-77.

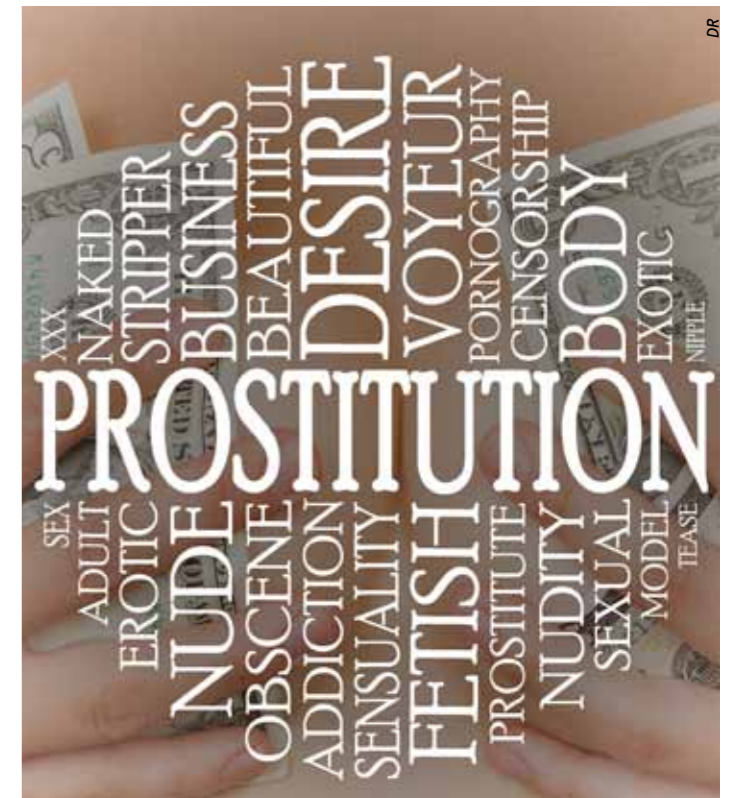
LE « SORTIR » OU LES TRANSACTIONS INTIMES COMME VECTEUR DE MOBILITÉ SOCIALE ?

Rares au Maroc sont les écrits sur l'état de l'économie du sexe. Pour certaines jeunes filles, souvent urbaines depuis une ou deux générations, déscolarisées, célibataires, les transactions sexuelles constituent des réponses à leur précarisation. Les relations aux hommes marocains forment un champ des possibles où des jeunes filles forcent la réalisation de soi en générant des revenus de ces rapports intimes.

Par Mériam Cheikh

Doctorante en anthropologie à l'Université Libre de Bruxelles

La prostitution fait partie aujourd'hui des sujets les plus commentés au Maroc. Des documentaires basés sur des enquêtes de terrain, aux articles d'opinion sur un phénomène que l'on appelle à éradiquer, en passant par les récits de vie anonymisés, journaux et magazines de la presse écrite surtout, mais aussi orale, consacrent régulièrement leurs colonnes à ce sujet. En arabe et en français est pointé un phénomène social qui progresse considérablement dans des contextes urbains de plus en plus caractérisés par la précarité. Toutefois, il est frappant de constater que dans la majorité de ces comptes rendus, si les auteurs tentent de diversifier les lieux d'observation (bordels, cafés de jour, bars de nuit, discothèques, rues, voire même enclaves d'un divertissement sexuel rural) et les angles d'approche (tourisme sexuel, traite et réseau liés à la migration vers l'Europe et le Moyen-Orient, prostitution rituelle associée aux pèlerinages, etc.),



Quand les jeunes femmes disent qu'elles « sortent », elles ne disent pas qu'elles se prostituent, elles signifient qu'elles ne sont plus vierges.

ils n'envisagent jamais de questionner le principal concept par lequel le phénomène est pensé.

L'expression « sortir » (*khrij*) au Maroc

Tout apparaît comme si la prostitution était une catégorie objective qu'il était inutile d'interroger. Or, une analyse approfondie des réalités complexes enfouies et uniformisées sous le terme « prostitution » permettrait de comprendre les pratiques sans les penser au prisme des valeurs et des normes qu'elles enfreignent dans un contexte de répression de la sexualité en dehors du mariage. De plus, une telle approche aurait l'audace de poser un phénomène social en des termes qui n'empruntent pas au discours misérabiliste et victimisant sur la prostitution présentant celles qui la pratiquent comme des victimes de la pauvreté, de la violence, voire du proxénétisme et de la traite des êtres humains. Elle l'envisagerait plutôt en créditant les femmes d'une capacité à agir (*agency*) et à défier les déterminismes de la pauvreté. Le manque d'à-propos du concept de prostitution force à penser une alternative conceptuelle. L'expression « sortir » (*khrij*) émanant de mon terrain d'observation offre la possibilité de considérer les manières dont les jeunes femmes que j'ai côtoyées dès 2008 se dégagent des champs d'action en vue de subvenir à leurs propres besoins et/ou ceux de leurs familles d'origine, de se réaliser socialement en créant les conditions optimales à des formes de mobilité sociale afin de jouir d'un statut reconnu au sein de la société marocaine. Le « sortir » – au cœur duquel ont lieu des transactions intimes – est une réponse aux inégalités mais aussi le résultat de pratiques sexuelles et intimes qui permettent une réalisation non seulement économique mais aussi affective.

Dès mes premiers entretiens et observations sur les pratiques prostitutionnelles de jeunes femmes âgées de 17 à 34 ans, non mariées,



Tout apparaît comme si la prostitution était une catégorie objective qu'il était inutile d'interroger.

déscolarisées, chômeuses intermittentes du secteur industriel et des services, il m'est apparu que la réalité de leurs transactions menées avec les hommes correspondait difficilement à la définition occidentale restrictive de la prostitution. Celle-ci en effet n'envisage ni les sentiments comme termes de l'échange sexuel ni la part d'information sur soi et les autres qui circulent. En d'autres termes, elle est un échange marchand froid délesté de toute profondeur sociale.

Au Maroc, selon les postures, la vision porte, au pire, uniquement sur l'immoralité des actrices ; au mieux, sur la rationalité économique de l'échange. Une posture moralisatrice construit les femmes en coupables éhontées, une autre, empathique et pragmatique, les range sous la catégorie de victimes des conditions socio-économiques. Pour l'une comme pour l'autre, qu'il s'agisse d'un péché ou d'une transgression par nécessité, la prostitution est un phénomène à éradiquer et qu'il est sans doute inconcevable de conceptualiser différemment. Ces postures cantonnent certains groupes féminins à la marge sociale et les privent de toute capacité à nommer leurs pratiques et à les faire reconnaître pour autre chose que des échanges immoraux ou de premières

nécessités. Il est à ce propos frappant de constater que contrairement à l'Afrique subsaharienne où la terminologie argotique autour des économies intimes est foisonnante, le marocain ne possède que des termes injurieux (*I-fsâd* ou stupre ; *qhab* ou putes). Cette réduction d'une activité économique à des valeurs doit être comprise sous l'angle de la licéité musulmane en matière de sexualité. En définitive, ce n'est pas le système de paiement qui est prioritairement mis à l'index mais bien une sexualité hors mariage. C'est ce qu'illustre l'usage des termes *I-fsâd etzinâ* (fornication), qui confondent prostitution et actes sexuels hors mariage.

Aussi, à la différence des pays occidentaux où les études sur la sexualité monétarisée ont permis dès les années 1980 de déstigmatiser la prostitution et de la penser en termes de travail¹ ; au Maroc, les actes des jeunes filles avec lesquelles j'ai vécu pendant plusieurs mois tombent sous le double coup de la loi, qui punit la sexualité hors mariage mais aussi la prostitution, et sous le coup des normes sociales, qui condamnent les filles des rues, *bnât znaqî*, qui « sortent » (*tayikhurju*) de leurs foyers – lieu de préservation des réputations – pour donner leurs corps en échange d'argent.

L'effet conjugué de la moralisation des actes sexuels illicites et le fait de ne pas se définir en tant que « travailleuse du sexe » – une expression que le champ de la lutte contre le sida a toutefois tenté d'introduire – induit de la part des filles une définition des pratiques qui reflète mieux la complexité de ces dernières. Ainsi, quand les jeunes femmes disent qu'elles « sortent » (*tan khruj*), elles ne disent pas qu'elles se prostituent, elles signifient qu'elles ne sont plus vierges, qu'elles ont des rapports sexuels avec un ou plusieurs hommes, qu'elles sortent les rencontrer dans des lieux de divertissement (la rue en tant qu'espace de révélation de la liberté de soi est un lieu d'amusement potentiel), qu'elles nouent des relations plus ou moins longues avec eux, qu'elles obtiennent de ces relations de l'argent, des cadeaux, un soutien financier soutenu dans le temps, de l'amusement, des émotions, de l'amour. Elles ajoutent qu'elles en espèrent une stabilité de leur situation socio-économique, une réalisation de leurs aspirations sociales, qui demeurent conventionnelles, telles que le mariage.

Le *khrij* comme paradigme sexuel-intime-économique insécable

Le « sortir » (*I-khrij*) semble relever de pratiques qui vont au-delà de l'argent et du service sexuel et englobent ainsi les sentiments, l'amour, le plaisir et le désir, mais aussi les aspirations. Il n'est ni une pratique immorale volontairement exécutée par des êtres immoraux, ni un acte de désespoir de la part de jeunes femmes qui perdraient toute maîtrise de leurs vies. Il est une stratégie d'amélioration de situations sociales bloquées. De toute évidence, les actes auxquels elles s'adonnent sont répréhensibles par les jeunes filles et ils produisent une mésestime de soi dès lors que les intéressées se confrontent aux jugements dominants et à la stigmatisation de leurs vies que renforce une idéologie des genres, où, aux rôles féminins, est difficilement associée à la maîtrise des destins et des corps dès lors que n'existe

aucun des critères valables (travail respectable) libérant de toute dépendance aux familles et aux hommes. En dépit de la condamnation sociale et légale, ces jeunes filles se construisent à l'ombre de la morale ou de la bien-pensance altruiste et charitable. Elles revendiquent leur habilité à subvenir à leurs besoins mais surtout à se dégager des moyens de consommation conséquents dans un contexte où la capacité à être socialement n'est pas seulement liée à la possibilité de se loger, boire et manger mais repose aussi sur un savoir-consommer qui fait le prestige et la respectabilité du quotidien. Le phénomène prostitutionnel marocain, vu en termes d'échange social dense, de transactions intimes ou de *khrij*, nous renseigne davantage sur les manières de vivre d'une frange de la jeunesse féminine populaire guidée par une résistance à l'incertitude de leur avenir. Pour les jeunes filles, ce blocage s'illustre par le désaveu d'une école publique qui a instruit la plupart d'entre elles et qui n'est plus en mesure de préserver du chômage ; ainsi que par le ralentissement dramatique des mariages et la plus grande difficulté à émigrer vers l'Europe.

Le « sortir » synthétiserait une certaine modernité des relations intimes et des devoirs selon les scripts de la masculinité (le don) et de la féminité (le recevoir)

Par ailleurs, le « sortir » nous renseigne sur le défi que ces filles lancent aux normes sexuelles, aux féminités normatives ainsi qu'aux rapports de genre inégaux. En d'autres termes. Il est un fait social total dans la mesure où la lutte à l'échelle individuelle contre les inégalités sociales s'assortit d'un affranchissement intime, qui n'est pas sans contrepartie négative pour les filles. Si garçons et filles souhaitent tous deux une expérience sexuelle contredisant

les normes en raison du recul de l'âge au premier mariage, la normativité des genres continue néanmoins de sanctionner uniquement les filles. Toutefois, c'est cette normativité qui enjoint aussi aux hommes de financer leurs compagnes. Le *khrij* synthétiserait par conséquent l'accomplissement des nécessités socio-économiques et statutaires, une certaine modernité des relations intimes et des devoirs selon les scripts de la masculinité (le don) et de la féminité (le recevoir). Bien qu'il n'éradique pas les rapports de pouvoir, puisque la résistance des jeunes femmes passe par une forme de dépendance aux hommes, qui monopolisent les ressources économiques, le *khrij* contribue à les bouleverser en créant un espace d'action et des opportunités de redéfinition des identités individuelles et féminines. Avec le *khrij*, tout indique qu'un nouveau paradigme sexuel-intime-économique insécable permettrait, en restant au plus près du vécu des acteurs, de lire des pratiques sans exclure aucun de ces trois aspects ■

1. Le travail de conscientisation politique sur la prostitution aurait été difficile dans un contexte où il était malaisé d'inscrire à l'agenda des luttes féministes marocaines les libertés sexuelles. La lutte pour les libertés sexuelles n'a pas été inexistante, mais elle n'a jamais été posée en tête des débats féministes marocains. Des voix se sont élevées à ce propos durant la seconde moitié du XX^e siècle. Remarquons un renouveau des exigences en la matière depuis le début du XXI^e siècle, diffusé avec plus de facilité à travers toutes les plateformes qu'offrent Internet. En ce qui concerne la prostitution, notons les poèmes que Saïda Menebhi a rédigés depuis sa prison en 1977. Son approche marxiste fait de la prostitution une exploitation. L'importance de ce texte réside dans la volonté de construire les femmes en victimes et non en coupables, ce que les travaux de Fatima Rafik et Fatima Zryouil poursuivront.

Bibliographie :

- Menebhi, Saïda (1977). The Prostitutes. In F.Sadiqi, A. Nowaira, A. El-Kholy & M. Ennaji (eds.) (2009). *WomenWritingAfrica. The NorthernRegion. The FeministPress* at the CUNY. New-York, p.243-244.
- Rafik, Fatima (1980). *La prostitution féminine à Essaouira*. Thèse de Doctorat sous la direction d'André Adam, Université Paris-V René Descartes.
- Zryouil, Fatima-Zahra (2001). *Al-baghâwal-jasadal-mustabâh*. Ifriqiyaas-sharq. Beyrouth.

AL-QIWAMAH LÉGITIME-T-ELLE LA DOMINATION MASCULINE ?

Parmi les arguments religieux pour démontrer « islamiquement » la « supériorité » des hommes sur les femmes, le concept de *Qiwamah* est le plus cité. La majorité des exégètes l'ont interprété comme étant l'aptitude de l'homme à être le « chef » de la femme (*ra'îsu-ha*) et celui qui la dirige (*al-hâkimu 'alay-ha*). Pourtant, cette notion, *al-Qiwamah*, devrait être aujourd'hui réinterprétée.

Par Asma Lamrabet

Médecin biologiste, directrice du Centre des Études Féminines en Islam au sein de la Rabita Mohammadia des ulémas du Maroc

Que disent les interprétations traditionalistes ?

« Les hommes sont « *qayâmûn* » sur les femmes en raison des faveurs (*bima fadala*) qu'Allah accorde à ceux-ci sur ceux-là (*ba'da-hum 'alâ ba'd*) et aussi en raison des dépenses qu'ils font de leurs biens (*bima anfaquou*) », Coran 4 :34.

Ce verset a été, sans conteste, LE verset à partir duquel l'interprétation herméneutique patriarcale a façonné tout son modèle – aussi bien économique que social – de la famille en islam. Presque tous les autres versets coraniques, voire tous les textes se référant aux femmes ou à la relation hommes/femmes ont été lus et compris à travers la grille d'*al-Qiwamah*, perçue dès lors comme un « droit » des hommes sur les femmes¹.



L'interprétation abusive de la notion d'*al-Qiwamah*, dans les compilations classiques a légitimé une supériorité effective des hommes.

Le terme « *Qawâmûn* » a été, dans la majorité des cas, compris et traduit par « autorité » ou « direction » : « *Les hommes ont autorité sur les femmes* » ou encore « *Les hommes ont la charge et la direction des femmes* ». C'est cette signification « d'autorité » (*soulta*) qui revient dans pratiquement toutes les interprétations traditionalistes que celles-ci soient classiques ou contemporaines.

La majorité des exégètes ont interprété ce concept de « *Qawâmûn* » comme étant l'aptitude de l'homme à être le « chef » de la femme (*ra'îsu-ha*), son supérieur (*kabîru-ha*), celui qui la dirige (*al-hâkimu 'alay-ha*), celui qui a le droit de la « corriger » si elle s'écarte du droit chemin (*al mu'addibu-ha idha 'awijat*)².

Tous s'accordent donc à privilégier l'homme, au-delà de son rôle d'époux, par cette « préférence » (*bimafadala*) octroyée par le Créateur et la suite du verset *en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-ci sur ceux-là (ba'da-houm 'alâ ba'd)* est généralement traduite par « *ceux-ci sur celles-ci* » ou dans d'autres traductions par « *en raison des avantages que Dieu leur (les hommes) a accordés sur elles* ». Ce qui pour certains équivaut à confirmer la supériorité incontournable de tous les hommes sur toutes les femmes³.

Étant donné que les hommes ont l'obligation d'entretenir toute la famille, y compris l'épouse, cette dernière est supposée être, par conséquent et par reconnaissance, soumise à cette autorité masculine. C'est la logique du contrat de mariage retrouvé dans les traités de droit musulman (*fiqh*) et qui confirme que l'époux a tous les droits sur sa femme, qui lui appartient à l'instar d'une marchandise qu'il a acquis corps et âme, du moment qu'il assure la « *nafaqa* », à savoir la charge financière de la famille.

L'interprétation abusive de cette notion de *al-Qiwâmah*, dans les compilations classiques a donc légitimé une supériorité effective des hommes, qui, elle-même, a cautionné l'obligation d'obéissance de la femme à son époux, désignée en arabe par *tâ'a*⁴.

L'interprétation traditionaliste juridique de ce concept, influencée par les conjonctures sociales patriarcales d'une part et la dimension politique des régimes tyranniques de l'époque d'autre part, s'est faite, avec le temps, à travers la grille de lecture de la « *hâkimiyya* » ou « *gouvernance politique* » puisque l'on a délibérément comparé l'époux au « *hâkim* » c'est-à-dire au Calife. La gouvernance politique se faisant sous le mode de l'autocratie et du despotisme politique, *al-Qiwâmah*, par extrapolation, devenait par la force des choses, synonyme de despotisme familial (*tasallut*), terme que l'on retrouve dans l'explication classique d'*al-Qiwâmah*⁵.

Relecture critique et réformiste

Selon le contexte du verset, le terme *Qawâmûn* veut dire ici plutôt « pourvoir » ou « subvenir », ce qui est conforté par la suite du verset faisant référence aux « *dépenses que les hommes font de leurs biens* ». Les hommes donc « pourvoient » ou « subviennent » aux besoins de leur épouse et de leur famille.

Nous sommes ici au cœur d'une dimension coranique cruciale incontournable pour la compréhension de tous les principes qui en découlent. En effet, il s'agit là de l'exemption octroyée aux femmes quant aux charges financières familiales. Le Coran ne fait que se placer dans le contexte général et culturel de l'époque qui était, rappelons-le, aussi celui de toutes les autres sociétés et dans lequel la responsabilité financière de la famille reposait en général sur les épaules de l'époux considéré comme étant le responsable de la famille.

On ne peut lire le verset qui parle d'*al-Qiwâmah* sans prendre en considération l'obligation primordiale du Coran qui est celle de la justice ('*adl*)

Il faudrait aussi attirer l'attention sur la suite du verset « *bimâ fadala ba'da-hum 'alâ ba'din* » qui est souvent interprété par : « *en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-ci sur celles-ci* ». En réalité, la traduction littérale serait : « *en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-ci sur ceux-là* » ; autrement dit, les faveurs accordées à certains hommes ou femmes par rapport à d'autres hommes ou femmes. Dans le cas contraire, on aurait eu : « *bimâ fadala ba'da-hum 'alâ ba'di-hina* ». C'est ce qu'explique l'Imam Mohammed Abdouh qui affirme que ce verset stipule que « *certaines femmes sont favorisées par rapport à certaines hommes* »⁶.

Al-Qiwamah n'est pas un honneur (*tashrif*) mais une responsabilité (*taklif*) à l'inverse de ce qui a été rapporté par les interprétations patriarcales et dont on a déduit la supériorité innée des hommes⁷.

L'interprétation d'*al-Qiwâmah* tend à évoluer avec le temps ; l'assignation à des rôles sociaux spécifiques n'a jamais été établie par le Coran

Il est donc impossible d'accéder à une interprétation quelque peu objective du verset qui parle d'*al-Qiwâmah* si on ne tient pas compte de l'intégralité du texte coranique et de l'ensemble des versets qui, concernant les femmes, ont stipulé l'égalité et instauré une véritable dynamique d'autonomie des femmes ; impensable pour le contexte social aussi bien conjoncturel que mondial de l'époque.

Al-Qiwamah, ici, doit être donc lue dans le cadre référentiel du mariage, autrement dit en parallèle avec des notions telle que *al-Ma'rûf* ou « bienséance » qui revient dans

différentes injonctions coraniques, comme celles qui ont trait à la vie conjugale, au divorce ou à la cohabitation sociale⁸.

Il faudrait aussi savoir relire la *Qiwâmah* concomitamment avec les autres versets en relation avec la vie familiale comme ceux qui incitent maris et femmes au partage des responsabilités et à l'entraide mutuelle – *awliyâ' ba'du-hum min ba'd*, à la bonté et l'amour – *rahma wa mawadda* – et surtout à l'entente et à la consultation réciproque – *tashâwur wa tarâdi* –⁹.

On ne peut ainsi lire le verset qui parle d'*al-Qiwâmah* et qui semble, selon l'interprétation classique dominante, donner des prérogatives aux hommes sans avoir au préalable pris en considération, une autre obligation primordiale du Coran qui est celle de la justice ('*Adl*) préconisée tout au long de la révélation comme un préalable indispensable à toute relation humaine.

Cette implication de l'homme dans la gestion du foyer conjugal était une manière d'équilibrer certaines tâches au sein du couple, ce qui permettait aux femmes, surtout celles d'entre elles qui étaient en âge de procréer, d'élever leurs enfants sans contrainte aucune. Il est à préciser qu'aucun verset coranique ne vient répartir des tâches spécifiques ou assigner des fonctions particulières à l'un des deux sexes ni même suggérer le fait que le travail domestique soit du ressort inaliénable des femmes, comme le pensent de nombreux musulmans. Il n'y a pas un seul verset qui parle dans ce sens.

Le Coran, à travers ce concept d'*al-Qiwâmah*, insiste sur cette responsabilité financière des hommes dans le cadre de la vie conjugale notamment lors des périodes comme la grossesse, l'accouchement et l'allaitement – où les femmes ont besoin qu'on leur assure un minimum d'aide et de soutien aussi bien moral que matériel. On peut reformuler ce concept comme étant une manière d'offrir aux femmes, surtout dans le contexte de l'époque, mais tout autant

valable de nos jours, une mesure de protection financière supplémentaire, autrement dit de leur assurer une mesure compensatoire durant ces périodes de vulnérabilité physiologique. Cela rejoint en quelque sorte certaines revendications féministes actuelles qui insistent sur le fait que les femmes ont droit à un traitement égal dans toutes les sphères de la vie sociale et, parce qu'elles sont des femmes, elles nécessitent des dispositions supplémentaires en matière de maternité et de santé reproductive, et ce, pour assurer que cette égalité soit possible.

Un concept qui évolue avec le temps

L'*al-Qiwamah* est-elle toujours en mesure d'être prise en charge uniquement par l'époux aujourd'hui dans la précarité du monde du travail et de tous ses aléas ?

Elle devrait sûrement être actuellement comprise et réinterprétée aussi bien dans le cadre de la responsabilité générale partagée dont parle le Coran dans son éthique du mariage que devant les impératifs pratiques de nos temps modernes où les deux époux sont confrontés à une réalité quotidienne dans laquelle la coresponsabilité financière devient un fait évident, par la force des choses¹⁰.

Il faudrait savoir aussi reconnaître et, à l'instar d'autres concepts coraniques de l'ordre du conjoncturel, que l'interprétation d'*al-Qiwamah* tend à évoluer avec le temps d'autant plus que l'assignation à des rôles sociaux spécifiques n'a jamais été établie par le Coran.

Enfin, il est utile de rappeler aussi qu'une fois ce concept de *Qiwamah*, compris et réinterprété, comme étant une *Qiwamah* de soutien mutuel et de responsabilité partagée, l'argumentaire de la demi-part de l'héritage assignée aux femmes, dans le cas de la fratrie, sera déconstruit de facto... ■

1. Le concept de *Qiwamah* provient du terme coranique « *Qawâmûn* » comportant la racine « *qwm* » et qui, dans la langue arabe, peut avoir jusqu'à trente significations comme : se lever, s'exécuter, entreprendre, accomplir, procéder, se redresser, pourvoir, s'insurger, supporter, « porter »...
2. Voir Tafsîr Ibn Kathir (2004), vol. 8, page 350, Dar Al-Kotob al ilmiyah, Beyrouth, Liban, en arabe.
3. Parmi ces arguments, on retrouvera par exemple : « *Les hommes sont naturellement plus doués de raison que les femmes qui sont émotives ; ce sont les hommes qui occupent les postes de haute responsabilité politique et juridique tel que la haute commanderie, la gouvernance et la magistrature. Seuls les hommes peuvent prétendre à l'imamat dans la prière, le prêche du vendredi, le témoignage, et la fonction de muezzin. Les hommes sont plus portés vers l'érudition, la sagesse d'esprit et l'apprentissage des sciences que les femmes* », Tafsirs de Tabari, Ibn Kathir et al Qurtubî.
4. Faudrait-il rappeler ici que ce concept de *tâ'a* tel qu'il fut interprété par les juristes dans son sens de « soumission » de l'épouse à l'époux n'est pas retrouvé dans le Coran mais dans certains hadiths dits faibles ; voir l'étude faite par Chaimae Assaraf sur un grand nombre de hadiths erronés sur les femmes « *al-ahâdîth al kâdhîba fî l mar'a* » dans « *Ahkâm al mar'a bayna l ijtihâd wa l-taqlîd* », Dar el Qalam, Paris 2001, p. 341, en arabe.
5. Pour une analyse plus exhaustive de cette perspective politique en islam, voir l'étude fondamentale faite par Zayd ben Ali al-Wazir dans « *al-Fardiya* », Yemen Heritage & Research Center, 2000.
6. L'Imam réformiste Mohammed Abdou affirme : « *Al-Qiwamah accordée à l'époux l'est, non pas parce qu'il est un homme mais de part ses capacités de gestion et d'entretien financier du foyer familial. Ce qui revient à dire que si cette capacité d'entretien revient dans un couple à l'épouse - ce qui est le cas actuellement dans nos sociétés modernes - elle est tenue d'exercer cette Qiwamah et donc il n'y a aucune exclusivité masculine à ce sujet.* ».
7. C'est ce qu'explique l'Imam Mohammed Abdou qui affirme que ce verset stipule que « certains hommes sont favorisés par rapport à certaines femmes et que certaines femmes sont favorisées par rapport à certains hommes ». Imam Mohamed Rachid Rida (1999). Tafsîr al-Manar. Éditions Dar al kutub al-'ilmiyya. Beyrouth. vol. 5, page 56.
8. *al-Ma'rûf* est retrouvé à peu près 20 fois dans le Coran : 2 :228 ; 2 :241 ; 2 :180 ; 2 :178 ; 2 :232 ; 2 :233 ; 2 :233 ; 2 :234 ; 2 :236 ; 3 :110 ; 3 :114 ; 3 :104 ; 4 :19 ; 4 :6 ; 5 :6 ; 7 :157 ; 9 :67 ; 9 :71 ; 9 :112 ; 22 :41 ; 31 :17.
9. Concepts relatifs à l'union conjugale et respectivement retrouvés dans le Coran : 9 :71 ; 30 :21 et 2 :233.
10. Voir notamment le verset 71 de la sourate 9 qui parle d'entraide réciproque (*wilaya*) et dont le nouveau code de la famille au Maroc s'est inspiré.

Entretien avec

Leila RHIWI

« De nombreux progrès encore à faire en termes d'égalité des sexes »

Propos recueillis par
Bachir Znagui
Journaliste et consultant, Cesem-HEM



Leila Rhiwi
Représentante
ONU Femmes,
Bureau Multi-
pays - Maghreb



Leila Rhiwi décrit les éléments d'un itinéraire personnel intimement lié aux demandes de l'égalité et des droits humains des femmes dans leur ensemble. Les questions de l'égalité économique y figurent forcément. L'ONU Femmes a supporté la réalisation de l'enquête nationale sur l'utilisation du temps par les femmes et les hommes du HCP dont les résultats devraient être incessamment présentés. Un autre pas important vers la reconnaissance et la « visibilité » de la contribution économique effective des femmes chez nous. Après l'OMD, L'ODD post-2015 va inclure un objectif autonome en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur son agenda. Leila Rhiwi croit à ce parcours de « l'engagement, du souffle long et de la connaissance fine légitimée par une action de proximité ».

Vous avez été sur le terrain du mouvement féministe sur plus d'une vingtaine d'années de votre parcours. Pourriez-vous nous parler de votre itinéraire ? Comment en êtes-vous venue à ce domaine ? Quelle idée aviez-vous au départ ?

J'ai toujours été très sensible aux inégalités, à la pauvreté, à l'injustice, et ce, très tôt. C'est la raison de mon engagement pour les droits humains des femmes et l'égalité entre les sexes. D'abord, dans le cadre du mouvement féministe au Maroc, ensuite dans la région du Maghreb.

Historiquement, le combat de la première heure a porté sur les réformes juridiques et, parmi les textes qui ont mobilisé le plus d'énergie et d'action pour la prise en compte de l'égalité de genre et les droits humains des femmes, comme vous le savez, il y a le Code du Statut personnel qui institutionnalisait à l'époque la tutelle des femmes. J'ai également été très impliquée dans le mouvement social marocain et maghrébin et eu l'opportunité de contribuer aux mobilisations pour la réforme des lois d'association, ou encore pour l'observation des élections, le développement et le renforcement du tissu associatif, et bien d'autres chantiers qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais qui, pour résumer, sont tous inscrits dans la construction d'une dynamique associative forte et porteuse des valeurs de droits humains dans leur conception universelle.

Quelle évolution vous a le plus marquée ? Qu'en pensez-vous aujourd'hui, avec le recul ?

Je dirais que le mouvement féministe au Maroc a joué un rôle fondamental dans l'avancement des droits des femmes et l'égalité de genre. Toutes les réformes qui ont eu lieu n'auraient pas pu être possibles sans le plaidoyer très fort, fondé sur une véritable expertise et lié à la proximité et réalité du terrain et du vécu des femmes que le mouvement féministe a porté.

Historiquement, le combat de la première heure a porté sur les réformes juridiques et, parmi les textes qui ont mobilisé le plus d'énergie et d'action, il y a le Code du Statut personnel

Ce mouvement est véritablement une force alternative porteuse d'une vision de société progressiste où les femmes jouissent de tous leurs droits.

Il n'est qu'à voir la multitude d'écrits, de memorandum, analyses, rapports produits que le mouvement féministe a développés et qui déclinent le projet de société moderne et égalitaire auquel il ambitionne.

Je peux dire aussi, avec le recul, que ce qui a pu permettre cette évolution, c'est l'engagement et le souffle long d'abord, ensuite la connaissance fine légitimée par une action de proximité. Ce n'est pas de la théorie, c'est un engagement fondé sur une analyse du vécu et des expériences des femmes. C'est aussi le fait de porter cette vision de façon collective, en multiples réseaux, et c'est enfin la capacité qu'a eu le mouvement des femmes d'élargir l'adhésion aux ONG œuvrant dans d'autres thématiques du développement, élargissant ainsi le champ des défenseurs de l'égalité dans la société.

Quelles relations, selon vous, entre le politique et l'économique dans l'évolution de la lutte pour l'égalité au Maroc ?

À l'instar de tous les enjeux de société, les questions politiques et économiques sont indissociables en ce qui concerne l'évolution des rapports entre les sexes. Bien qu'il existe un consensus au sujet de l'effet favorable de l'autonomisation des femmes sur la croissance économique, force est de constater qu'il reste de nombreux progrès à faire en termes d'égalité des sexes, non seulement au Maroc, mais dans le monde entier.

Les droits économiques des femmes constituent une composante intégrante des droits universels des femmes, reconnus comme étant indivisibles. L'autonomisation économique des femmes est essentielle en termes de respect des référentiels des droits humains, et permet, par ailleurs, d'atteindre des objectifs plus larges de développement tels que la réduction de la pauvreté, l'accès à la santé, à l'éducation et au bien-être. Elle représente aussi la possibilité pour les femmes d'avoir accès,

tout au long de leur vie, aux moyens et ressources économiques (emploi et revenu suffisant, services et protection sociale) pour répondre à leurs besoins, de même qu'elle leur offre la possibilité d'exercer leur libre-arbitre et de faire les choix essentiels à leur épanouissement.

L'ONU Femmes entreprend de nombreux projets au Maroc. Pourriez-vous nous présenter le volet économique de l'appui des femmes dans vos programmes ?

L'autonomisation économique des femmes est un axe d'intervention stratégique d'ONU Femmes, qu'elle met en œuvre en collaboration étroite avec différents partenaires, du Gouvernement, du Parlement ou de la société civile.

Le soutien aux mesures institutionnelles visant l'accès des femmes à l'emploi, à l'avancement et à la protection sociale constitue un axe fondamental de l'action d'ONU Femmes. Dans ce sens, des partenariats stratégiques ont été initiés entre ONU Femmes et différents départements marocains, à savoir le ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration (MFPMA), le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (MEAS), et le ministère des Affaires générales et la Gouvernance (MAGG).

L'ONU Femmes a ainsi appuyé l'identification de mesures permettant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle des hommes et des femmes fonctionnaires. Nous avons, également, conduit une étude sur l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans l'Administration, et réalisé un état des lieux analytique de la représentation des femmes dans les instances de gouvernance des grandes entreprises publiques et privées, qui a démontré que les femmes ne représentent que 7% des membres des conseils d'administration des 500 plus grandes entreprises publiques et privées du Royaume. Notre appui a également consisté en la conduite d'une analyse genre du système de

protection sociale, qui permettra non seulement d'identifier les dispositions discriminatoires en la matière mais aussi d'explorer les moyens d'élargir la couverture sociale à certaines catégories de femmes particulièrement vulnérables.

ONU Femmes œuvre, également, à la mesure du travail non rémunéré des femmes et a appuyé, sous le leadership du Haut Commissariat au Plan, la conduite de l'enquête nationale sur l'utilisation du temps par les femmes et les hommes, qui constitue un premier pas important vers la reconnaissance et la « visibilité » de la contribution économique effective des femmes, et dont les résultats devraient être présentés incessamment.

Les femmes ne représentent que 7% des membres des conseils d'administration des 500 plus grandes entreprises publiques et privées du Royaume

Par ailleurs, la mise en œuvre d'actions directement destinées aux groupes de femmes marginalisées, en particulier les femmes rurales, les mères célibataires, et les femmes victimes de violence, est un chantier capital pour ONU Femmes. Ces actions, engagées en partenariat avec la société civile, permettent à ces femmes un meilleur contrôle des ressources et l'accès à l'égalité dans l'héritage.

Pourriez-vous évaluer le rôle de la société civile marocaine dans ce domaine ?

Le rôle de la société civile est très important, notamment en approchant les groupes de femmes les plus vulnérables afin de promouvoir leurs droits économiques, et en engageant des plaidoyers auprès des acteurs étatiques en faveur de l'accès de ces femmes à leurs droits.

ONU Femmes, en partenariat avec la société civile, met en place des actions permettant aux groupes de femmes marginalisées un meilleur accès et contrôle des ressources. Il s'agit essentiellement de projets pilotes, porteurs d'innovation en termes de thématique, de cibles ou d'approches et qui sont appelés à être dupliqués ou généralisés.

Les tâches domestiques et ménagères non reconnues et non rémunérées constituent le principal facteur limitant l'accès au travail rémunéré des femmes

Plusieurs de ces projets concernent l'amélioration des conditions de vie des femmes rurales, y compris l'accès des femmes *Soulyates* aux bénéfices des terres collectives, ou encore le renforcement de la prise en compte des rapports de genre dans les approches de protection et de préservation des ressources naturelles, avec une préoccupation majeure d'intégration professionnelle des femmes oasiennes du Sud ; l'utilisation de nouvelles techniques et innovations au profit des femmes rurales pour une meilleure adaptation au changement climatique, dans les oasis de Tafilet ; la valorisation du rôle des femmes dans la protection des systèmes agricoles et de la sécurité alimentaire et de subsistance ; ou encore le soutien de l'insertion socioprofessionnelle des mères célibataires, à travers un appui intégral qui comprend, entre autres, un suivi médical, des formations professionnelles adaptées et un suivi de leur situation une fois qu'elles ont trouvé un emploi. Cette approche holistique et intégrée a également été adoptée dans notre appui aux femmes victimes de violence dans la région de Fès.

Aujourd'hui, que faut-il faire pour renforcer les capacités et le positionnement féminin sur le terrain économique ?

L'accès à l'éducation constitue un passage obligé vers l'autonomisation économique. Or, dans plusieurs pays, les petites filles représentent une source de travail domestique pour les parents. Au Maroc, des efforts soutenus ont été engagés pour assurer un accès à l'enseignement primaire à toutes les filles et tous les garçons, que ce soit en milieu urbain ou rural. Cependant, seules 23% d'entre elles sont inscrites au niveau secondaire collégial.

L'autonomisation économique des femmes est, également, liée à leur accès à l'emploi formel et rémunéré, c'est-à-dire reconnu, valorisé, salarié et bénéficiant d'une protection sociale. Selon les chiffres du Haut Commissariat au Plan, la participation des femmes dans l'activité économique rémunérée reste limitée et a même régressé entre 2000 et 2012, passant de 27,9% à 24,7%. Les tâches domestiques et ménagères non reconnues et non rémunérées constituent le principal facteur limitant l'accès au travail rémunéré des femmes.

Enfin, les discriminations dont sont victimes les femmes dans leur accès à la propriété ou à l'héritage constituent autant de freins à une égalité effective entre hommes et femmes dans leur pleine jouissance de leurs droits économiques.

Les discriminations dont sont victimes les femmes dans leur accès à la propriété ou à l'héritage constituent autant de freins à une égalité effective entre hommes et femmes

Comment abordez-vous l'avenir à l'ONU Femmes ?

Dans le cadre des processus intergouvernementaux dirigés par les Nations Unies pour l'élaboration d'un agenda de développement de l'après-2015 et la définition des futurs Objectifs de Développement Durables (ODD), ONU Femmes a mené un travail important pour inclure un objectif autonome en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein de l'agenda de développement post-2015, qui se base sur une approche intégrée, fondée sur les droits humains, et qui tient compte de trois domaines critiques : lutter contre les violences fondées sur le genre, l'égalité des chances et l'accès aux ressources, et le leadership et la participation des femmes. Ainsi, ONU Femmes a identifié les axes d'intervention suivants :

- Améliorer la santé des femmes et des filles, à travers l'accès des adolescents et des jeunes à l'éducation sexuelle complète ainsi qu'à l'information et aux services adaptés à leurs besoins ; la lutte contre le mariage des mineures ; et le renforcement de la réponse à la mortalité maternelle.
- Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, notamment en encourageant la scolarisation de la
- Améliorer l'accès à l'emploi formel et accroître l'entrepreneuriat des femmes, en agissant sur les normes sociales qui catégorisent certains emplois ou certaines tâches comme étant plus « appropriées » pour les femmes ; en remédiant aux contraintes de conciliation de la vie privée et la vie professionnelle, notamment en allégeant le poids du travail non rémunéré assuré par les femmes sous forme de charges domestiques, de la garde des enfants et des personnes âgées ; et en créant les conditions favorables au développement des affaires.
- Améliorer l'accès et le contrôle des ressources, notamment les biens, les crédits, le foncier, la technologie... Ces ressources donnent aux personnes et aux foyers les moyens de générer des revenus, de faire face aux chocs et aux fluctuations, et peuvent également être utilisées comme garanties pour avoir accès au crédit ■

petite fille, en particulier en milieu rural au niveau préscolaire et du cycle secondaire ; et en renforçant l'implantation de structures d'hébergement accessibles aux filles.

BIOGRAPHIE

Depuis juillet 2012, Mme Leila Rhiwi est la Représentante du Bureau Multi-pays de l'ONU Femmes pour le Maghreb. Elle a rejoint l'UNIFEM (actuellement ONU Femmes) en 2005, et a assuré le développement, la supervision, et le suivi des programmes au Maroc, en Algérie, en Tunisie et en Mauritanie. Avant d'intégrer le Système des Nations Unies, Mme Rhiwi a été en charge de la coordination auprès de la présidence de l'Instance Équité et Réconciliation, et a enseigné la communication pendant plus de 15 ans à l'École Mohammedia des Ingénieurs. Tout au long de son parcours militant et de sa carrière professionnelle, Mme Rhiwi a joué un rôle considérable dans la promotion des droits humains des femmes, de la lutte contre les violences fondées sur le genre, de la participation politique des femmes, et le rôle des femmes dans la construction de la paix.

L'INSOUTENABLE CHANGEMENT DES ÊTRES

Par Bachir Znagui

Journaliste et consultant, Cesem-HEM

Le renforcement des capacités des femmes en matière économique participe-t-il sérieusement de la volonté de tendre vers l'égalité entre femmes et hommes ? Entre faits historiques et globalisation, la situation relève aujourd'hui d'une complexité où le national se mêle à l'international et où le culturel connaît toujours une inertie ou une dynamique qui peuvent être aux antipodes des valeurs émancipatrices. On le comprend mieux en regardant du côté des salariées du textile marocain ou chinois, dans leur contexte réel de servitude et de précarité. Peut-on y déceler les traces d'une quelconque libération ? On le saisit mieux aussi à travers le nouveau marketing. La récupération par la publicité prend de plus en plus d'ampleur. Le 8 mars se transforme en une célébration de l'image de « La » femme et devient l'occasion pour les entreprises d'attirer de nouvelles consommatrices et usagères (banques, télécoms, etc.).

En résumé, si à l'échelle universelle, quelques pays ont énormément avancé vers une société égalitaire en matière économique, le déséquilibre reste presque partout important, ne serait-ce qu'en termes de mobilité professionnelle, de recrutement dans les secteurs mieux payés, d'adaptation de la vie privée à la vie professionnelle... En fait, on ne peut améliorer la situation

L'État a failli à ses missions de base (éducation, formation, égalité de chances, égalité d'accès, prévoyance sociale...)

des femmes sans poser la question de l'égalité des chances, en même temps que celle du système dans lequel ces chances s'exercent.

Côté marocain, le contexte comporte des obstacles graves et des déficits majeurs, structurels, historiques, culturels, sociaux et politiques. Ce dossier d'*Economia* en a d'ailleurs fait le tour.

On note au Maroc que les principales batailles se déroulent au niveau des règles et des lois régissant la famille, et pour cause : l'égalité au niveau de l'économie familiale pourrait être un appui fondamental pour l'avancée vers l'égalité économique au niveau de la société.

Parmi les urgences aujourd'hui au Maroc, il y a la nécessité de revoir une nouvelle fois le Code de la Famille ; dix

ans après l'application de celui-ci, ses avantages sont consommés, et il devient inapproprié à la réalité marocaine. Il s'agit de le conformer fondamentalement à l'article 19 de la Constitution marocaine. Celui-ci proclame depuis 2011 l'égalité des droits – y compris économiques – entre les deux sexes. Sauf que la mise en application de cet article ne semble pas enchanter tout le monde !

Une autre remarque concerne la société civile marocaine ; celle-ci assure aujourd'hui de nombreuses missions, dont certaines ne sont vraiment pas de son ressort. Grâce à elle, il existe de nombreux projets réussis : coopératives, associations professionnelles, petites entreprises que des femmes, démunies au départ, sont parvenues à développer. Mais combien sont-elles dans ce contexte, celles qui ont échoué à le faire ? En fin d'analyse, ce sont des faits qui illustrent combien l'État a failli à ses missions de base (éducation, formation, égalité de chances, égalité d'accès, prévoyance sociale...).

En somme, on ne peut concevoir l'égalité économique hommes-femmes comme un alignement de la situation des femmes sur le modèle masculin, mais comme une transformation des composantes de tout le modèle économique dominant. C'est cela qui fait de la bataille pour l'égalité économique au Maroc un enjeu fondamental dans la transformation sociale et politique du pays ■